



***RÈGLEMENT
TECHNIQUE ET SPORTIF
2019 / 2020
Danses Latines
Danses Standards***

Table des matières

Chapitre 1 - Les spécialités et les danses	4
Article 1 Les spécialités	4
Article 2 Tempé	4
Article 3 Répartition des danses	4
Article 4 Les lifts	5
Article 5 Les figures autorisées : Liste et règles	5
Chapitre 2 - Les Couples et les catégories d'âge	6
Article 6 Les couples	6
Article 7 Changement de partenaire.....	6
Article 8 Les catégories d'âge.....	6
Article 9 Participation aux compétitions	7
Chapitre 3 - Les tenues vestimentaires	8
Article 10 Les tenues vestimentaires, Listes et règles	8
Chapitre 4 - Le « Passeport Danse »	9
Article 11 Informations contenues dans le « Passeport Danse »	9
Article 12 Niveaux du « Passeport Danse »	9
Article 13 Validation des niveaux du « Passeport Danse »	9
Article 14 Niveaux requis du « Passeport Danse » pour les changements de série	10
Chapitre 5 - Les Séries	11
Article 15 Séries par catégorie d'âge.....	11
Article 16 Série d'appartenance d'un nouveau couple	11
Article 17 Procédure de « Validation du niveau d'un couple »	11
Article 18 Série du couple en cas de changement de partenaire	12
Article 19 Changement de série (à l'exception des Dom-Tom)	12
Article 20 Reclassement des couples.....	13
Chapitre 6 - Les points	15
Article 21 Attribution des points (à l'exception des Dom-Tom)	15
Chapitre 7 - Les Dérogations	16
Article 22 Demandes et instruction	16
Chapitre 8 - La direction d'une compétition	17
Article 23 Directeur de compétition et Chairperson	17
Article 24 Composition du Jury	19
Article 25 Scruteurs	19
Chapitre 9 - Les compétitions	20
9.1 - Dispositions générales (communes à toutes les compétitions).....	20
Article 26 Compétitions pouvant être organisées	20
Article 27 Généralités	21
Article 28 Inscriptions, dossards et désistements	22
Article 29 Déroulement d'une épreuve	23
Article 30 Autres épreuves	24
Article 31 Communication	26
Article 32 Incidents	26
9.2 - Les championnats de France	27
9.2.1 - Dispositions communes aux championnats de France.....	27
Article 33 Les Championnats de France	27
Article 34 Procédures de mise en place.....	27
Article 35 Le corps arbitral	28
Article 36 Déroulement.....	28
Article 37 Résultats et récompenses	28
9.2.2 - Les Championnats de France Latines et Standards.....	29
Article 38 Sélection des couples (à l'exception des Dom-Tom).....	29
Article 39 Épreuves annexes	30
9.2.3 - Le Championnat de France 10 danses.....	30
Article 40 Sélection des couples (à l'exception des Dom-Tom).....	30
9.2.4 - Les Championnats de France Espoirs.....	30
Article 41 Sélection des couples	30
9.2.5 - Le Championnat de France de Show Dance	31
Article 42 Sélection des couples	31
Article 43 Réglementation spécifique	31
9.3 - La Coupe de France	33
Article 44 Les épreuves.....	33
Article 45 Procédure de mise en place.....	35
Article 46 Classement	35
Article 47 Le corps arbitral	35
9.4 - Les Critériums nationaux.....	36
Article 48 Les épreuves.....	36
Article 49 Procédure de mise en place.....	36

Article 50	Qualification des couples	36
Article 51	Inscriptions et dossards	36
Article 52	Corps arbitral	36
Article 53	Résultats et récompenses	37
9.5 -	Les tournois nationaux sur invitation	37
Article 54	Conditions	37
Article 55	Composition du Jury	37
9.6 -	Autres compétitions fédérales	37
Article 56	Définitions et rappels	37
Article 57	Composition du Jury	38
9.7 -	Les tournois internationaux sur invitation (organisés en France)	38
Article 58	Conditions	38
Article 59	Participation	38
Article 60	Communication	38
Article 61	Composition du Jury	38
Article 62	Invitations	38
9.8 -	Les championnats et coupes d'Europe et du monde (sur le territoire français)	38
Article 63	Les compétitions	38
Article 64	Organisateur	39
Article 65	Communication	39
9.9 -	Les organisations internationales de prestige (type World Open, ...)	39
Article 66	Les catégories des compétitions	39
Article 67	Composition du Jury	39
9.10 -	Participations aux tournois internationaux à l'étranger	39
Article 68	Invitations	39
9.11 -	Désignation des couples français représentant la France (dans les compétitions internationales)	40
Article 69	Le Collectif France	40
Article 70	Équipes de France	40
Article 71	Entraîneur Référent et sélectionnés	40
Article 72	Frais de déplacement en compétitions officielles	41
Chapitre 10 -	L'organisation des compétitions	42
Article 73	Candidatures et attribution	42
Article 74	Publicité	42
Article 75	Dispositions Techniques	43
Article 76	Dispositions Financières	44
Chapitre 11 -	Corps arbitral fédéral.....	45
Article 77	Statut du corps arbitral	45
Article 78	Code de conduite des juges	47
Chapitre 12 -	Dispositions particulières pour les Dom-Tom.....	50
ANNEXE 1	Les figures autorisées	51
	SAMBA	54
	CHA-CHA-CHA	55
	RUMBA	56
	PASO-DOBLE	57
	JIVE.....	58
	VALSE ANGLAISE (Waltz).....	59
	TANGO	60
	SLOW FOXTROT	61
	QUICKSTEP	62
	VALSE VIENNOISE (Viennese Waltz)	63
ANNEXE 2	Les Tenues - Liste et règles	64
ANNEXE – 3	Catégories d'âge.....	81
ANNEXE 4	Attribution des points	82
ANNEXE 5	Dance Sport Solo Team - Règles	83
ANNEXE 6	Concours Premiers Pas - Règles.....	85
ANNEXE 7	Championnats de France Parcours vers les titres de Champion de France.....	86
ANNEXE 8	Classement dans les séries Circuit des épreuves classificatrices.....	87
ANNEXE 9	Modèle d'imprimé à utiliser par les organisateurs	88
ANNEXE 10	Liste des enchainements du « Passeport Danse »	89
ANNEXE 11	Critères d'évaluation « Passeport Danse »	114

Article 1 Les spécialités

1. Il existe deux spécialités, « danses Latines » et « danses Standards », qui peuvent en outre faire l'objet d'un classement combiné ou d'une épreuve supplémentaire (Latines + Standards) appelée « 10 danses »

Latines		Standards	
Samba	S	Valse Anglaise	VA
Cha Cha Cha	CCC	Tango	T
Rumba	R	Valse Viennoise	VV
Paso Doble	PD	Slow Foxtrot	SF
Jive	J	Quickstep	QS

Article 2 Tempi

2. La cadence de chaque danse doit être conforme à celle définie par les règlements de la WDSF :

Latines			Standards		
Danses	Tempo (par minute)		Danses	Tempo (par minute)	
	mesures	battements		mesures	battements
S	50 - 52	100 - 104	VA	28 - 30	84 - 90
CCC	30 - 32	120 - 128	T	31 - 33	62 - 66
R	25 - 27	100 - 108	VV	58 - 60	174 - 180
PD	60 - 62	120 - 124	SF	28 - 30	112 - 120
J	42 - 44 * 38 - 40 pour toute épreuve Juvénile I	168 - 176 (144 - 160)	QS	50 - 52	200 - 208

* sur décision du Chairperson, dans les « Opens Jeunes 4 danses » et les épreuves F Jeunes le tempo peut être ralenti à 40.

3. Un décalage d'1 mesure ou plus par minute pourrait entraîner l'annulation ou le recommencement de l'épreuve.
4. La durée des danses sera comprise entre 1 minute 15 et 2 minutes. Pour le Paso Doble la musique durera jusqu'au minimum le 2ème clash et au maximum la fin du 3ème clash. Le Chairperson pourra étendre la durée maximum à sa convenance s'il pense qu'il faut laisser plus de temps pour que le jury ait le temps de juger correctement une danse. En ce qui concerne le Championnat de France, la Coupe de France et les tournois internationaux, la durée minimale est portée à 1 minute 30.
5. Dans toutes les épreuves, la musique doit exprimer le caractère des danses.

Article 3 Répartition des danses

1. Les Championnats officiels de la FFDanse, (départementaux, régionaux et nationaux) qui mènent au titre suprême de Champion de France, doivent proposer dans chaque catégorie d'âge, les mêmes spécialités et les mêmes danses que celles proposées dans les Championnats du monde ou d'Europe WDSF. Ces compétitions majeures doivent assurer une égalité de chances parfaite pour chaque licencié devant les règles et les critères de sélection vers les niveaux supérieurs.
2. Les autres compétitions proposées par la FFDanse ont des caractéristiques destinées à favoriser l'apprentissage des spécialités et des danses de compétition tout en permettant une progression personnalisée de chaque compétiteur. Le classement français des danseurs s'appuie sur une identification précise des niveaux et séries (fixées au Chapitre 5 -) qui permet à chacun de danser en compétition à son niveau. Pour ces compétitions, les danses à exécuter, selon les séries sont détaillées dans le tableau suivant :

Niveau	Séries	Catégories	Danses		Figures et tenues
			Latines	Standards	
Départemental	F	toutes les catégories	CCC, R, J	VA, T, QS	figures et tenues limitées
	E	Juveniles I	CCC, R, J	VA, T, QS	
		toutes les autres catégories	S, CCC, R, J	VA, T, VV, QS	
Régional	D	toutes les catégories	S, CCC, R, PD, J	VA, T, VV, SF, QS	figures et tenues libres
	C	toutes les catégories			
National	B	toutes les catégories	S, CCC, R, PD, J	VA, T, VV, SF, QS	
	A	toutes les catégories			

3. Pour les épreuves Opens les danses proposées doivent être précisées sur la circulaire annonçant la compétition.

Rappel Article 73 5 :

Dans toutes les compétitions où des épreuves classificatrices pour la série E sont programmées, l'organisateur doit obligatoirement programmer une épreuve classificatrice dans chaque spécialité pour les couples des séries F et ceci, pour les groupements de catégories Jeunes, Youth/Adultes et Seniors.

Article 4 Les lifts

- À l'exception des compétitions Show Dance **et des « Dance Sport Solo Team »**, IL EST INTERDIT d'utiliser les « lifts » (portés) dans toutes les catégories et séries. Le Chairperson, a toute autorité à déclasser ou à disqualifier les couples effectuant des « lifts » dans leur chorégraphie.
Un « lift » (porté) est un mouvement au cours duquel un membre d'un couple a les deux pieds décollés du sol en même temps, avec l'aide ou le soutien de l'autre partenaire.

Article 5 Les figures autorisées : Liste et règles

- Lors des épreuves avec figures limitées, les couples exécutent dans chaque danse un enchaînement librement chorégraphié à partir des listes des figures autorisées et des règles définies à l'ANNEXE 1.
- Le contrôle est de la compétence du Chairperson. Il a toute autorité pour déclasser, disqualifier **ou retirer tout ou partie des points obtenus** lors de l'épreuve concernée pour chaque couple en infraction avec ces règles.
 - Le Chairperson devra indiquer dans son rapport (<http://www.chairperson.fr>) tous les avertissements, déclassements, disqualifications **et retraits de points**.
 - Si un couple est averti une deuxième fois pour une figure non conforme dans la même danse, le couple est déclassé dans cette danse.

Chapitre 2 - Les Couples et les catégories d'âge

Préambule :

1. La saison sportive commence le 1^{er} septembre d'une année pour se terminer le 31 août de l'année suivante.
2. L'année civile de référence (du 1^{er} janvier au 31 décembre) commence quatre mois après le début de la saison sportive.

Article 6 Les couples

Un couple doit être constitué d'un partenaire masculin et d'un partenaire féminin à l'exception de la disposition suivante :

Dans toutes les épreuves autres que celles menant aux titres de champion de France (championnats départemental et régional, coupe de France et championnat de France), dans les catégories Juvénile I, Juvénile II, Junior I et Junior II, les couples pourront être constitués de deux filles.

Article 7 Changement de partenaire

1. Un danseur ou une danseuse ne peut avoir qu'un seul et même partenaire pour les deux spécialités (Latines et Standards).
2. Tout changement de partenaire ou arrêt d'un couple en compétition devra être signalé immédiatement par écrit au responsable de la gestion sportive, quelle que soit la date de ce changement ou arrêt.

Rappel des règles WDSF en cas de changement de « pays de licences » pour les couples composés d'un danseur français et d'un danseur de nationalité étrangère :

Rule.2.2.4

« Un athlète qui a représenté un pays dans une compétition WDSF ou dans n'importe quelle compétition Open ne peut pas représenter un autre pays dans une compétition WDSF pendant une période de 8 mois écoulés, sauf si l'athlète reçoit un accord écrit pour ce changement de la part des deux pays membres de la WDSF concernés. C'est à cette condition uniquement que l'athlète pourra représenter le nouveau pays immédiatement. La période de 8 mois prend effet à la date de la dernière participation du couple à une compétition WDSF ou dans n'importe quelle compétition Open. »

Rule.2.2.5

« Un athlète qui a représenté un pays dans un Championnat du Monde, continental ou Coupe non WDSF peut, à la discrétion de la fédération nationale membre de la WDSF de ce couple, être autorisé à représenter un autre pays dans tout championnat ou coupe WDSF (monde ou continental) ainsi que toute compétition WDSF (Grand Slam, Jeux Asiatiques, Jeux asiatiques en salle, tous Jeux WDSF, Jeux Mondiaux ou des futurs Jeux de niveau olympique) dès lors qu' une période de 12 mois se soit écoulée depuis la dernière représentation. »

Article 8 Les catégories d'âge

1. Les catégories d'âge sont définies par la WDSF. Elles sont fixées au début de l'année civile et sont valables pour toute l'année civile.
2. Chaque couple est classé dans la catégorie d'âge définie par la WDSF en fonction de l'année de naissance des partenaires. L'âge retenue est celle des l'athlètes au 31 décembre de l'année civile.
 - Juvénile I : 9 ans ou moins pour le plus âgé des deux partenaires,
 - Juvénile II : 11 ans ou moins pour le plus âgé des deux partenaires,
 - Junior I : 12 et 13 ans pour le plus âgé des deux partenaires,
 - Junior II : 14 et 15 ans pour le plus âgé des deux partenaires,
 - Youth : 16, 17, et 18 ans pour le plus âgé des deux partenaires,
 - Adulte : 19 ans ou plus pour le plus âgé des deux partenaires,
 - Senior I : 35 ou plus pour le plus âgé des partenaires et 30 ans ou plus pour le plus jeune des deux partenaires,
 - Senior II : 45 ou plus pour le plus âgé des partenaires et 40 ans ou plus pour le plus jeune des deux partenaires,
 - Senior III : 55 ou plus pour le plus âgé des partenaires et 50 ans ou plus pour le plus jeune des deux partenaires,

- Senior IV : 65 ou plus pour le plus âgé des partenaires et 60 ans ou plus pour le plus jeune des deux partenaires,
3. Excepté en Seniors, dans toutes les autres catégories d'âge, un des deux partenaires peut être plus jeune que l'âge indiqué.
 4. Dans les épreuves regroupant plusieurs catégories d'âge sont également organisées :
 - 4.1. Le terme « **Jeunes** » recouvre les catégories Juvénile I, Juvénile II, Junior I et Junior II.
 - 4.1.1. Le terme « Juvéniles » recouvre les catégories Juvénile I, Juvénile II
 - 4.1.2. Le terme « Juniors » recouvre les catégories Junior I et Junior II
 - 4.2. Le terme « Espoirs » nommé « Under 21 » par la WDSF recouvre les couples Youth et les couples Adultes dont les deux partenaires ont moins de 21 ans au 31 décembre de l'année civile .
 - 4.3. Le terme « **Seniors** » recouvre les catégories Senior I, Senior II, Senior III et Senior IV.
 5. Aucune dérogation ne peut être accordée concernant les catégories d'âge.
- Un tableau récapitulatif des catégories d'âge figure à l'ANNEXE – 3

Article 9 Participation aux compétitions

1. **LE PARCOURS VERS LE TITRE DE CHAMPION DE FRANCE** (championnat de France, championnats départementaux, championnats régionaux et coupes de France) : (cf. schéma à l'ANNEXE 7)
 - 1.1. Dans chaque catégorie d'âge, toutes les épreuves sont ouvertes à toutes les séries
 - 1.2. Les couples Juvéniles I peuvent participer également aux épreuves Juvénile II
 - 1.3. Les couples Juniors I peuvent participer également aux épreuves Junior II
 - 1.4. Le parcours vers le titre de champion de France Adulte est ouvert aux couples des catégories Youth, Adulte et suivant les dispositions de l'alinéa 1.5 aux couples des catégories Seniors.
 - 1.5. Les couples des catégories Seniors peuvent participer aux épreuves Adulte et dans une seule catégorie Senior comme suit :
 - Les couples de catégorie Seniors I peuvent danser en Adulte et en Senior I
 - Les couples de catégorie Seniors II peuvent danser en Adulte et, en Senior I ou Senior II (au choix)
 - Les couples de catégorie Seniors III peuvent danser en Adulte et, en Senior II ou Senior III (au choix)
 - Les couples de catégorie Seniors IV :
 - en Standards peuvent danser en Adulte et, en Senior III ou Senior IV (au choix)
 - en Latines et 10 Danses peuvent danser en Adulte et, en Senior III ou Seniors II (au choix)
 - 1.6. Les couples Youths peuvent danser au championnat de France 10 danses, deux des trois épreuves suivantes : Youth, Espoir ou Adulte.
2. **ÉPREUVES CLASSIFICATRICE** (cf. schéma à l'ANNEXE 8)
 - 2.1. Dans les épreuves classificatrices, un couple ne peut participer qu'aux épreuves organisées pour sa catégorie d'âge et sa série à l'exception des dispositions suivantes :
 - 2.1.1. Les couples Juvéniles I peuvent participer à toutes les épreuves Juvénile II de leur série
 - 2.1.2. Les couples Juniors I peuvent participer à toutes les épreuves Junior II de leur série
 - 2.1.3. Les couples Seniors IV peuvent danser en Latines en Senior III
3. **« OPENS » NATIONAUX OU INTERNATIONAUX**
 - 3.1. Les couples peuvent participer à toutes les épreuves « Opens » englobant leur catégorie d'âge et leur série.
 - 3.2. Les compétiteurs étrangers non licenciés FFDanse mais détenteurs d'une licence d'une fédération membre de la WDSF peuvent participer aux épreuves « Opens » autorisées par la FFDanse, à la condition expresse que la structure organisatrice soit assurée spécifiquement pour ces participants.

Rappel du code du sport article L331-7

Tout licencié qui participe à une manifestation n'ayant pas reçu l'autorisation de la fédération dont il est membre s'expose aux sanctions disciplinaires prévues par le règlement de cette fédération.

Préambule

Les règles sur les tenues vestimentaires de compétition, sont définies par la WDSF.

Rappel du règlement WDSF :

Ces règles s'appliquent à toutes les compétitions autorisées par la WDSF et doivent faire partie des règles de compétition de toutes les fédérations nationales membres de la WDSF.

Les fédérations nationales membres de la WDSF peuvent imposer des restrictions vestimentaires supplémentaires à leur discrétion pour les compétitions nationales non WDSF.

Article 10 Les tenues vestimentaires, Listes et règles

- 1 - Les règles sur les tenues en vigueur dans les épreuves régies par la FFDanse sont définies dans l'ANNEXE 2
- 2 - Le contrôle des tenues est de la compétence du Chairperson. Il a toute autorité pour déclasser, disqualifier ou **retirer tout ou partie des points obtenus** lors de l'épreuve concernée.
 - 2.1 - Le Chairperson devra indiquer dans son rapport tous les avertissements, déclassements, disqualifications **et retraits de points**.
 - 2.2 - Tout couple récidiviste doit être disqualifié.

Chapitre 4 - Le « Passeport Danse »

~~Afin de permettre la mise en place d'un système d'évaluation technique sur le territoire national, et en conformité avec les directives du directeur Technique Nationale, un « Passeport Danse » est créé.~~

Le « **Passeport Danse** » (créé à partir de la saison 2018-2019) se compose de 7 niveaux techniques représentés par des couleurs. Il a pour but de **valider un niveau technique de chaque athlète**.

Le « Passeport Danse Latine / Standard » peut être délivré à tout licencié de la FFDanse qui désire passer les évaluations techniques définies ci-dessous, même si ce licencié ne participe pas aux compétitions de danses Latines et Standards organisées par la FFDanse.

Article 11 Informations contenues dans le « Passeport Danse »

Le « Passeport Danse » recense les informations essentielles de l'athlète afin de permettre le suivi de sa carrière. Il est individuel et comporte :

- l'identité de l'athlète
- la liste des structures auxquelles l'athlète a adhéré
- le récapitulatif des licences de l'athlète
- les cachets de validation des niveaux techniques
- le récapitulatif des concours / compétitions nationales et internationales auxquelles l'athlète a participé

Article 12 Niveaux du « Passeport Danse »

1. Les 9 niveaux sont représentés par les couleurs : blanc, beige, jaune, orange, vert, violet, bleu, rouge et noir.
2. Seules les couleurs jaune, orange, vert, violet, bleu, rouge et noir sont réglementées dans ce RT/RS.
3. Les deux niveaux (Jaune et Orange) sont évalués sur les deux spécialités combinées Latine et Standard.
4. A partir du niveau Vert l'évaluation se fait séparément en Latine et en Standard.
5. Pour les niveaux jaune, orange, vert, violet, bleu, et rouge, la validation des niveaux techniques est effectuée par un responsable technique (sous réserve qu'il ait validé le niveau noir), aux dates et lieux de son choix (au maximum deux couleurs par an). Lors de la validation, le responsable technique vérifie l'aptitude de l'athlète à réaliser pour chaque niveau et pour chaque spécialité, les enchaînements définis en ANNEXE 10 et en conformité avec les critères d'évaluation définis en ANNEXE 11.
6. La validation du niveau noir sera effectuée par une commission fédérale composée de deux experts de la discipline qui siégeront sous la présidence du Directeur Technique National, du Président fédéral ou du coordinateur de la discipline.

Article 13 Validation des niveaux du « Passeport Danse »

1. MODALITÉS DE VALIDATION POUR LES NIVEAUX « JAUNE, ORANGE, VERT, VIOLET, BLEU, ET ROUGE »

Le « Passeport Danse Latine / Standard » étant **individuel**, chaque danseur est examiné individuellement. Chaque athlète est évalué dans son rôle : en danseur pour les hommes et en danseuse pour les femmes. Dans une même session de validation une personne peut servir plusieurs fois de partenaire non jugé à un autre athlète en le signalant au jury.

- 1.1. Pour valider le niveau jaune, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE 10 pour les danses suivantes : Cha-cha-cha, Jive, Valse-anglaise, et Tango.
- 1.2. Pour valider le niveau orange, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE 10 pour les danses suivantes : Cha-cha-cha, Rumba, Jive, Valse-anglaise, Tango et Quick-Step.
- 1.3. Pour valider le niveau vert en spécialité Latine, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE 10 pour les danses suivantes : Samba, Cha-cha-cha, Rumba, et Jive.
- 1.4. Pour valider le niveau vert en spécialité Standard, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE 10 pour les danses suivantes : Valse-anglaise, Tango, Slow-Fox et Quick-Step.
- 1.5. Pour valider le niveau Violet en spécialité Latine, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE 10 pour les danses suivantes : Samba, Cha-cha-cha, Rumba, Paso-doble et Jive.

- 1.6. Pour valider le niveau Violet en spécialité Standard, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE 10 pour les danses suivantes : Valse Anglaise, Tango, Valse Viennoise, Slow-Fox et Quick-Step.
- 1.7. Pour valider le niveau Bleu en spécialité Latine, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE 10 pour les danses suivantes : Samba, Cha-cha-cha, Rumba, Paso-doble et Jive.
- 1.8. Pour valider le niveau Bleu en spécialité Standard, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE 10 pour les danses suivantes : Valse Anglaise, Tango, Valse Viennoise, Slow-Fox et Quick-Step.
- 1.9. Pour valider le niveau Rouge en spécialité Latine, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE 10 pour les danses suivantes : Samba, Cha-cha-cha, Rumba, Paso-doble et Jive.
- 1.10. Pour valider le niveau Rouge en spécialité Standard, chaque athlète devra présenter les enchaînements définis en ANNEXE 10 pour les danses suivantes : Valse Anglaise, Tango, Valse Viennoise, Slow-Fox et Quick-Step.

2. MODALITÉS DE VALIDATION POUR LE NIVEAU NOIR

- 2.1. Pour valider le niveau noir, l'athlète devra se conformer aux directives définies par la commission fédérale en charge de son évaluation.

Article 14 Niveaux requis du « Passeport Danse » pour les changements de série

1. **À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2018**, chaque athlète qui remplira les conditions d'accession à la série supérieure définie à l'article 14 du présent règlement, devra également présenter un « Passeport Danse Latine / Standard » validé :
 - jusqu'au niveau orange en danses standards et en danses latines pour l'accession à la série E
 - jusqu'au niveau vert pour l'accession à la série D, dans la spécialité concernée par l'accession
 - jusqu'au niveau violet pour l'accession à la série C, dans la spécialité concernée par l'accession
 - jusqu'au niveau bleu, pour l'accession à la série B, dans la spécialité concernée par l'accession
 - jusqu'au niveau rouge, pour l'accession à la série A, dans la spécialité concernée par l'accession

Chapitre 5 - Les Séries

Rappel de Article 3 2 :

Les autres compétitions proposées par la FFDanse ont des caractéristiques destinées à favoriser l'apprentissage des spécialités et des danses de compétition tout en permettant une progression personnalisée de chaque compétiteur. Le classement français des danseurs s'appuie sur une identification précise des niveaux et séries (fixées au Chapitre 5 -) qui permet à chacun de danser en compétition à son niveau.

Article 15 Séries par catégorie d'âge

1. Chaque catégorie d'âge est subdivisée en séries, selon le niveau du couple et suivant le tableau ci-dessous :

Séries Catégories	Nationales		Régionales		Départementales	
	A	B	C	D	E	F
Juvenile I					x	x
Juvenile II				x	x	
Junior I			x	x	x	x
Junior II			x	x	x	
Youth		x	x	x	x	x
Adulte	x	x	x	x	x	
Senior I	x	x	x	x	x	x
Senior II	x	x	x	x	x	
Senior III	x	x	x	x	x	
Senior IV (Std)	x	x	x	x	x	

2. La répartition par série se fait séparément pour chaque spécialité (Ex : un couple Adulte peut être série B en Latines et série C ou D en Standards).

Article 16 Série d'appartenance d'un nouveau couple

1. Les deux athlètes n'ont jamais dansé en compétition et ont validé au moins le niveau jaune du « Passeport Danse » : le couple est classé en « série F ».
2. Au moins un des deux athlètes a déjà dansé en compétition : le responsable technique de la structure d'appartenance du couple propose la série qu'il juge la plus appropriée et fait une demande de « Validation du niveau d'un couple » suivant la procédure définie à l'Article 17
3. Les deux athlètes ont déjà dansé au moins en série F en compétition Latine / Standard FFDanse : le responsable technique de la structure choisit la série du couple qui sera au maximum celle de l'athlète classé le plus haut du couple.

Article 17 Procédure de « Validation du niveau d'un couple »

1. La demande écrite devra être faite par le responsable technique de la structure affiliée d'appartenance du couple auprès du responsable de la « gestion sportive Latine / Standard », seul habilité à mandater les chairpersons pour la « Validation du niveau d'un couple ». Elle devra contenir les 'Nom Prénom et N° de licence' de chaque athlète du couple, le 'Nom et N° d'affiliation' de la structure et être accompagnée du justificatif du niveau du « Passeport Danse » de chaque athlète.
 - 1.1. Le responsable de la gestion sportive peut, s'il juge la demande non justifiée, saisir le groupe des responsables de la discipline qui seul sera habilité à refuser une demande. Tout refus sera motivé au responsable technique de la structure affiliée d'appartenance du couple.

2. Le Chairperson de la compétition sera mandaté par le responsable de la « gestion sportive Latine / Standard » pour instruire la demande.
Il réunira le jury de l'épreuve en commission extraordinaire qui déterminera la série définitive du couple.
 - 2.1. Validation du niveau d'un couple dans la plus haute série de sa classe d'âges :
Le couple dansera avec un dossard dans un open incluant sa série estimée et il y sera évalué (hors compétitions majeures).
 - 2.2. Validation du niveau d'un couple dans les autres série de sa classe d'âges :
Le couple dansera sans dossard dans sa série estimée même s'il se retrouve seul et il y sera évalué (hors Critérium Nationaux).
3. Le Chairperson transmet dans les plus brefs délais la décision de la commission au responsable de la « Gestion Sportive Latine/Standards » qui mettra à jour les listes officielles.
Dans le cadre d'une manifestation se déroulant sur deux jours, le Chairperson peut autoriser le couple à danser dans sa nouvelle série dès le lendemain.

Article 18 – Série du couple en cas de changement de partenaire

1. Le couple sera reclassé selon le tableau suivant :

Série du 1 ^{er} Partenaire	Série du 2 ^{ème} Partenaire	Nouvelle série du couple *
Série A	Série B	Série A ou Série B au choix
	Série C	Série B
	Série D	Série B ou Série C au choix
	Série E	Série C
	Série F	
Série B	Série C	Série B ou Série C au choix
	Série D	Série C
	Série E	Série C ou Série D au choix
	Série F	
Série C	Série D	Série C ou Série D au choix
	Série E	Série D
	Série F	
Série D	Série E	Série E
	Série F	
Série E	Série F	Série E

* Sous réserve que les deux partenaires soient titulaires du « Passeport Danse » correspondant à la série choisie.

La série prise en compte est celle à laquelle le danseur et la danseuse appartiennent le jour de l'annonce du changement.

Article 19 Changement de série (à l'exception des Dom-Tom)

1. **GÉNÉRALITÉS** (à l'exception des Dom-Tom)

- 1.1. Dans toutes les catégories d'âge Youth, Adulte, Seniors et ce dans les séries E, D, C et B, les couples sont classés par ordre décroissant du total des points obtenus sur les 5 meilleures épreuves disputées (celles où ils ont obtenu le plus de points) au cours de la saison.

- 1.2. Les couples sont comptabilisés dans une série uniquement s'ils ont participé à au moins une épreuve classificatrice dans la saison.
- 1.3. La situation des couples et les changements de série ont lieu au début de la saison sportive (1er septembre).
1. Seules les épreuves classificatrices, et les Critériums Nationaux sont pris en compte pour l'attribution de points permettant le classement des couples dans les séries.

2. CONDITIONS D'ACCESSION À LA SÉRIE SUPÉRIEURE

2.1. Accession à la série E.

2.1.1. Tous les couples de la série F qui ont validé 5 épreuves classificatrices et validé le niveau Orange du « Passeport Danse » seront classés en série E au 1er septembre.

2.2. Accession aux séries D, C, B et A.

2.2.1. Catégories d'âge Jeunes (Juvéniles, Juniors) et Youth.

Tous les couples seront classés dans la série supérieure au 1er septembre, si dans la saison en cours, les 3 conditions suivantes sont respectées :

- ils ont participé à 5 épreuves classificatrices dans leur série (même sans dossard) y compris obligatoirement, aux Critériums Nationaux (sauf si aucune organisation des critères n'est proposée dans la saison),
- ils sont classés dans les premiers 75% du classement des couples de leur série
- les deux partenaires sont titulaires du niveau du « Passeport Danse » correspondant à la nouvelle série

2.2.2. Catégories d'âge Youth, Adulte et Séniors.

Tous les couples seront classés dans la série supérieure au 1er septembre, si dans la saison en cours, les 3 conditions suivantes sont respectées :

- ils ont participé à 5 épreuves classificatrices dans leur série (même sans dossard) y compris obligatoirement, aux Critériums Nationaux (sauf si aucune organisation des critères n'est proposée dans la saison),
- ils sont classés dans la 1ère moitié du classement des couples de leur série
- les deux partenaires sont titulaires du niveau du « Passeport Danse » correspondant à la nouvelle série.

3. PRÉCISIONS EN CAS DE CHANGEMENT DE CLASSE D'ÂGE

- 3.1. un couple Juvénile I devient au mieux Juvénile II série E
- 3.2. un couple Juvénile II devient au mieux Junior I série D
- 3.3. un couple Junior I devient au mieux Junior II série C
- 3.4. un couple Junior II devient au mieux Youth série C
- 3.5. un couple Youth devient au mieux Adulte série B

4. SPÉCIFICITÉS

- 4.1. Chaque saison, la FFDanse pourra adopter, par spécialité et catégorie d'âge, des règles temporaires pour tenir compte de la situation des couples (faible effectif...).
- 4.2. Pour chaque spécialité, les couples n'appartenant pas à la plus haute série de leur catégorie d'âge, seront classés directement dans cette série s'ils sont classés dans les trois premiers :
 - 4.2.1.1. • du Championnat de France pour les catégories Juvénile I, Juvénile II, Junior I et Junior II. Ce reclassement sera effectif le 1er septembre.
 - 4.2.1.2. • classement Top Danse au 31 août pour les catégories Juniors, Youth, Adulte, Seniors. Ce reclassement sera effectif le 1er septembre.
- 4.3. Le changement de série pour les Juniors I est indépendant de celui des Juniors II, mais si le couple change de série en Junior II, il sera automatiquement classé dans cette nouvelle série en Junior I.

Article 20 Reclassement des couples

Précision :

Cette procédure doit permettre de gérer les cas exceptionnels et non pas à se substituer au système de classement des couples.

Elle permet aux entraîneurs de faire évoluer les couples dans la série la plus appropriée au niveau de chaque couple.

1. Le reclassement d'un couple peut être demandé dans les cas suivants :

1.1. Couple déjà constitué mais changeant de catégorie d'âge.

~~1.2. Nouveau couple adhérent à la FFDanse.~~

~~1.3. Nouveau couple constitué à la suite d'un changement de partenaire.~~

Pour tout autre cas, une demande de dérogation doit être faite.

2. Le responsable technique de la structure d'appartenance du couple propose la série qu'il juge la plus appropriée et fait une demande de « Validation du niveau d'un couple » suivant la procédure définie à l'Article 17 .

Article 21 Attribution des points (à l'exception des Dom-Tom)

1. L'attribution des points se fait pour chaque épreuve et séparément par spécialité (Latines et Standards). Le barème des points figure sur l'ANNEXE 4.
2. L'attribution des points est centralisée. Lors d'une compétition, tous les résultats doivent être transmis au responsable de la gestion sportive. Ce dernier est responsable de la comptabilisation des points.
3. Lors de compétitions nationales, inter-régionales, régionales, **de proximité**, inter-départementales ou départementales inscrites au calendrier fédéral, il y a attribution de points en fonction du classement pour les cas suivants :
 - 3.1. Pour le classement dans les séries, il est attribué des points dans toutes les épreuves classificatrices ~~des catégories d'âge Youth, Adulte, Séniors~~ des séries E, D, C et B.
 - 3.2. Pour la sélection de couples pour les championnats de France Latines et Standards, il est attribué des points dans chaque championnat régional ou **inter-régional** et ce dans les catégories d'âge où la sélection des couples pour les championnats de France le prévoit.
 - 3.3. Pour le classement de la Coupe de France (Top Danse), il est attribué des points dans toutes les catégories d'âge concernées.
4. Compléments de points
 - 4.1. Lors des critères nationaux, **le coefficient** d'attribution des points est majoré de 0,50 pour chaque épreuve d'une même spécialité.
 - 4.2. Lors des compétitions de proximité, le coefficient d'attribution des points est minoré de 0,50.**
5. Cumul des points
 - 5.1. Les couples qui changent de catégorie d'âge conservent les points acquis dans l'ancienne catégorie d'âge y compris en coupe de France (Top Danse).
 - 5.1.1.1. Pour le classement Top Danse, les couples Juniors II même s'ils ont participé à des épreuves Youth conservent les points obtenus dans les épreuves Juniors II uniquement.
 - 5.1.1.2. Pour le classement Top Danse, les couples Youth même s'ils ont participé à des épreuves Adulte conservent les points obtenus dans les épreuves Youth uniquement.
 - 5.2. Le cumul des points d'un couple dans le « Parcours d'accèsion à la série supérieure » est remis à zéro lors de :
 - chaque changement de série
 - chaque changement de partenaire
6. Retraits de points
 - 6.1. Des points seront retirés pour tout désistement à partir du 2^{ème} signalé par un organisateur.
 - 6.2. Des points peuvent être retirés suite à certaines infractions du couple sur décision du Chairperson de la compétition.**

Article 22 Demandes et instruction

1. Toutes les demandes de dérogation, qu'elles concernent la série, la participation à une épreuve ou tout autre point du règlement technique et sportif (à l'exception des règles concernant les catégories d'âge), doivent être argumentées et obligatoirement faites par écrit par un responsable de la structure affiliée du couple ou de l'athlète concerné et adressées au responsable de la gestion sportive. Elle devra contenir les 'Nom, Prénom et N° de licence' de chaque athlète, le 'Nom et N° d'affiliation' de la structure concernée par la demande.
2. Si un membre du Collectif France est concerné, la décision est prise par le DTN, sur proposition du coordinateur de la discipline après avis du groupe Latines / Standards.
3. Toutes les autres demandes seront instruites par le groupe Latines / Standards.
4. Aucune demande de dérogation pour non participation aux « Coupes de France » ne sera acceptée même avec un certificat médical.

Article 23 Directeur de compétition et Chairperson

1. Toutes les compétitions doivent être dirigées par un directeur de la compétition et par un Chairperson dont les postes sont définis comme suit :
 - 1.1. **LE DIRECTEUR DE COMPÉTITION** est le représentant de la structure organisatrice auprès des autorités fédérales, du corps arbitral et des athlètes.
 - il est choisi par l'organisateur (sauf pour les championnats de France, Coupes de France et Critériums Nationaux) et le représente auprès des autorités fédérales, du chairperson et des athlètes.
 - il doit posséder une licence FFDanse et figurer sur la liste des directeurs de compétition agréés par la FFDanse (le référentiel du titre de directeur de compétition est en cours d'élaboration et figurera en annexe).
 - il peut être présentateur ou non. Si le directeur de compétition choisit d'être présentateur, il devra maîtriser un bon niveau d'anglais s'il y a des juges étrangers (ou avoir un interprète).
 - dans une compétition dite de proximité il peut occuper un poste du corps arbitral sauf s'il est en même temps présentateur.
 - il est responsable du choix des musiques auprès des autorités fédérales, du corps arbitral.
 - Il doit être physiquement présent tout au long de la manifestation.
 - Il est de sa responsabilité de faire régner le calme dans la salle et dans les vestiaires ainsi que d'assurer la sécurité du public, des concurrents et des officiels.
 - Il compose le corps arbitral en accord avec l'organisateur (sauf compétitions majeures).
 - Il a toute autorité pour traiter et résoudre les problèmes causés par des incidents qui ne rentrent pas directement dans le champ d'application de la réglementation technique fédérale.
 - Le cas échéant, il peut saisir la commission disciplinaire de la FFDanse, au moyen d'un rapport circonstancié, seule autorité à instruire les incidents particuliers.
 - 1.2. **LE CHAIRPERSON** (président du corps arbitral) est le responsable coordinateur des juges et leur représentant auprès du directeur de compétition et des scrutateurs. Il ne doit pas être partenaire, ni conjoint, ni licencié dans la même structure affiliée, ni de la même école que l'organisateur ou que le directeur de compétition.
 - Il est non votant sauf, éventuellement, pour les compétitions dites de proximité
 - il est nommé par :
 - l'autorité territoriale (présidents de comités) de la FFDanse pour les Championnats départementaux et régionaux
 - la commission fédérale du corps arbitral pour les autres compétitions majeures
 - le directeur de compétition pour toutes les autres compétitions inscrites au calendrier fédéral.
 - il doit figurer sur la liste officielle des Chairperson de la FFDanse être titulaire d'un titre juge FFDanse spécialité « danses Latines et Standards » du niveau requis pour la compétition (voir Chapitre 11).
 - il veille à l'application des règles de l'arbitrage par les juges
 - il a toute autorité pour régler les incidents liés à la réglementation de la compétition
 - il est chargé d'informer directement les couples et le cas échéant (notamment pour les danseurs mineurs) le responsable technique (entraîneur) de la structure affiliée d'appartenance du couple des décisions exceptionnelles qu'il sera amené à prendre
 - il est le responsable des juges et des scrutateurs
 - il contrôle les tenues de danse, les figures autorisées
 - il inspecte les marques et contrôle les scrutateurs
 - il doit être physiquement présent tout au long de la manifestation.
 - Il doit faire un rapport pour les compétitions majeures Nationales.
 - Lorsqu'une compétition intègre des juges étrangers ou possède la qualité de compétition internationale, le Chairperson devra avoir un bon niveau d'anglais, ou à défaut, avoir à ses côtés un interprète lui permettant d'assurer sa mission.
 - En cas de plusieurs pistes dans une compétition, il doit y avoir un Chairperson par piste.

- Dans le cas d'une compétition regroupant des épreuves WDSF et des épreuves départementales, régionales ou nationales, les Chairpersons doivent être différents.
2. Le corps arbitral de chaque compétition est composé des Chairpersons, juges et scrutateurs.

Article 24 Composition du Jury

La composition du jury est spécifiée dans le Chapitre 9 - , pour chaque type d'épreuve.

1. DROIT DE JUGER

- 1.1. **Compétition majeure FFDanse** (ouverte aux licenciés FFDanse et inscrite au calendrier de la FFDanse) :
Le droit de juger est conditionné par la présence, soit sur la liste officielle FFDanse des juges actifs, soit sur la liste officielle de la WDSF.
- 1.2. **Championnat officiel international** sur le territoire français (championnat d'Europe ou du monde WDSF) :
Le droit de juger est exclusivement accordé par la WDSF qui en assure la mise en œuvre.
- 1.3. **Compétition WDSF** sur le territoire français (inscrite au calendrier de la WDSF) :
Le droit de juger est conditionné par la présence sur la liste officielle de la WDSF.
- 1.4. **Autres compétitions** (ouvertes aux licenciés FFDanse et inscrites au calendrier de la FFDanse) :
Le droit de juger est conditionné par la présence soit sur la liste officielle FFDanse des juges actifs, soit sur la liste officielle de la WDSF.

2. PRÉCISIONS

- 2.1. Pour être considérés comme « actifs », les juges doivent posséder une licence FFDanse ainsi qu'une carte juge de la saison sportive en cours et figurer sur la liste officielle du corps arbitral fédéral qui précise leur niveau de qualification.
À défaut de satisfaire ces critères, le juge perd son droit de juger et ne peut être réintégré dans le corps arbitral qu'après avoir régularisé sa situation vis à vis de la FFDanse.
- 2.2. La liste officielle du corps arbitral fédéral, est publiée sur le réseau extranet de la FFDanse et est susceptible d'être mise à jour par le président de la commission transversale du corps arbitral.
- 2.3. ~~Les cas des juges n'ayant pas renouvelé leur licence fédérale dans les temps impartis, précisés par le règlement général du corps arbitral de la FFDanse, doivent faire l'objet d'une procédure particulière individualisée de renouvellement de leurs droits, mise en œuvre par le président de la commission transversale du corps arbitral, dans la mesure où ces juges perdent l'ensemble de leurs droits attachés à la licence fédérale une fois la date limite de renouvellement dépassée.~~
- 2.4. Les juges de nationalité étrangère porteurs d'une licence et d'une carte de juge ne sont pas comptabilisés dans les quotas de juges étrangers dans les compétitions qui réglementent la présence de ces derniers (voir Livre IV). La gestion de leur situation administrative particulière est assurée par le président de la commission transversale du corps arbitral FFDanse.

3. CRITÈRES MORAUX INCONTOURNABLES

Sur une même piste ne peuvent juger simultanément ni mari et femme, ni membre de sa famille immédiate et élargie (y compris de relations facto), ni partenaires de danse, ni professeurs/entraîneurs exerçant à titre principal dans la même école ou licenciés dans la même structure affiliée. La règle est également de rigueur entre un juge et le Chairperson pour les championnats de France, les épreuves de la Coupe de France et les critères nationaux.

Article 25 Scrutateurs

1. Seuls les scrutateurs « actifs » figurant sur la liste officielle du corps arbitral fédéral sont habilités à scruter. Pour être considérés comme « actifs », les scrutateurs doivent posséder une licence et une carte du corps arbitral FFDanse.
 - 1.1. Hors Championnat de France, Critériums Nationaux et épreuve de la Coupe de France, le nombre de scrutateurs officiels nécessaires est déterminé sur accord entre le ou les scrutateurs sollicités et le directeur de compétition. Toutefois, dans les compétitions avec des épreuves dans lesquelles 7 juges officient simultanément, deux scrutateurs sont nécessaires, **sauf si les PDA sont utilisés.**
 - 1.2. Avant de solliciter un scrutateur n'ayant pas de passeport français et n'appartenant pas au corps arbitral de la FFDanse, le directeur de compétition doit présenter une demande de dérogation auprès de la commission transversale du corps arbitral.

9.1 - Dispositions générales (communes à toutes les compétitions)

Préambule

1. Une manifestation est la globalité d'une organisation (compétition et autres événements)
2. Une compétition est l'ensemble des épreuves sportives d'une manifestation
3. Une épreuve est l'ensemble des tours nécessaires à déterminer un vainqueur et un classement des concurrents
4. Sont nommées « compétitions **majeures** », tous les championnats territoriaux et les compétitions proposant **uniquement** des épreuves participant au système de sélection vers le titre de champion de France :
 - Championnats départementaux
 - Championnats régionaux
 - Coupe de France
 - Championnats de France
- 4.1. Sont classés dans cette appellation également :
 - les Critériums Nationaux

Article 26 Compétitions pouvant être organisées

1. **COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES** (ouvertes aux licenciés FFDanse d'un seul département) proposant les épreuves suivantes :

- Championnats départementaux (compétition majeure)
- Épreuves classificatrices
- « Opens »
- « Dance Sport Solo Team »
- Concours « Premiers Pas »

~~1.1. Plusieurs départements peuvent par convention se regrouper pour l'organisation de compétitions interdépartementales (ouvertes aux licenciés FFDanse des départements concernés) proposant les épreuves suivantes :~~

- ~~— Championnats interdépartementaux~~
- ~~— Épreuves classificatrices Pas possible car pas de point si un seul département~~
- ~~— « Opens »~~
- ~~— « Dance Sport Solo Team »~~
- ~~— Concours « Premiers Pas »~~

2. **COMPÉTITIONS RÉGIONALES**

Elles sont *ouvertes aux licenciés FFDanse d'une seule région* proposant les épreuves suivantes :

- Championnats régionaux (*compétition majeure*)
- Épreuves classificatrices
- « Opens »
- « Dance Sport Solo Team »
- Concours « Premiers Pas »
- Épreuves dites compétitions de proximités les séries F, E et D

Nota : Plusieurs régions peuvent par convention se regrouper pour l'organisation d'un championnat inter-régional (ouverts aux licenciés FFDanse des régions concernées)

~~2.1. plusieurs régions peuvent par convention se regrouper pour l'organisation d'un championnat inter-régionales (ouvertes aux licenciés FFDanse des régions concernées) proposant les épreuves suivantes :~~

- ~~— Championnats interrégionaux (*compétition majeure*)~~
- ~~— Épreuves classificatrices Pas possible car pas de point si une seule région~~

~~« Opens »~~

~~« Dance Sport Solo Team »~~

~~Concours « Premiers Pas »~~

3. **COMPÉTITIONS NATIONALES** (ouvertes à tous les licenciés FFDanse) proposant les épreuves suivantes :

- Championnats de France (*compétition majeure*)
- Coupe de France (compétition majeure)
- Critériums Nationaux (*compétition majeure*)
- Épreuves classificatrices
- « Opens »
- « Dance Sport Solo Team »
- Concours « Premiers Pas »
- Tournoi national sur invitation

4. **COMPÉTITIONS INTERNATIONALES** (ouvertes à tous les licenciés FFDanse)

- Compétitions WDSF (ID card WDSF obligatoire pour tous les couples)
- « Opens » (ID card WDSF obligatoire pour les couples étrangers)
- Tournoi international sur invitation (ID card WDSF obligatoire ~~pour les couples étrangers~~)

5. **PRÉCISIONS**

5.1. Dans les championnats territoriaux (championnats départementaux, régionaux et nationaux) et toute compétition sélective pour l'accession au titre de champion de France, une épreuve est organisée pour chaque catégorie d'âge

5.2. Pendant le Week-End des Critériums Nationaux, il est organisé dans toutes les catégories d'âge et dans toutes les séries, à l'exception de la série B Youth et des séries A Adulte, Senior I, Senior II, Senior III et Senior IV :

~~une épreuve Latines et une épreuve Standards le deuxième jour~~

5.3. Dans toutes les autres compétitions les catégories d'âge et les séries ainsi que les danses programmées sont au choix de l'organisateur

6. **LICENCES REQUISES** « conformément au RALT (2019-2020) »

- Licence fédérale « B » (au minimum)
 - o Concours « Premiers Pas »
 - o Épreuves classificatrices en série F
- Licence fédérale « C » (au minimum)
 - o Épreuves classificatrices des séries E, D, C et B
 - o « Dance Sport Solo Team »
 - o Toutes les épreuves « Open » régies par la FFDanse (open englobant plusieurs séries et/ou catégories, et circuit menant aux titres de champions de France)
- Licence fédérale « D »
 - o Toute épreuve en France ou à l'étranger régie par la WDSF
 - o Toute épreuve à l'étranger

Article 27 Généralités

1. Pour toutes les compétitions, inscrites au calendrier de la FFDanse la dernière finale doit avoir lieu au plus tard à 23h00.
2. À l'exception des compétitions majeures, **la durée des compétitions ne doit pas** excéder 12 heures entre la première épreuve et la dernière finale (pauses comprises).
3. Pour les catégories Jeunes la durée d'une épreuve ne doit pas excéder 7 heures entre le début et la proclamation des résultats.
 - 3.1. Les résultats des épreuves des catégories Jeunes doivent être proclamés au plus tard à 22h30.
4. Dans toute compétition les concurrents doivent respecter le corps arbitral, le public et l'organisateur.

Rappel :

Avant d'attribuer un numéro d'agrément, le délégué au calendrier pourra exiger qu'un organisateur inscrive au programme de la compétition une épreuve classificatrice (cf. Article 73 4).

5. **CARNETS DE DANSE**

Un carnet de danse électronique est disponible sur le site de la FFDanse reprenant la carrière des athlètes depuis la création de la base informatique.

6. RENSEIGNEMENTS OU DEMANDES D'INFORMATIONS

- 6.1. Tous les athlètes doivent passer par l'intermédiaire des dirigeants de leur structure affiliée d'appartenance pour toute demande d'information.
- 6.2. Les membres identifiés du Collectif France peuvent s'adresser à la DTN pour les questions concernant leur pratique compétitive au sein de la FFDanse.

7. COUPLES AVEC PASSEPORTS ÉTRANGERS OU MIXTES FRANÇAIS/ÉTRANGER

- 7.1. Les compétitions soumises aux règles du Comité International Olympique, applicables aux championnats internationaux officiels, ne sont accessibles qu'aux sportifs détenteurs d'un passeport du pays qu'ils représentent ainsi que l'IDCard correspondant. (Ex : les Jeux Mondiaux SPORTACCORD, ou encore les Jeux Mondiaux de la Danse WDSF).
- 7.2. Les championnats officiels européens et mondiaux organisés par la WDSF sont accessibles aux couples « mixtes » détenteurs de passeports « français/étranger », ainsi que des IDCards correspondants au pays représenté, conformément à la réglementation WDSF.

Cette règle s'applique pleinement aux couples licenciés FFDanse et ayant des IDCards d'un pays étranger, qu'ils participent ou non à des championnats nationaux dans d'autres pays où peuvent s'imposer des règles propres à ces pays

- 7.3. Le Championnat de France et les championnats territoriaux qui y sont liés sont accessibles aux athlètes licenciés à la FFDanse.
 - 7.3.1. Les titres de Champion de France sont attribués à tout couple satisfaisant aux règles d'accèsion aux compétitions officielles WDSF, à savoir les couples dont les deux partenaires possèdent des passeports français mais aussi, les couples « mixtes » passeport français / passeport étranger détenteurs d'une licence FFDanse.
 - 7.3.2. Les couples licenciés FFDanse composés de deux athlètes de nationalité autre que française ne peuvent se voir attribuer le titre de Champion de France. Ces couples sont classés à leur rang, donné par le résultat de l'épreuve.
- 7.4. Les sélections des membres des équipes de France suivent les mêmes règles : couples franco/français pour les championnats soumis aux règles du CIO, couples franco/français et couples mixtes pour les compétitions WDSF officiels.

Article 28 Inscriptions, dossards et désistements

1. INSCRIPTIONS

- 1.1. Toute inscription est soumise à la possession de la licence requise pour l'épreuve concernée (cf Article 26)
 - 1.1.1. Les inscriptions aux compétitions figurant sur le calendrier national de la FFDanse s'effectuent obligatoirement par l'intermédiaire de la structure affiliée d'appartenance, au moyen de la procédure informatique du site de la FFDanse.
 - 1.1.2. Inscriptions aux compétitions WDSF organisées sur le territoire français
- 1.2. Tous les couples participant à une compétition WDSF doivent présenter leur carte internationale (e-card). Ce document doit obligatoirement comporter la photographie de l'athlète ; à défaut, l'athlète devra présenter sa carte d'identité ou son passeport en cours de validité. Les couples français participant à une compétition WDSF doivent être identifiés par le Chairperson de la compétition. Tous les athlètes doivent lui présenter leur carte internationale (IDCard). Ce document devra obligatoirement comporter la photographie de l'athlète. À défaut, l'athlète devra présenter son passeport en cours de validité et le directeur de compétition devra en informer la FFDanse. Mais dans tous les cas, les couples français participant à une compétition, championnat, coupe ou tournoi WDSF doivent être inscrits par le système d'inscription WDSF. La FFDanse, seule, peut procéder à cette inscription.
 - 1.2.1. Les inscriptions aux compétitions internationales sur invitation (sauf Championnat et Coupe du monde, d'Europe et Jeux mondiaux) se font exclusivement par l'intermédiaire de la FFDanse et les invitations transmises via leur structure affiliée d'appartenance.
 - 1.2.2. Les inscriptions aux championnats officiels mondiaux et européens WDSF sont effectuées par la DTN.

2. DOSSARDS

- 2.1. Un droit de dossard obligatoire sera exigé de tous les couples des catégories Youth, Adulte, Senior I, Senior II, Senior III et Senior IV s'inscrivant à toute compétition inscrite au calendrier fédéral (sauf épreuves du Championnat de France). Ce droit de dossard s'élève au maximum à 10 € par couple et 25 € par team inscrits et sera à régler directement à l'organisateur.
- 2.2. Pour recevoir son dossard lors des compétitions, le compétiteur devra présenter son « passeport danse » et sa licence en cours de validité comportant obligatoirement sa photo. Chaque athlète doit être en mesure de prouver son identité auprès du Chairperson.
- 2.3. Un couple doit se conformer aux directives données par l'organisateur. Dans tous les cas, il doit retirer son dossard au moins une heure avant son premier passage programmé.

3. DÉSISTEMENTS

- 3.1. En cas de désistement, le couple doit impérativement prévenir l'organisateur 48 heures à l'avance par tout moyen à sa disposition.
- 3.2. Après la manifestation, l'organisateur doit adresser la liste des absents non excusés 48 heures à l'avance au délégué du suivi des couples.
 - À partir du 2^{ème} désistement, des points seront retirés aux couples concernées conformément à l'Article 21 .
 - Aucun justificatif ne sera pris en compte à moins de 48 heures.

Article 29 Déroulement d'une épreuve

1. Une épreuve sportive ne peut avoir lieu que si au moins deux couples sont en lice sauf dans les cas des dispositions suivantes :
 - 1.1. Dans une épreuve classificatrice (Séries B & C) si un seul couple est inscrit à une épreuve prévue sur la circulaire, il pourra danser (sans dossard) seul ou avec une autre épreuve. Sa participation sera comptabilisée dans le nombre des épreuves requises pour le changement de série.
 - 1.2. Pour les séries E & D (Latine et/ou Standard), il devra être organisé des épreuves (sur 4 danses) regroupant :
 - les couples Jeunes (Juvéniles, Juniors E & D),
 - les couples Youths / Adultes (E & D),
 - les couples Seniors (Seniors I, II, III & IV E & D).
 Ces épreuves ne seront pas attributives de points mais seront comptabilisées dans le nombre des épreuves requises pour le changement de série.
 - 1.3. Dans une épreuve classificatrice (toutes catégories d'âge) lorsqu'un seul couple est présent, suite à un ou des désistements de moins de 48 heures, le couple pourra danser (sans dossard) seul ou avec une autre épreuve et se verra attribuer les points correspondant à une victoire.

2. Dans toutes les compétitions FFDanse, le dépouillement des marques sera réalisé avec un logiciel agréé par la FFDanse.

3. ORGANISATION DES TOURS

- 3.1. Pour le premier tour :
 - l'organisation de 1/2 finales est obligatoire à partir de 8 couples.
 - l'organisation de 1/4 finales est obligatoire à partir de 15 couples.
 - l'organisation de 1/8 finales est obligatoire à partir de 29 couples.
 - l'organisation de 1/16 finales est obligatoire à partir de 57 couples.
 - l'organisation de 1/32 finales est obligatoire à partir de 113 couples.
- 3.2. Conformément au Skating-System, chaque tour doit comprendre au minimum la moitié des participants du tour précédent à une unité près. Donc au cours de la compétition, le nombre minimum de couples à retenir est de :
 - si le nombre de couples est pair : la moitié des participants moins 1
 - si le nombre des couples est impair : la moitié des participants moins 0,5

- 3.3. En finale, le nombre de couples ne pourra être supérieur à 8. Il n'y aura 7 ou 8 couples en finale qu'en cas d'égalité absolue. Si après application de la règle ci-dessus on obtient plus de 8 couples, le nombre minimum requis conformément à l'Article 29 3.2 ci-avant, ne sera pas applicable.

~~En finale, le nombre de couples ne pourra être supérieur à 7. Il n'y aura 7 couples en finale qu'en cas d'égalité absolue. Si après application de la règle ci-dessus on obtient plus de 7 couples, il sera organisé un repêchage pour les couples à égalité.~~

- 3.4. Les juges, qui ont jugé le 1er tour d'une épreuve, jugent tous les tours de cette épreuve jusqu'à la finale.

3.5. Il doit y avoir un intervalle d'au moins 15 minutes entre les tours d'une même épreuve.

4. **NOMBRE D'ÉPREUVES SIMULTANÉES**

4.1. Deux **ou trois** épreuves pourront se dérouler simultanément sur la même piste, mais le nombre total de couples en piste ne doit pas dépasser 7 couples.

5. **ÉPREUVES DE LA SÉRIE F**

5.1. Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés FFDanse (licence fédérale de base ou licence compétiteur).

5.2. Les épreuves sont organisées en regroupant les catégories dans chaque spécialité. Les possibilités de regroupement sont les suivantes :

- deux possibilités pour les couples Jeunes
 - o Si le nombre de Juvéniles et / ou de Juniors est inférieur ou égal à 2 couples, une épreuve Jeunes (regroupant les Juvéniles I et II et les Juniors I et II) sera organisée
 - o Si le nombre de Juvéniles et de Juniors est supérieur à 2 couples, deux épreuves seront organisées
 - Juvéniles (regroupant les Juvéniles I et II)
 - Juniors (regroupant les Juniors I et II)
- une épreuve Youth/Adultes (regroupant les Youth et les Adultes)
- une épreuve Seniors (regroupant les Seniors I, II, III et IV)

Rappel :

Dans toutes les compétitions où des épreuves classificatrices pour la série E sont programmées, l'organisateur doit obligatoirement programmer une épreuve classificatrice dans chaque spécialité pour les couples des séries F et ceci, pour les regroupements de catégories Jeunes, Youth/Adultes et Seniors (cf. Article 73 5)

6. **DÉPOUILLEMENT DES MARQUES ET CLASSEMENT**

6.1. Le classement et le départage des couples se font suivant les règles du Skating System utilisé par la WDSF.

6.2. Le jugement se fait à notes fermées

6.3. Toutes les marques des couples éliminés doivent être affichées à chaque épreuve et au plus tard 10 minutes avant le tour suivant de l'épreuve.

6.4. Si un couple se voit dans l'obligation d'abandonner la compétition, sur avis favorable du Chairperson, il conserve toutes les marques qu'il a acquises dans les tours et danses déjà effectués ; en finale, il sera classé 6^{ème} pour les danses qu'il n'aura pu danser et sera classé au classement final. Le couple sera disqualifié pour toute autre raison d'abandon.

Article 30 Autres épreuves

Les organisateurs sont invités à permettre à chaque couple de toutes les catégories d'âge de participer au moins à 2 épreuves par spécialité au cours de la compétition.

2. « Opens »

2.1. Il est possible d'organiser des épreuves « Open » regroupant soit des catégories d'âge, soit des séries, soit les deux.

- Le choix des épreuves, des danses et le déroulement des épreuves est de la responsabilité du directeur de la compétition.
- il est également possible d'intégrer progressivement les couples selon les niveaux.

2.2. Autre forme possible d'open.

- Le premier tour est dansé avec tous les couples de la plus petite série présente sur l'open. (Si le nombre de couples inscrit dans la série la plus basse est inférieur à 7, on ajoute la série suivante pour obtenir au minimum une ½ finale.)
- Un ou plusieurs tours éliminatoires (suivant l'article 23.5) sont dansés jusqu'à l'obtention de l'équivalent d'une finale.
- La série suivante entre en lice avec les 6 couples sélectionnés auparavant. De nouveaux tours éliminatoires seront dansés jusqu'à l'obtention de l'équivalent d'une finale.
- On continue jusqu'à la série la plus élevée.

- Pour terminer par une finale avec les couples sélectionnés, quelque soit leur série.
- Pour chaque tour, les règles (nombre de danses, figures et tenues) de la série la plus élevée présente sur la piste seront appliquées.

Exemple :

- *Couples inscrits :*
- - 8 couples série F
- - 5 couples série E
- - 10 couples série D
- - 4 couples série C
- - 5 couples série B
- - 2 couples série A

Organisation des tours :

- - 1er tour on passe de 8 à 6 couples F (sur 3 danses tenues et figures imposées)
- - 2ème tour on ajoute les 5 couples série E, on danse pour passer de 11 (6F + 5E) à 6 couples (sur 4 danses tenues et figures imposées)
- - 3ème tour on ajoute les 10 couples série D, on danse pour passer de 16 (6EF + 10D) à 12 (sur 5 danses tenues et figures imposées)
- - 4ème tour on danse à 12 pour passer de 12 à 6 couples (sur 5 danses tenues et figures imposées)
- - 5ème tour on ajoute les 4 couples série C, on danse pour passer de 10 (6DEF + 4C) à 6 (sur 5 danses tenues et figures libres)
- - 6ème tour on ajoute les 5 série B, on danse pour passer de 11 (6C,DE&F + 5B) à 6 (sur 5 danses tenues et figures libres)
- - 7ème tour on ajoute les 2 série A, on danse pour passer de 8 (6B,C,D,E&F +2A) à 6 (sur 5 danses tenues et figures libres)
- - 8ème tour Finale (sur 5 danses tenues et figures libres)

Dans toute compétition, dès lors que des épreuves classificatrices dans les catégories Jeunes sont organisées, des « Opens Jeunes 4 danses » regroupant toutes les séries devront être organisés :

- « Open Jeunes 4 danses » Latines : Samba, Cha-Cha, Rumba et Jive
- « Open Jeunes 4 danses » Standards : Valse Anglaise, Tango, Valse Viennoise et Quickstep
ou
- « Open Jeunes 8 danses » (classement combiné des 4 danses Latines et 4 danses Standards)

Rappel :

Nous vous rappelons que les épreuves classificatrices pour les Juvéniles I sont prévues pour faire danser entre eux les couples de cette catégorie et de cette série, mais qu'elles ne sont pas nécessaires pour la montée en série car il n'y a pas de série D dans cette catégorie.

Dans le but de faire danser ces couples le plus possible, l'organisation d'un open Juvéniles I série F et E est également possible soit à la place de l'épreuve classificatrice soit en complément.

3. « DANCE SPORT SOLO TEAM »

- 3.1. Des épreuves de « Dance Sport Solo Team » peuvent être organisées dans toutes les compétitions territoriales. Tous les participants doivent être licenciés de la FFDanse (cf. Article 26 6)
- 3.2. Les épreuves de « Dance Sport Solo Team », doivent être mentionnées dans la circulaire
- 3.3. La réglementation concernant les épreuves de « Dance Sport Solo Team » figure à l'ANNEXE 5

4. CONCOURS PREMIERS PAS

- 4.1. Des concours « Premiers Pas » peuvent être organisés dans toutes les compétitions territoriales. Tous les participants doivent être licenciés de la FFDanse (cf. Article 26 6)

4.2. Les concours « Premiers Pas » doivent être mentionnés dans la circulaire adressée aux structures affiliées.

4.3. La réglementation concernant les « Concours Premiers Pas » figure à l'ANNEXE 6

Article 31 Communication

1. Toutes les compétitions ont accès aux médias régionaux.
2. Pour les compétitions ou championnats nationaux, l'accès aux médias nationaux se fait sous le contrôle de la FFDanse.

Article 32 Incidents

1. L'autorité pour régler les incidents liés à la réglementation de la compétition incombe au Chairperson. En cas de réclamation, ce dernier peut réunir les membres du jury en commission extraordinaire pour prendre une décision, qui est irrévocable dans le cadre de la compétition.
2. Les délais de réclamation sont de 10 minutes après l'affichage des résultats et au plus tard avant le début du tour suivant de l'épreuve ; ils sont portés à la connaissance de tous
3. La décision prise doit être portée à la connaissance de tous dans des délais permettant d'éviter un préjudice aux compétiteurs.

9.2.1 - Dispositions communes aux championnats de France

Article 33 Les Championnats de France

Le principe général de l'organisation du Championnat de France est le suivant :

1. Chaque année, il est décerné un titre de champion de France dans chaque catégorie d'âge en Latine, Standard et 10 danses dès lors que deux couples sont en lice (en accord avec l'Article 29 1).
2. Il est également décerné un titre de champion de France Espoirs en Latine, Standard et 10 danses dans les mêmes conditions que ci-dessus.
3. Les danses à exécuter sont celles définies par la WDSF dans la catégorie d'âge concernée.
4. Les championnats de France font l'objet de plusieurs organisations séparées qui ont lieu à des dates différentes :
 - 4.1. Le Championnat de France de Danses Latines & « Professional Division » Standards doit se dérouler le même jour entre le 1er mars et le 30 juin dans toutes les catégories d'âge à l'exception de la catégorie d'âge Seniors IV.
 - 4.2. Le Championnat de France de Danses Standards & « Professional Division » Latines doit se dérouler le même jour entre le 1er mars et le 30 juin dans toutes les catégories d'âge.
 - 4.3. Le Championnat de France 10 Danses (6 danses en Juvénile I) doit se dérouler pendant l'année sportive dans toutes les catégories d'âge à l'exception de la catégorie d'âge Seniors IV.
 - 4.4. Le Championnat de France Show Dance doit se dérouler le même jour que le championnat 10 Danses et dans la catégorie d'âge Adulte uniquement.
5. Les possibilités de participation à ces championnats pour chaque catégorie d'âge sont fixées à l'Article 9 , sauf Championnat de France « Show Dance » et « Dance Sport Solo Team » (cf. chapitre 9.2.5 -).

Article 34 Procédures de mise en place

1. Les règles d'attribution des organisations des Championnats de France sont fixées par les Règlements Généraux.
 - 1.1. Les championnats de France sont sous la responsabilité technique de la FFDanse.
 - 1.2. Le Championnat de France étant la propriété de la FFDanse, la structure organisatrice doit signer une convention (structure associative) ou un contrat (structure OBL) avec la FFDanse pour obtenir les droits de la partie événementielle de la manifestation.
2. Au préalable des Championnats de France, les différents responsables sont désignés :
 - 2.1. Par le président de la commission fédérale du corps arbitral.
 - le Chairperson
 - les juges
 - les scrutateurs
 - 2.2. Par les responsables de la discipline
 - le directeur de compétition
3. Sont autorisés à participer au Championnat de France, tous les couples licenciés à la FFDanse (licence compétiteur) qui répondent aux conditions de sélection au championnat.
4. Les dates limites d'inscription des couples sont définies dans la procédure d'organisation des championnats de France et publiées sur le site internet fédéral.
 - 4.1. Les inscriptions des couples se feront obligatoirement sur le site internet fédéral.
 - 4.2. L'organisateur d'un championnat n'est pas tenu de financer le déplacement des compétiteurs.

Article 35 Le corps arbitral

1. Le corps arbitral est désigné par la commission transversale du corps arbitral en respectant les dispositions suivantes :
 - 1.1. Le jury du Championnat de France (sauf championnat « Show Dance » et « Dance Sport Solo Team ») est composé de 14 juges au maximum appartenant au corps arbitral.
 - 1.1.1. Chacune des épreuves est jugée par 11 juges.
Le jury des différentes épreuves doit prévoir un renouvellement des juges par roulement.
 - 1.1.2. Les juges doivent arriver la veille de la compétition sauf accord du chairperson.
 - 1.2. Un scrutateur doit être désigné.
 - 1.2.1. Il doit arriver la veille de la compétition sauf accord du chairperson.
 - 1.3. Le Chairperson ne doit pas être adhérent à une structure du même département que celui du directeur de compétition.
Son rôle est défini à l'Article 23 . Il doit arriver la veille de la compétition, il se restaure avec les juges et est logé dans le même hôtel.

Article 36 Déroulement

1. Le directeur de compétition devra adresser, avant sa publication, le programme prévisionnel au Chairperson.
2. Pour toutes les catégories d'âge, si le nombre de couples est supérieur ou égal à 40, le premier tour ramènera le nombre de couples sélectionnés à 36.
3. Si le nombre de couple est inférieur à 8, il sera organisé un tour de présentation (General Look).
4. Pour tous les tours éliminatoires, chaque passage doit être mixés en tenant compte des têtes de série.
5. **TÊTES DE SÉRIE** (sauf Championnat de France des catégories Jeunes).
 - 5.1. Les finalistes, par ordre de classement du dernier championnat (de la même spécialité) formeront les têtes de série de chaque passage de tous les tours éliminatoires.

Exemple :
le couple classé 1^{er} sera tête de série du 1^{er} passage,
le couple classé 2^{ème} sera tête de série du 2^{ème} passage,
etc... jusqu'au 6^{ème}
 - 5.2. Si le nombre de couples finalistes de l'année précédente, et présents, est supérieur au nombre de passages, les têtes de série supplémentaires seront mixées informatiquement.
 - 5.3. La répartition des autres couples dans les passages doit être fait en accord avec l'Article 36 4.
6. **DANSES EN SOLO**
 - 6.1. En finale de la catégorie Adulte, deux danses seront exécutées en solo une au début et une à la fin de la finale.
 - 6.2. Chaque couple dansera une minute dans chaque danse solo puis tous les couples reviendront danser ensemble une minute.
 - 6.3. Pour les championnats Latines et Standards les danses choisies seront celles sélectionnées par la WDSF pour les championnats internationaux officiels.
 - 6.4. Pour le championnat 10 danses les danses seront le Quick Step et le Jive exécutés à la fin de chaque finale de la spécialité,
 - 6.5. La musique de chaque danse solo doit être différente pour tous les couples.
 - 6.6. L'ordre de passage sera tiré au sort par le Chairperson pour la première et la seconde danse.
 - 6.7. Un temps de repos de 45 secondes sera à respecter entre le passage du dernier couple en solo et le passage du groupe.

Article 37 Résultats et récompenses

1. Les trois premiers couples du Championnat de France reçoivent, dans l'ordre, médailles de bronze, d'argent et d'or. Ces médailles sont préparées et fournies par la FFDanse.
2. L'organisateur de la compétition est libre de prévoir des récompenses complémentaires (médailles commémoratives, fleurs, coupes, cadeaux...) qui seront à sa charge.

9.2.2 - Les Championnats de France Latines et Standards

Article 38 Sélection des couples (à l'exception des Dom-Tom)

RAPPEL :

Les règlements généraux « Organisation de la vie fédérale » définissent les règles d'organisation des championnats officiels de la FFDanse, à savoir les Championnats de France, de Région, et de Département (voir document sur le site internet FFDanse).

Pour participer au Championnat de France Latines ou Standards, les couples doivent suivre le parcours sélectif suivant (cf. schéma à l'ANNEXE 7) :

1. LE CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

- 1.1. En complément des règlements généraux, lorsque les conditions matérielles ou de faisabilité l'exigent, plusieurs départements peuvent se regrouper pour organiser un championnat interdépartemental. Dans ce cas, les titres de champion départemental sont décernés et les modalités de sélection appliquées par rapport à chaque département représenté, à condition que toutes les structures affiliées de ces départements aient été informées au préalable.
- 1.2. Lorsqu'un département n'est pas constitué, les structures affiliées de ce département sont rattachées à un autre département de la même région.
- 1.3. Les inter-départements sont définis par le responsable du suivi des couples en concertation avec le représentant fédéral de la discipline.
- 1.4. Tous les couples doivent participer au championnat départemental pour accéder au championnat régional.
- 1.5. Si dans un département, le championnat départemental n'est pas organisé, tous les couples licenciés dans ce département sont autorisés à participer au championnat régional.

2. LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL

- 2.1. En complément des règlements généraux, lorsque les conditions matérielles ou de faisabilité l'exigent, plusieurs régions peuvent se regrouper pour organiser un championnat inter-régional. Dans ce cas, les titres de champion régional sont décernés et les modalités de sélection appliquées par rapport à chaque région représentée, à condition que toutes les structures de ces régions aient été informées au préalable.
- 2.2. Lorsqu'une région n'est pas constituée, les structures de cette région sont rattachées à une autre région la plus voisine possible.
- 2.3. Les inter-régions sont définies par le responsable du suivi des couples en concertation avec le représentant fédéral de la discipline.
- 2.4. Tous les couples ayant participé au championnat départemental peuvent participer au championnat régional obligatoire pour poursuivre le parcours vers le titre de champion de France.

3. RÈGLES DE SÉLECTION

- 3.1. Les catégories d'âge sont définies au Chapitre 2 - et les possibilités de participation à l'Article 9 1.
- 3.2. Dans les catégories d'âge Juvénile I, Juvénile II et Junior I, les couples participant au championnat régional sont automatiquement sélectionnés pour le Championnat de France.
- 3.3. Dans les autres catégories d'âge, le championnat régional attribue des points, suivant les mêmes règles que les épreuves de la Coupe de France (cf. Chapitre 9.3 -). Ces points sont additionnés à ceux du classement Top Danse.
Le nouveau classement obtenu détermine les couples à sélectionner pour le Championnat de France à concurrence du nombre de couples à sélectionner.
- 3.4. Le nombre de couples à sélectionner pour les championnats de France Latines et Standards est fixé chaque année par le groupe des responsables de la discipline avec la consultation du représentant de la discipline.
- 3.5. Une épreuve régionale ou départementale comptant pour sélection doit être jugée par **5 juges nationaux de grade A** sauf dérogation acceptée par le président de la commission fédérale du corps arbitral lorsqu'il y a peu de couples participants (cf. Règlements Généraux)
- 3.6. Tous les couples participant à des épreuves sélectives pour le Championnat de France doivent danser l'ensemble des danses WDSF de la catégorie d'âge concernée en accord avec l'Article 33 .

3.7. Le coordinateur fédéral de la discipline est habilité à proposer des modalités particulières à la DTN dans l'intérêt général et dans le respect de l'esprit de la réglementation.

Article 39 Épreuves annexes

Aucune épreuve annexe ne peut être organisée.

9.2.3 - Le Championnat de France 10 danses

Article 40 Sélection des couples (à l'exception des Dom-Tom)

1. Tous les couples Adultes, Seniors I, Seniors II ou Seniors III et IV qui sont au moins série A, B ou C dans les deux spécialités peuvent participer au Championnat de France 10 danses suivant les conditions de participation définies à l'Article 9 .
2. Les championnats Espoir, Youth, Junior II, Junior I, Juvénile II et Juvénile I ne font pas l'objet de sélection particulière.

9.2.4 - Les Championnats de France Espoirs

Les Championnats de France Espoirs sont organisés en Latines, en Standards et en 10 danses.

Article 41 Sélection des couples

Sont sélectionnés à ces championnats, tous les couples licenciés FFDanse des catégories d'âge et séries suivantes :

- Youth séries C et B
- Adultes séries C, B et A en conformité avec l'Article 8 4.2

Article 42 Sélection des couples

Tous les couples licenciés FFDanse des catégories d'âge Youth, Adulte et Senior I séries C, B et A peuvent participer à ce championnat en Latines et/ou Standards.

Article 43 Réglementation spécifique

Précisions :

La réglementation ci-après traduit les règles de la WDSF avec certaines spécificités.

1. CARACTÈRE DES DANSES

- 1.1. Le Show ne doit jamais supprimer le caractère des danses Latines ou Standards.
- 1.2. Le minimum requis est que le show soit équilibré pour percevoir correctement le caractère des Danses Latines ou Standards.

2. DANSES

- 2.1. Lors des compétitions Show Danse Latines et Standards, les couples doivent choisir au minimum 3 des 5 danses de compétitions Latines ou Standards comme danse principale. Des « Éléments Chorégraphiques » d'autres formes de danses peuvent être utilisés pour enrichir et compléter la chorégraphie toujours en respectant le caractère des danses Latines ou Standards (cf. alinéa 1). Le caractère des danses Latines et Standards doit toujours être clairement visible.
- 2.2. Chaque « Élément Chorégraphique » des danses principales doit avoir une durée de 20 secondes au Minimum.
- 2.3. Tous les « Éléments Chorégraphiques » des danses (Latines, Standard ou autres) ne doivent pas dépasser 90 secondes (portés exclu).
- 2.4. Tous les « Éléments Chorégraphiques » des danses Latines ou Standards supplémentaires (4^{ème} et/ou 5^{ème} danse) n'ont pas de durée minimum.
- 2.5. Les « Éléments Chorégraphiques » d'autres formes de danses ne doivent pas dépasser 40% maximum de la durée totale de la performance.

3. MUSIQUE

3.1. Musique

Les compétiteurs doivent apporter aux organisateurs :

- 2 copies du Compact Disque ("CD") de leur musique. En complément, une clé USB peut également être fournie (Pas à l'international).
- une liste complète, exacte et à jour des titres sélectionnés sur le CD y compris le titre (s), le nom du compositeur (s), arrangeur (s), éditeur (s) et/ou le nom de l'enregistrement (s).

3.2. Durée limite

- 3.2.1. L'entrée et la sortie des athlètes ne doivent pas excéder 15 secondes chacune. Le Chairperson doit disqualifier tout couple qui dépasse cette durée. La personne chargée de mettre la musique doit le faire au plus tard 15 secondes après que le show ne commence.
- 3.2.2. Le jugement commence et s'arrête lorsque la musique commence et s'arrête.
- 3.2.3. La durée de la musique est d'un minimum de 3 minutes et un maximum de 3.30 min.

4. PORTÉS (Lifts)

- 4.1. Un porté désigne tout mouvement au cours duquel un membre d'un couple a les deux pieds décollés du sol en même temps, avec l'aide ou le soutien de l'autre partenaire (l'utilisation d'accessoire est interdite pour exécuter un porté).
 - 4.1.1. Il n'y a pas de restriction sur le nombre et la durée des portés.

5. TENUES (Holds)

Tenues Standards, définition de la tenue Standards.

- 5.1. Il doit y avoir au minimum 50% de la chorégraphie en tenue caractéristique des danses Standards.
- 5.2. Une tenue alternative est autorisée si elle respecte le caractère des danses Standards.
- 5.3. Pas de restriction pour les danses Latines.

6. RÉPÉTITIONS

- 6.1. Les organisateurs doivent permettre à chaque couple d'effectuer une répétition générale sur la piste de compétition, à un horaire raisonnablement pratique, durant 10 minutes chacun, pour tester la piste de compétition et la musique (le CD) choisie par le couple.
- 6.2. Chaque couple doit se présenter près de la piste de compétition, au minimum 15 minutes avant de commencer leur répétition.
- 6.3. Tous les athlètes, Chairperson, les cameramen, ingénieurs du son et ingénieurs lumières, doivent être présents pendant toute la durée de toutes les répétitions.
- 6.4. Tous les Shows seront filmés lors des répétitions puis pendant la compétition à des fins informationnelles pour toute décision qui concernerait les violations des règles (Cf. Disqualification).
- 6.5. Le Chairperson doit disqualifier tout couple qui ne se présente pas lors de sa répétition.
- 6.6. Pendant la répétition, le Chairperson, est chargé de juger les danses sur les bases des règlements établis. Dans le cas d'une violation d'un ou plusieurs de ces règlements, le Chairperson, informe le couple concerné, afin qu'ils puissent faire les ajustements nécessaires à leur show.
- 6.7. Tous les athlètes doivent être conscients que leur show doit avoir été vu par le Chairperson du championnat national et que leur performance est en accord avec les règles WDSF Showdance avant leur participation à une compétition Showdance WDSF.
- 6.8. À l'exception des modifications exigées par le Chairperson (cf règle 6.6) tous les athlètes doivent présenter le même Show et la même chorégraphie tout au long de la répétition et de la compétition. Ils doivent obligatoirement utiliser les mêmes tenues lors de la répétition et des différents tours de la compétition et l'éclairage et la musique doivent restés les mêmes.
- 6.9. Si un problème technique en rapport avec la musique se produit pendant l'exécution d'un Show, le couple concerné doit avoir la possibilité de passer une fois de plus après que le dernier couple des répétitions soit passé et doit avoir le temps de pouvoir résoudre le problème.
 - 6.9.1. Si le problème ne peut être résolu, ils doivent être disqualifiés de la compétition.
 - 6.9.2. Si de tels problèmes se produisent pour la première fois lors du premier tour, la même procédure s'applique pour que le couple concerné puisse répéter sa performance après que le dernier couple ait effectué son show.
 - 6.9.3. Le Chairperson doit immédiatement disqualifier un couple qui rencontre à nouveau des problèmes techniques de musique non résolus.

7. ORDRE DE PASSAGE DES COUPLES

- 7.1. L'ordre de passage des Shows sera décidé par tirage au sort par le Chairperson ou une personne autorisée par le Chairperson, tirage au sort au cours duquel tous les couples ou leurs représentants doivent être présents.
- 7.2. L'ordre de passage doit être utilisé pour la répétition et le 1er tour de la compétition.
- 7.3. L'ordre de passage pour la finale doit être décidé par tirage au sort à nouveau selon le même protocole.

8. ÉCLAIRAGES

- 8.1. Tous les couples doivent danser dans les mêmes conditions d'éclairage et ce, pour tous les tours. Toute autre sorte d'éclairage doit être exclue, à l'exception des projecteurs.
- 8.2. Une poursuite ne peut être utilisée que si elle éclaire tous les couples de la même manière.
- 8.3. Tout éblouissement direct du couple en compétition doit être évité en positionnant les projecteurs le plus haut possible.

9. DOSSARDS

- 9.1. Lors du premier tirage au sort, un numéro de dossard doit être délivré à chaque couple ou à son représentant.
- 9.2. Le dossard du couple doit être porté de manière visible pour les juges et le public.

10. ANNONCES

- 10.1. Tous les couples inscrits doivent remplir un document dans lequel ils décriront les détails de leur show et son thème.
- 10.2. Un présentateur est obligatoirement prévu pour annoncer tous les shows.
- 10.3. Lorsque le couple a été appelé sur la piste, ils doivent immédiatement commencer leur show et entrer immédiatement sur piste pour commencer leur show.
- 10.4. Pour tous les tours préliminaires l'annonce doit être faite avec les éléments et l'ordre suivants :
 - Le nom du couple
 - le nom de la structure affiliée qu'il représente
 - le nom du chorégraphe

- le nom du Show (lors de la finale des informations complémentaire, si fournies par le couple, peuvent être données après le nom du chorégraphe, mais la fin de l'annonce devra rester le nom du Show.

11. SYSTÈME DE JUGEMENT

- 11.1. Le système de jugement standard (par "croix") sera utilisé lors des premiers tours éliminatoires. Le Chairperson publiera une liste des couples qui sont sélectionnés au tour suivant.
- 11.2. Pour la finale, chaque juge doit émettre 2 notes :
 - Une note technique
 - Une note artistique.
- 11.3. Ces notes doivent être additionnées pour calculer la note finale. Dans le cas où un juge classe deux couples avec un score égal en finale, c'est le couple avec la meilleure note technique qui sera classé devant l'autre.
- 11.4. Un show qui comporte plus de 3 rythmes de danse a un mérite technique plus important qu'un show comportant seulement 3 rythmes de danse, car c'est techniquement plus difficile.

12. ACCESSOIRES ET DÉCORATION DE LA PISTE

2 accessoires non électrique, léger et transportable par une personne sont autorisés.

13. TENUES VESTIMENTAIRES

- 13.1. La Réglementation des Tenues WDSF s'applique à toutes les compétitions organisées Show Dance régies par la FFDanse.
- 13.2. Le choix de la robe et du costume peut compléter le thème du Show.
- 13.3. Le maquillage et la coiffure des athlètes peuvent compléter le thème du Show.

14. SURVEILLANCE DU RÈGLEMENT

- 14.1. L'organisateur prévoit obligatoirement un cameraman, une caméra vidéo et une installation pour visualiser les vidéos au ralenti et en arrêt sur image.
- 14.2. Chaque performance de chaque tour, y compris les répétitions, doivent être enregistrées pour le contrôle d'éventuelles violations des règlements et comme preuve de la violation constatée ou en cas de disqualification.
- 14.3. Disqualifications
 - 14.3.1. Toute violation de ces règles dans une épreuve par un couple, peut entraîner sa disqualification immédiate.
 - 14.3.2. En cas de disqualification, un rapport détaillé signé par le Chairperson, incluant l'enregistrement vidéo de la performance comme preuve de la violation des règlements ou pour autre raison, doit être envoyée au DTN au plus tard 1 semaine après la fin de la compétition.
- 14.4. Décision finale

Dans tous les cas où ces règlements sont silencieux, incomplets ou incertains, le Chairperson aura la décision finale.

15. JUGES ET SCRUTATEUR

- 15.1. Le jury des épreuves du Championnat de France Show Dance est composé de 5 juges français choisis parmi les juges du Championnat de France 10 danses.
- 15.2. La désignation des juges est effectuée par la commission fédérale du corps arbitral.
- 15.3. Le scrutateur est nommé parmi les scrutateurs du Championnat de France 10 danses.

16. CHAIRPERSON ET SUPERVISEUR

- 16.1. Le Chairperson est celui nommé pour le Championnat de France 10 danses.
- 16.2. Si le nombre de shows le nécessite, un superviseur peut être nommé par la commission fédérale du corps arbitral :
 - Il figure sur la liste fédérale des Chairpersons
 - Il assiste le Chairperson du championnat dans la surveillance de la réglementation spécifique du Championnat de France Show Dance.
 - Son indemnisation est identique à celle du Chairperson.

9.3 - La Coupe de France

Article 44 Les épreuves

1. La Coupe de France est constituée de 3 épreuves par spécialité (Latines et Standards) dans le parcours pour l'accèsion au titre de champion de France. Lors de chacune de ces épreuves, les couples marquent des points suivant le barème de l'ANNEXE 4.
2. Les possibilités de participation aux Coupe de France pour chaque catégorie d'âge sont celles des championnats de France et sont fixées à l'Article 9 à l'exception de la Coupe de France Youth qui est ouverte à la catégorie Junior II
3. La Coupe de France permet d'établir un classement « Top Danse » pour chaque spécialité et suivant les disposition et catégories d'âge suivantes :
 - 3.1. L'épreuve **Junior II**, permet d'établir un classement « Top Danse Junior » par spécialité (Latines et Standards) dans les conditions de participation fixées à l'Article 9 .

Rappel Article 9 1.3 :

Les couples Juniors I peuvent participer également aux épreuves Junior II

- 3.2. L'épreuve **Youth**, permet d'établir un classement « Top Danse Youth » par spécialité (Latines et Standards) dans les conditions de participation fixées à l'Article 9 et est ouverte aux couples de la catégorie d'âge Junior II exclus du classement « Top Danse ».

Précision :

Les couples de la catégorie Junior I participant à l'épreuve Junior II ne peuvent en aucun cas participer à l'épreuve Youth.

Rappel :

en Standards, dans les catégories Youth et Junior II, les danseurs sont autorisés à danser en gilet lors des épreuves pour l'accèsion au titre de champion de France.

- 3.3. L'épreuve **Adulte**, permet d'établir un classement «Top Danse Adulte» par spécialité (Latines et Standards) dans les conditions de participation fixées à l'Article 9 .
- 3.4. L'épreuve **Senior I**, permet d'établir un classement «Top Danse Senior I» par spécialité (Latines et Standards) dans les conditions de participation fixées à l'Article 9 .
- 3.5. L'épreuve **Senior II**, permet d'établir un classement « Top Danse Senior II » par spécialité (Latines et Standards) dans les conditions de participation fixées à l'Article 9 .
- 3.6. L'épreuve **Senior III**, permet d'établir un classement « Top Danse Senior III » par spécialité (Latines et Standards) dans les conditions de participation fixées à l'Article 9 .
- 3.7. L'épreuve **Senior IV** (en standards uniquement), permet d'établir un classement « Top Danse Senior IV» dans les conditions de participation fixées à l'Article 9 .
4. Aucune compétition ou épreuve annexe ne peut être organisée à partir du moment où la première épreuve de la Coupe de France s'est déroulée.
5. Les organisations des Coupes de France sont réparties aussi uniformément que possible sur l'ensemble du territoire. Chaque organisateur devra obligatoirement programmer l'ensemble des épreuves des deux spécialités.
6. Tous les passages des épreuves de la Coupe de France devront être mixés.

7. Si le nombre de couple est inférieur à 8, il sera organisé un tour de présentation (General Look).

8. **EXEMPTION**

Les 6 premiers (de chaque spécialité) du classement top danse à la veille de l'épreuve sont exemptés du premier tour si l'épreuve comporte un 1/8 de finale. Si un seul couple est concerné par cette règle le jour de la compétition, elle n'est pas appliquée.

8.1. Le 6 premiers (de chaque spécialité) du classement top danse à la veille de l'épreuve formeront les têtes de série de chaque passage de tous les tours éliminatoires.

8.2. Lorsqu'une épreuve de la Coupe de France comporte des 1/8 de finales, les têtes de série définies ci-dessus sont exemptées du premier tour.

8.3. Si le jour de la compétition, un seul couple est concerné par cette règle, elle n'est pas appliquée.

8.4. Si le nombre de couples concernés et présents, est supérieur au nombre de passages, les têtes de série supplémentaires sont mixés informatiquement.

8.5. La répartition des autres couples dans les passages doit être différente dans chaque danse. Les passages doivent donc être mixés en gardant les têtes de série.

9. Le directeur de compétition devra adresser, avant sa publication, le programme prévisionnel au Chairperson en charge de la Coupe de France.

Article 45 Procédure de mise en place

1. Les Coupes de France organisées sous la responsabilité technique de la FFDanse qui missionne les responsables de la discipline.
2. La structure organisatrice doit signer une convention (structure associative) ou un contrat (structure OBL) avec la FFDanse pour obtenir les droits de la partie événementielle de la compétition.
3. Il doit être fait mention de la FFDanse sur tous les programmes et affiches publicitaires de chaque critérium fédéral.
4. L'organisateur d'une Coupe de France n'est pas tenu de financer le déplacement des compétiteurs.
5. Au préalable de chaque Coupe de France les différents responsables sont désignés :
 - 5.1. Le Corps arbitral est nommé par la commission fédérale du corps arbitral suivant les dispositions prévues à l'Article 47 .
 - 5.2. Le directeur de compétition est désigné par l'organisateur mais doit être approuvé par le coordinateur de la discipline.

Article 46 Classement

1. **ÉPREUVES DE LA COUPE DE FRANCE**
 - 1.1. Le classement et le départage des couples se font suivant les règles du Skating System utilisé par la WDSF conformément à l'Article 29 6.
1. Le classement des couples qui ne sont pas parvenus en finale est déterminé en fonction du nombre de marques obtenues lors du tour où ils ont été éliminés.
2. Les couples avec le même nombre de marques sont classés ex aequo
3. Le nombre de points crédité aux couples ex aequo s'obtiendra en faisant la moyenne des points à attribuer sur les places concernées.
 - 1.2. Les points sont attribués conformément au tableau de l'ANNEXE 4
 - 1.3. Lorsqu'un couple ne peut pas participer à une épreuve de la Coupe de France parce qu'il représente la France le même jour à l'une des épreuves officielles suivantes (championnat d'Europe, championnat du monde, coupe d'Europe, coupe du monde), il se voit attribuer pour les épreuve latines standards un nombre de points égal à la moyenne des points qu'il a acquis sur les deux meilleures épreuves parmi les trois dernières épreuves de la Coupe de France.
2. **DÉSISTEMENT**

10 points seront retirés pour tout désistement à partir du 2^{ème} signalé par un organisateur de compétitions conformément à l'Article 21 6. Ces points seront retirés de la dernière participation de la Coupe de France à laquelle le couple concerné aura participé.
3. **CLASSEMENT « TOP DANSE »**
 - 3.1. L'addition des points des 2 meilleures épreuves (**1 seule pour les Juniors II**) parmi les 3 dernières épreuves de la Coupe de France permet de déterminer un « Capital-point » à partir duquel est établi le classement du Top Danse
 - 3.2. Pour être classé, dans le « Top Danse » le couple devra avoir participé au moins à 2 épreuves (**1 seule pour les Juniors II**) de la Coupe de France parmi les 3 dernières.
 - 3.3. Le classement du Top Danse est mis à jour après chaque épreuve.
 - 3.4. Pour information, la liste par ordre alphabétique (avec les points obtenu) des couples ayant participé à une seule épreuve sera publié en gris.
 - 3.5. Le classement de la Coupe de France de la saison est le classement du Top Danse au 31 août.
 - 3.6. Les couples qui changent de catégorie d'âge conservent leurs points.

Article 47 Le corps arbitral

1. Le corps arbitral est désigné par la commission fédérale du corps arbitral en respectant les dispositions suivantes :
 - 1.1. Le jury de la Coupe de France est composé de 9 juges :
 - Six juges étrangers figurant sur la liste des juges actifs de la WDSF de, au moins, 5 nationalités différentes (conformément à la réglementation internationale).
 - Trois juges français détenteurs d'une licence FFDanse et d'une carte de juge FFDanse domiciliés dans au moins deux régions différentes.
 - 1.1.1. Chacune des épreuves est jugée par 7 juges (5 étrangers et 2 juges appartenant au corps arbitral fédéral).

1.1.2. Un juge du corps arbitral fédéral ne peut juger plus d'une Coupe de France par saison sportive

1.1.3. Un juge étranger ne peut juger une Coupe de France que tous les 2 ans.

1.2. Un scrutateur officiel doit être désigné.

1.3. Le Chairperson ne doit pas être adhérent à une structure du même département que celui du directeur de compétition.

Son rôle est défini à l'Article 23 . Il doit arriver la veille de la compétition, il se restaure avec les juges et est logé dans le même hôtel.

1.4. Les juges et scrutateurs doivent arriver la veille de la compétition sauf accord du chairperson

9.4 - Les Critériums nationaux

Article 48 Les épreuves

Une épreuve Latine et une épreuve Standard ainsi qu'un open latine (Trophée de France) et un open standard (Trophée de France) pour chaque catégorie d'âge, dans la même journée.

Toutes les catégories d'âge seront réparties sur le WE (par ex : Jeunes, Youths et Adultes le samedi et Seniors le dimanche).

• une épreuve Latines et une épreuve Standards le premier jour

• une épreuve Latines et une épreuve Standards le deuxième jour

Article 49 Procédure de mise en place

1. Les Critériums Nationaux sont sous la responsabilité technique de la FFDanse qui missionne les responsables de la discipline.
2. La structure organisatrice doit signer une convention (structure associative) ou un contrat (structure OBL) avec la FFDanse pour obtenir les droits de la partie événementielle de la compétition.
3. Il doit être fait mention de la FFDanse sur tous les programmes et affiches publicitaires de chaque critérium fédéral.
4. L'organisateur des Critériums Nationaux n'est pas tenu de financer le déplacement des compétiteurs.
5. La FFDanse lance l'appel aux engagements pour les Critériums Nationaux, au plus tard le 30 novembre de la saison sportive concernée.
6. Au préalable des Critériums Nationaux, les différents responsables sont désignés :
 - 6.1. Le Corps arbitral est nommé par la commission fédérale du corps arbitral suivant les dispositions prévues à l'Article 52 .
 - 6.2. Le directeur de compétition est désigné par l'organisateur mais doit être approuvé par le coordinateur de la discipline compte tenu de l'expérience nécessaire à gérer plusieurs pistes.

Article 50 Qualification des couples

Sont autorisés à participer aux Critériums Nationaux tous les couples licenciés à la FFDanse dans les conditions définies à l'article traitant des inscriptions (7.41).

Article 51 Inscriptions et dossards

1. La date limite d'inscription est fixée à 1 semaine minimum avant la date des Critériums Nationaux
2. Dans chaque épreuve, les dossards sont attribués de façon à assurer un mixage entre les structures affiliées et les couples.

Article 52 Corps arbitral

1. Le corps arbitral est désigné par la commission fédérale du corps arbitral en respectant les dispositions suivantes :
2. Le jury des Critériums Nationaux est composé de 6 juges du corps arbitral fédéral par piste.

- 2.1. Chacune des épreuves est jugée par 5 juges de, au moins, 3 régions différentes.
- 2.2. Chaque juge devra figurer sur la liste officielle des juges actifs de la FFDanse et pourra juger les différentes séries en fonction de sa qualification.
- 2.3. Les Chairpersons établiront les différents panels pour chaque épreuve.
3. Un Chairperson et un scrutateur par piste doivent être nommés.
~~Les scrutateurs nommés doivent être au nombre de deux minimum s'il y a une seule piste et un scrutateur de plus par piste supplémentaire.~~
4. La surveillance de l'application par les couples des règles concernant les figures limitées et des tenues vestimentaires est de la responsabilité des Chairpersons.

Article 53 Résultats et récompenses

RAPPEL Article 27

1 - Pour toutes les compétitions, inscrites au calendrier de la FFDanse la dernière finale doit avoir lieu au plus tard à 23h00. À l'exception des compétitions majeures, la durée des compétitions ne doit pas excéder 12 heures entre la première épreuve et la dernière finale (pauses comprises).

Pour les catégories Jeunes la durée d'une épreuve ne doit pas excéder 7 heures entre le début et la proclamation des résultats.

Les résultats des épreuves des catégories Jeunes doivent être proclamés au plus tard à 22h30.

L'organisateur est libre de choisir les récompenses remises, le minimum étant 2 coupes pour le couple vainqueur pour les catégories Juvénile, Junior et Youth et une coupe pour le couple vainqueur dans les autres catégories d'âge. Les frais des récompenses sont à la charge de l'organisateur.

9.5 - Les tournois nationaux sur invitation

Article 54 Conditions

1. Un tournoi national sur invitation est une épreuve qui réunit des couples d'au moins trois structures affiliées différentes, dont la structure organisatrice.
2. L'organisateur invite les couples de son choix.
3. Tous les couples invités doivent recevoir le remboursement de leur voyage et doivent être logés et nourris.
4. Les couples Senior I & II série A, Youth série B ou C et Junior II série C peuvent danser avec les couples Adulte disputant le tournoi national.

Article 55 Composition du Jury

Le nombre minimum de juges votants est de 5. Les juges français doivent être au moins 3. Ils doivent figurer sur la liste officielle du corps arbitral fédéral comme juges actifs et avoir le niveau national.

9.6 - Autres compétitions fédérales

Article 56 Définitions et rappels

RAPPEL : (voir document sur le site internet FFDanse)

Les règlements généraux « Organisation de la vie fédérale » définissent les règles d'organisation des championnats officiels de la FFDanse, à savoir les Championnats de France, de Région, et de Département.

Pour toutes les autres compétitions inscrites au calendrier fédéral, qu'elles soient de niveau national, régional ou départemental, s'appliquent également les règles techniques, sportives et d'organisation du présent règlement.

Article 57 Composition du Jury

1. Pour les compétitions nationales ~~et les championnats régionaux~~, le nombre minimum est de 5 juges « nationaux A » plus un juge « national B », « régional » ou « départemental ».
 - 1.1. Pour chaque épreuve le jury doit être composé en respect de l'Article 77 5.1.1
2. Pour les compétitions de proximité le nombre minimum est de 3 juges de niveau régional minimum.
3. Pour les compétitions départementales ou organisées dans les DOM-TOM, le nombre minimum est de 3 juges de niveau départemental minimum.

9.7 - Les tournois internationaux sur invitation (organisés en France)

Article 58 Conditions

1. La FFDanse, est seule habilitée à autoriser l'organisation d'un tournoi international.
2. Tous les couples invités doivent être remboursés de leurs frais de voyage et être logés et nourris.
3. L'organisateur devra se conformer à la réglementation de la WDSF.

Rappel de la règle E.4.6 de la WDSF

Un tournoi international est une épreuve où au moins 4 fédérations membres de la WDSF sont représentées.

Article 59 Participation

Les couples Seniors I et Seniors II série A, ainsi que les couples Youth série B ou C peuvent danser avec les couples Adulte disputant le tournoi international.

Article 60 Communication

Ces compétitions ont accès à tous les médias nationaux.

Article 61 Composition du Jury

Le nombre minimum de juges votants est de 5. Les juges français doivent être au moins 2. Ils doivent figurer sur la liste officielle du corps arbitral fédéral comme juges actifs et avoir le niveau national.

Article 62 Invitations

1. **Invitations des couples français** : L'organisateur doit inviter le champion de France de la spécialité (Latines, Standards ou 10 danses).
2. Au total, l'organisateur doit inviter un minimum de 5 couples français de son choix (avec un minimum de 3 couples de série A) parmi les catégories et séries suivantes :
 - Adulte série A ou B
 - Senior I ou Seniors II série A
 - Youth série B

9.8 - Les championnats et coupes d'Europe et du monde (sur le territoire français)

Article 63 Les compétitions

1. Les compétitions stipulées sur le règlement de la WDSF (Règle E.4) peuvent être organisées.

2. Il peut aussi être organisé des championnats pour une partie de l'Europe (ex. Europe de l'ouest) en Latines, Standards et 10 danses (règle WDSF 4.4).
3. Les Coupes du monde et d'Europe en Latines, Standards et 10 danses (règles WDSF 4.7 et 4.8).

Article 64 Organisateur

1. Ces compétitions sont régies par le règlement de la WDSF.
2. L'organisation de ces compétitions est contractualisée par la WDSF avec la FFDanse qui peut confier la partie événementielle à une structure affiliée (contrat ou convention tripartite WDSF – FFDanse – Structure).

Article 65 Communication

La FFDanse assure la coordination de la communication de l'événement avec l'attaché de presse de la structure d'accueil.

9.9 - Les organisations internationales de prestige (type World Open, ...)

Article 66 Les catégories des compétitions

Les 4 catégories de compétitions comptant pour le « World Ranking » stipulées sur le règlement de la WDSF (règle 4.5) peuvent être organisées :

- WDSF Grand Slam
- WDSF World Open
- WDSF International Open
- WDSF Open

Article 67 Composition du Jury

1. Le nombre de juges varie selon la compétition WDSF organisée (voir site internet de la WDSF).
2. Pour les compétitions « WDSF World Open » (du règlement WDSF) et les compétitions « WDSF International Open » (du règlement WDSF) et « WDSF Open » (du règlement WDSF), les juges seront désignés par la FFDanse sur proposition de l'organisateur en accord avec les règlements WDSF.

9.10 - Participations aux tournois internationaux à l'étranger

Article 68 Invitations

1. Les invitations personnelles ne sont pas autorisées pour les licenciés de la FFDanse. Les autorisations seront accordées en tenant compte du dernier classement Top Danse à jour et de l'importance des compétitions.
2. Procédure
 - Les invitations pour les couples français sont adressées à la FFDanse.
 - La DTN la transmet au couple choisi et également à 5 autres couples du dernier Top Danse connu de la spécialité concernée (Latines, Standards ou 10 danses) afin de déterminer l'éventuel couple remplaçant.
 - Délai de réponse pour les couples : 15 jours, le cachet de la poste faisant foi.
 - Retour au pays invitant dans les délais les plus rapides.

9.11 - Désignation des couples français représentant la France (dans les compétitions internationales)

Article 69 Le Collectif France

1. Le Collectif France est constitué par le DTN.
2. En font partie les athlètes représentatifs sur le plan international et susceptibles d'atteindre, à plus ou moins long terme, les demi-finales lors des championnats d'Europe, les Championnats du monde et les Jeux mondiaux.
 - Critères « listes de Sportifs de Haut Niveau (SHN) » du Ministère chargé des sports :
 - Groupe « ELITE »
 - Groupe « SENIORS »
 - Groupe « JEUNES »
 - Critères Fédéraux, sur décision du DTN :
 - Groupe « ESPOIRS » de la liste du Ministère chargé des sports
 - Groupe « POTENTIEL » : ces athlètes sont proposés par les responsables de la discipline, au vu du potentiel exceptionnel de résultats espérés au cours des saisons sportives suivantes.
 - Les Équipes de France sont sélectionnées par le DTN parmi les membres du Collectif France.

Article 70 Équipes de France

1. Le DTN est responsable de la sélection des sportifs représentant la France à l'étranger et sélectionne les Équipes de France.
2. Les critères qui entrent en jeu sont :
 - l'analyse et l'appréciation des résultats obtenus lors des compétitions de référence
 - l'évaluation du potentiel des sportifs, par les responsables de la discipline.
3. Le DTN prend ses décisions au vu des propositions des responsables de la discipline qui lui transmettent **leurs analyses, en tenant compte essentiellement de ces deux indicateurs.**
4. Pour être sélectionné dans un championnat ou coupe WDSF, le couple devra être formé depuis au moins six mois ; seuls des résultats exceptionnels justifieront une dérogation à cette règle.
5. Les compétitions de référence sont les suivantes :

Championnat du monde	Jeux mondiaux (Sportaccord)
Championnat d'Europe	Jeux mondiaux de la Danse
Grand « Slam » (WDSF)	Jeux méditerranéens (Sportaccord)
Coupe du monde (WDSF)	Artistic Games » (Sportaccord)

Article 71 Entraîneur Référent et sélectionnés

1. Référent FFDanse est missionné par le DTN.
 - 1.1. **L'ENTRAÎNEUR RÉFÉRENT FFDANSE** (E.R. FFDanse) :
 - Est responsable de la sélection française dans son ensemble pendant toute la durée de la compétition.
 - Joue un rôle de médiateur entre les compétiteurs et l'organisation.
 - Prend les décisions éventuelles qui s'imposent pour le bien de l'Équipe de France.
 - S'occupe de tous les éléments du contexte de la compétition.
 - Manage les couples de manière adaptée : son rôle étant d'apporter la confiance aux couples et non de les entraîner au dernier moment. L'inscription des couples à la compétition par leurs responsables respectifs signifiant en effet à-priori, qu'ils sont prêts mentalement, physiquement et techniquement.
 - L'Entraîneur Référent peut éventuellement prendre une décision importante à l'égard d'un couple qui se doit de respecter cette décision.
 - 1.2. **LES COUPLES SÉLECTIONNÉS** :
 - Doivent porter, en plus de leur tenue de danse, la tenue réglementaire de l'Équipe de France.

- Se doivent de respecter l'Entraîneur Référent et ses décisions.
- Le refus d'être assisté techniquement par l'Entraîneur Référent par un membre de l'Équipe de France doit être signalé au DTN au moins 15 jours avant le départ à la compétition et ne pourra être accordé que pour des raisons valables et motivées.
- Doivent être prêts mentalement, physiquement et techniquement à gérer leurs compétitions.
- La présence de l'entraîneur personnel du couple pendant la compétition n'est possible que dans la mesure où le DTN le missionne exceptionnellement pour un rôle technique au sein de l'Équipe de France.

Article 72 Frais de déplacement en compétitions officielles

Équipes de France : La FFDanse prend en charge une partie des frais supplémentaires de déplacement (conditions WDSF) dans les limites du budget sportif établi en début de saison par la direction financière de la FFDanse et validé par le comité directeur.

Article 73 Candidatures et attribution

1. CANDIDATURES

- 1.1. L'organisation de compétitions majeures est soumise à autorisation spéciale. Les dossiers de candidature sont à retirer auprès de la FFDanse. Ce dossier est suivi d'un cahier de charges détaillé et, le cas échéant, d'une convention ou un contrat d'attribution des droits événementiels.
- 1.2. Le dossier est à adresser à la FFDanse et instruit par le représentant fédéral de la discipline et, pour les aspects techniques par les responsables de la discipline et la DTN. La décision est prise par le Comité Directeur fédéral.
- 1.3. L'organisateur de toutes autres compétitions FFDanse doit, dans un premier temps, faire une demande d'inscription provisoire au calendrier fédéral auprès du délégué au calendrier de la discipline. Le délégué au calendrier de la discipline adresse son accord ou son refus motivé.

2. ATTRIBUTION

- 2.1. En cas d'accord, la fédération attribue un numéro d'agrément, qui devra figurer sur toute circulaire envoyée aux structures affiliées.
- 2.2. Aucune information sous quelque forme que ce soit sur l'organisation d'une compétition n'est autorisée sans l'octroi au préalable d'un numéro d'agrément et sans les cachets officiels de la FFDanse
- 2.3. Seules les compétitions inscrites au calendrier fédéral sont autorisées.
- 2.4. Sur la circulaire adressée aux structures affiliées doivent figurer :
 - le nom du directeur de compétition
 - la composition du corps arbitral
 - le nombre de juges pressentis

Précisions :

Le nom des juges pressentis est facultatif sur la circulaire, mais aucun agrément ne peut être donné sans que la liste des juges ne soit communiquée au responsable du calendrier pour validation

- le nom du Chairperson
 - les noms des scrutateurs.
 - s'il y a plus d'une piste, le nombre de pistes
 - un numéro de téléphone joignable à tout moment jusqu'au démarrage de la compétition pour les annulations, ainsi que les mentions des conséquences d'un désistement
3. Pour toute modification de l'une des personnes mentionnées à l'Article 73 2.4, la structure affiliée organisatrice doit prévenir le délégué au calendrier.
 4. Avant d'attribuer un numéro d'agrément, le délégué au calendrier pourra exiger qu'un organisateur inscrive au programme de la compétition l'épreuve classificatrice qu'il lui désignera.
 5. Dans toutes les compétitions où des épreuves classificatrices pour la série E sont programmées, l'organisateur doit obligatoirement programmer une épreuve classificatrice dans chaque spécialité pour les couples des séries F et ceci, pour les regroupements de catégories Jeunes, Youth/Adultes et Seniors.

Article 74 Publicité

1. Toutes circulaires, affiches ou publicités diverses doivent mentionner :
 - Pour les Championnats de France et sélections nationales :
« Organisée par la Fédération Française de Danse en partenariat avec « structure » ».
 - Pour toutes compétitions départementales, régionales et nationales ;
« Organisée sous l'égide de la Fédération Française de Danse »
 - Pour les Championnats d'Europe ou du Monde :
« Organisée conjointement par la WDSF, la FFDanse et « structure » ».
 - Compétition « Open » internationale :
« Organisée sous l'égide de la WDSF ».
2. Les affiches publicitaires doivent obligatoirement être transmises au service communication de la FFDanse pour information et approbation : **communication@ffdanse.fr**

Article 75 Dispositions Techniques

1. URGENCE MÉDICALE

- 1.1. Lors de chaque compétition, la possibilité d'intervention en urgence doit être assurée par les secouristes de la Croix Rouge ou des pompiers ou toute autre structure appropriée.
- 1.2. La présence d'un médecin n'est pas obligatoire, mais souhaitable.
- 1.3. L'accès et le trajet vers l'hôpital ou la clinique les plus proches doivent être affichées à la connaissance de tous.

2. PISTE DE DANSE

- 2.1. Pour toute compétition la piste de danse ne pourra pas être surélevée de plus de 5 cm par rapport au sol. Elle devra présenter une surface de 25m² par couple avec un minimum de 300m² pour les épreuves majeures avec une largeur minimale de 10m.
- 2.2. Il est souhaitable de prévoir des chaises hautes en bord de piste pour que les juges, si ils le désirent, puissent les utiliser.

3. ESPACE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

- 3.1. Lors de chaque compétition, au bord de la piste de danse, le directeur de compétition se tient dans un espace technique et administratif baptisé « espace technique ». Seuls sont autorisés à stationner dans cet espace :
 - le président de la FFDanse ou son représentant officiel
 - le directeur technique national et son adjoint ou leur représentant
 - le représentant fédéral de la discipline
 - le directeur de compétition et son assistant
 - le présentateur (et/ou son interprète)
 - le Chairperson
 - le représentant légal de la structure affiliée organisatrice
 - les scrutateurs

Le **Chairperson** veillera à l'application de cette règle pendant le déroulement de la compétition.

4. ESPACE RÉSERVÉ AUX JUGES

Seuls les juges, le président de jury (Chairperson) et le DTN ou son représentant, peuvent accéder à la table réservée au corps arbitral.

5. COLLECTE DES FEUILLES DES JUGES

Un compétiteur ne peut collecter les feuilles de juges dans une compétition à laquelle il participe.

6. CÉRÉMONIE DE REMISE DES RÉCOMPENSES

- 6.1. Les récompenses remises lors d'un Championnat de France sont des médailles d'or, d'argent et de bronze.
 - 6.1.1. Les médailles sont fournies par la fédération (siège) à l'organisateur désigné de la compétition, qui doit formuler sa demande avec toutes les informations nécessaires au moins un mois avant le championnat.
 - 6.1.2. L'organisateur de la compétition est libre de prévoir des récompenses complémentaires (fleurs, coupes, cadeaux ...) qui seront à sa charge.
 - 6.1.3. La cérémonie protocolaire doit obligatoirement suivre les règles définies dans le cahier des charges d'organisations fédérales.
- 6.2. Pour les Critériums Nationaux et les Coupes de France, l'organisateur est libre de choisir les récompenses remises, le minimum imposé étant deux coupes pour le couple vainqueur des catégories Jeunes et Youth et une coupe pour le couple vainqueur dans les autres catégories d'âge. Les frais des récompenses sont à la charge de l'organisateur.
- 6.3. Pour toutes les autres compétitions FFDanse l'organisateur est libre de choisir les récompenses remises, le minimum imposé étant deux médailles pour chaque couple du podium dans toutes les catégories et séries.
- 6.4. Les frais des récompenses sont à la charge de l'organisateur.

Article 76 Dispositions Financières

Montant des indemnités et remboursement des juges, scrutateurs, présidents de jury (Chairpersons), directeurs de compétition et présentateurs.

1. Les montants minimum des indemnités du corps arbitral sont définis dans les Règlements Généraux.
 - 1.1. Pour les championnats de France, de région et de département : le montant des indemnités est imposé par les Règlements Généraux de la FFDanse.
 - 1.2. Dans les autres compétitions, le minimum est imposé, mais l'organisateur peut majorer ces sommes. Ces indemnités doivent être précisées, par écrit, lors de l'invitation des personnes.
2. Dans une même compétition inscrite au calendrier FFDanse, la même indemnité doit être attribuée à chaque juge, quelle que soit sa nationalité.
3. Les indemnités du directeur de compétition sont identiques à celles du Chairperson.
4. Les indemnités du présentateur sont identiques à celles d'un juge.
5. Les frais de déplacements, pris en charge par l'organisateur, sont remboursés au minimum selon les barèmes fédéraux à savoir :
 - 5.1. Train
Remboursement des billets sur la base 2ème classe.
 - 5.2. Avion
Remboursement des billets sur la base classe économique.
 - 5.3. Véhicule personnel

Puissance fiscale	Tarif applicable
5 cv et moins	0,15 € / km
6 et 7 cv	0,20 € / km
8 cv et plus	0,25 € / km

Le remboursement s'effectuera sur la base d'indemnités kilométriques (voir ci-dessus) calculé en fonction de la puissance fiscale du véhicule, de la distance parcourue, des frais d'assurance, et du taux d'usure du véhicule.

- 5.4. Péages autoroute
Remboursement sur frais réels.

Nota :

Dans un souci de simplification, l'organisateur a la possibilité d'effectuer un remboursement forfaitaire à hauteur de 0,30€ du km péages compris.

Article 77 Statut du corps arbitral

Préambule

1. Le corps arbitral fédéral doit assurer le jugement et la garantie des résultats des compétitions organisées par la FFDanse, à l'issue desquelles sont délivrés les titres de champion correspondant au territoire concerné.
2. Toute compétition officielle de la FFDanse, départementale, régionale ou nationale, est jugée par des juges ayant une licence et une carte juge FFDanse en cours de validité.
3. Les licenciés de la FFDanse de nationalité étrangère peuvent également juger une compétition officielle de la FFDanse à la condition d'avoir réussi l'examen de juge fédéral correspondant et par voie de conséquence, de maîtriser parfaitement la langue française.
4. Le corps arbitral fédéral occupe un rôle central dans l'organisation sportive de la vie fédérale et il est responsable de la qualité de son propre fonctionnement. Il doit garantir à la fédération la possibilité de répondre des résultats sportifs aussi bien devant les licenciés que l'État.

5. ORGANISATION TECHNIQUE

Le corps arbitral fédéral est constitué sous la forme suivante :

5.1. Le Juge :

5.1.1. Il comprend quatre niveaux de qualification :

- Départemental (carte juge « Départemental ») est autorisé à juger uniquement les épreuves de niveau départemental (séries E et F).
 - Régional (carte juge « Régional ») est autorisé à juger les épreuves de niveaux régional et départemental (séries C, D, E et F).
 - National (carte juge « National »). Deux grades, A et B, restent valables comme suit :
 - Un juge de grade B est autorisé à juger les épreuves de séries B, C, D, E et F.
 - Un juge de Grade A est autorisé à juger tous les niveaux et séries.
- International, le juge doit détenir la carte juge National et être inscrit sur la liste de la WDSF. Il peut juger tous les niveaux d'épreuves sur le territoire français. La liste des juges français « internationaux » est établie et tenue à jour par la FFDanse qui se réserve le droit de la modifier.

5.1.2. La participation à l'étranger des juges français à une compétition officielle, est subordonnée à la validation de la FFDanse.

5.2. Le Chairperson (président du corps arbitral) :

5.2.1. Un seul niveau de qualification spécialisé est constitué par la FFDanse qui délivre le titre correspondant.

5.2.2. Ce titre est exigé pour les compétitions nationales.

5.2.3. Pour les compétitions régionales, la présidence du corps arbitral peut être assurée par un juge détenteur de la carte de juge national ayant suivi le dernier stage annuel des Chairpersons.

5.2.4. Pour les compétitions départementales la présidence du corps arbitral peut être assurée par un juge détenteur de la carte de juge régional ou national ayant suivi le dernier stage annuel des Chairpersons.

5.3. Le Scrutateur :

Un seul niveau de qualification est constitué et reconnu au sein de la FFDanse qui délivre le titre correspondant. Ce titre est exigé pour toutes les compétitions inscrites au calendrier fédéral.

6. ÉQUILIBRE TERRITORIAL

6.1. Le corps arbitral fédéral accepte le principe de suivi de l'historique des actions de jugement de chacun de ses membres dans le but de favoriser et d'équilibrer les participations à tous les niveaux des compétitions officielles.

6.2. Le corps arbitral doit assurer le jugement et l'arbitrage des compétitions majeures :

- Championnat départemental
- Championnat régional
- Coupe de France
- Championnat de France

6.2.1. Par conséquent, tous les juges et scrutateurs doivent se rendre disponibles prioritairement pour officier pendant ces compétitions et en particulier dans les compétitions de proximité de leur territoire de licencié.

6.2.2. Un juge international doit, en cas de besoin impératif, assurer un jugement départemental plutôt qu'un open international. Cependant, il va de soi que les compétitions internationales officielles (championnats d'Europe et du monde) seront prioritaires dans le cadre de la politique internationale de la FFDanse. Les sollicitations privées ne pourront être acceptées que si le jugement des compétitions FFDanse est assuré par ailleurs.

6.2.3. En pratique la FFDanse examinera l'opportunité d'autoriser un membre du corps arbitral fédéral à officier à l'étranger dans un cadre privé si sa présence est programmée dans un championnat officiel de la FFDanse.

7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

7.1. Statut des juges fédéraux

Dans le cadre de la Loi sur les arbitres et juge-arbitres du 23 Octobre 2006 (décret d'application du 15 Mai 2007), nous rappelons les informations suivantes :

7.2. Objet de la loi

- renforcer la protection des arbitres et des juges arbitres
- garantir l'indépendance des arbitres et des juges arbitres
- préciser le lien juridique « Juge arbitre et Fédération »
- préciser le régime social et fiscal des juges arbitres.

7.3. Contenu de la loi

- *Les arbitres et juges arbitres exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité dans le respect des règlements édictés par leur fédération sportive et auprès de laquelle ils sont licenciés. Cette fédération assure le contrôle de l'exercice de cette mission dans le cadre de ses statuts (Article L223-1 du code du sport).*
- *Les arbitres et juges arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens du code pénal, et les atteintes dont ils peuvent être victimes sont réprimées par des peines aggravées (Article L223-2 du code du sport).*
- *Les arbitres et juges arbitres ne peuvent être regardés, dans l'accomplissement de leur mission, comme liés à la fédération par un lien de subordination caractéristique du contrat de travail. La loi vise donc au plan du droit du travail, à exclure tout lien de subordination et donc tout contrat de travail entre l'arbitre ou le juge arbitre et l'employeur (Article L223-3 du code du sport).*
- *Depuis le 1er janvier 2007, les juges arbitres sont affiliés au régime général de la sécurité sociale et bénéficient d'un régime social et fiscal spécifique qui tient compte d'une franchise déterminée annuellement (Articles L241-16 et L311-3 du code de la sécurité sociale).*

Sommes et indemnités perçues par les arbitres et les juges arbitres bénévoles

- *Lorsque sur une année civile, le montant total des sommes et indemnités versées aux juges arbitres n'excède pas 14,5% du plafond annuel de la Sécurité Sociale (soit 5274 € pour l'année 2012) la loi les exonère de l'impôt sur le revenu au plan fiscal et de toutes charges sociales.*
- *Lorsque les sommes et indemnités versées aux juges arbitres excèdent 14,5% du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 5274 € pour l'année 2012), la part qui excède ce plafond sont :*
 - *soumises aux cotisations et contributions de sécurité sociale à l'exception des sommes ayant le caractère de remboursement de frais professionnels.*
 - *assujetties à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux.*

Remarque :

- 1 - *Tout versement financier à un officiel de l'arbitrage doit spécifier la nature du versement : indemnité ou frais réels liés au déplacement.*
- 2 - *On entend par frais professionnels toutes sommes soumises aux dispositions définies par l'arrêté du 20/12/2002 (L. 242-1 du code de la sécurité sociale).*

Qui doit payer les charges en cas de dépassement de la franchise ?

- *L'organisateur (FFDanse, Comité ou club) qui verse les indemnités au juge arbitre en faisant dépasser la franchise autorisée doit supporter les charges sociales associées à ce dépassement.*
- *Concrètement, la FFDanse doit verser les charges salariales et patronales aux organismes compétents. En conséquence la FFDanse peut établir une facture d'un montant équivalent aux charges versées à l'attention du club ou du comité organisateur responsable du dépassement.*

8. OBLIGATIONS

8.1. La loi reconnaît aux fédérations sportives et à leurs organes déconcentrés (Comités) un rôle de réglementation et de contrôle de l'activité des juges arbitres.

- 8.2. En tant que garants du bon fonctionnement du dispositif législatif, les fédérations sportives doivent se donner les moyens de vérifier les sommes et indemnités perçues par les juges arbitres.
- 8.3. La fédération doit tenir à disposition des agents de contrôle de l'Urssaf et de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale la liste des arbitres et juges licenciés.
- 8.4. Responsabilité du juge arbitre
 - Il doit tenir à jour un document recensant l'ensemble des sommes perçues pour chaque compétition au titre de sa mission arbitrale. Ce document, établi chaque année, doit être conservé pendant trois ans.
 - Il doit communiquer copie de ce document à la fédération, en fin d'année civile et avant le 31 décembre.
 - Il doit Informer immédiatement la FFDanse, le comité ou l'organisateur en cas de dépassement de la franchise.

Article 78 Code de conduite des juges

1. PRÉAMBULE

- 1.1. Ce code de conduite et de règles de déontologie fixe les règles de conduite et d'éthique pour les juges. Il a été conçu en respect avec celui de la WDSF en reconnaissance de la responsabilité fondamentale et dominante de tous les juges à maintenir l'intégrité, la compétence et l'efficacité des panels de juges dans son ensemble.
- 1.2. Les règles et les normes énoncées dans le Code sont destinées à aider les juges pour établir des normes de conduite appropriées afin qu'ils aient la confiance de leurs pairs, des compétiteurs qu'ils jugent, de la FFDanse, de la WDSF et des fédérations membres de la WDSF utilisant leurs services, ainsi que d'autres instances sportives comme l'administration du CIO, des journalistes sportifs et du public en général.
- 1.3. Il faut reconnaître que le Code ne peut pas anticiper toutes les situations possibles dans lesquelles les juges peuvent être appelés à exercer.
- 1.4. Dans tous les cas, il reste de la seule responsabilité de chaque juge de se comporter de manière éthique et professionnelle et, de s'assurer que tous les compétiteurs seront jugés sur leurs mérites libre de toute partialité ou de coercition.
- 1.5. Le respect des règles énoncées dans le Code est indispensable pour la réussite de nos compétitions.
- 1.6. Tous les juges doivent se familiariser avec le contenu de cette Politique de fonctionnement.
- 1.7. La FFDanse attend de chaque juge à ce qu'il prenne la responsabilité personnelle de se conformer au Code et d'agir d'une manière compatible avec la FFDanse, la WDSF et les valeurs du CIO et de ses principes.
- 1.8. Le Code s'applique à tous les juges et les Chairpersons licenciés à la FFDanse (ci-après collectivement dénommés « les juges »).

2. CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 2.1. Un conflit d'intérêts est tout intérêt, relation, association ou activité qui est incompatible avec les obligations d'un juge de s'assurer que tous les compétiteurs seront jugés sur leurs mérites, libre de toute partialité ou coercition.
- 2.2. Les conflits d'intérêts surgissent en particulier lorsque les intérêts personnels d'un juge influencent le jugement personnel de ce juge ou sa capacité à agir dans le meilleur intérêt de la FFDanse ou des compétiteurs.
- 2.3. Un juge doit se conformer aux règles énoncées dans le présent Code et doit se retirer du panel à partir du moment où un conflit d'intérêts potentiel se pose.

3. RÈGLES POUR LES JUGES

- 3.1. Un juge ne doit pas juger et doit se retirer du panel s'il sait ou croit que son état physique ou mental ne lui permet pas d'effectuer son travail correctement, sans aucune limite.
- 3.2. Un juge ne doit pas juger et doit se retirer du panel (pour les compétitions majeures FFDanse et toutes les épreuves WDSF), lorsque toute personne participant à l'épreuve est un membre de sa famille immédiate et élargie, y compris de relations facto ou s'il a une relation personnelle avec tout compétiteur de l'épreuve qui le rend inapproprié pour lui d'officier en qualité de juge. Pour plus de clarté, les mots « famille immédiate et élargie » incluent toute personne à qui le juge est lié par le sang ou le mariage, le degré de cousin germain ou plus proche, l'adoption ou avec qui le juge vit ou cohabite.
- 3.3. Un juge qui a une relation personnelle avec un athlète actif ne peut pas être accompagné par cet athlète dans les zones officielles quel qu'elles soient, pendant une manifestation où il est engagé comme juge. Ceci englobe les hôtels, zones VIP, restaurants et tout autre local officiel.

- 3.4. Cette règle ne s'applique plus si l'athlète s'est retiré de la compétition.
- 3.5. Un juge se retirera du panel d'une épreuve si un autre juge est un membre de sa famille proche ou éloignée ou s'il a une relation particulière avec un quelconque juge de la compétition, ce qui serait inapproprié pour lui de juger.
- 3.6. Un juge ne doit pas accepter de l'argent, de récompenses, d'articles ou toute autre chose de valeur matérielle substantielle, des faveurs ou des promesses de tout jugement futur, que ce soit comme cadeau ou comme paiement pour services et ceci de tout compétiteur, de l'organisateur ou de tout autre tiers qui peuvent affecter directement ou indirectement la décision du juge.
- 3.7. Un juge ne doit faire aucune fausse représentation dans le respect de son niveau d'accréditation ou d'expérience et en rapport à sa licence juges.
- 3.8. Une fois qu'un juge est engagé à officier lors d'une manifestation, il ne peut officier qu'en tant que juge tout au long de la manifestation.
- 3.9. Le présent code s'applique à la manifestation dans son ensemble.
- 3.10. Un juge ne doit pas coacher, entraîner, enseigner ou donner des conseils à tout compétiteur pendant une manifestation dans laquelle il est engagé comme juge et ne devra pas coacher, entraîner ou enseigner lors de training camp ou workshop qui serait affilié à la compétition agréée FFDanse ou accordées par la WDSF et ce pendant les deux semaines précédant la compétition qu'il a accepté de juger.
- 3.11. Le juge ne doit pas menacer de marquer un couple d'une manière particulière.
- 3.12. Un juge ne doit en aucune façon menacer un couple pendant le déroulement d'une compétition où il juge et dans laquelle le couple est en compétition.
- 3.13. Un juge doit s'abstenir de prendre publiquement toute position à l'égard d'un couple qu'il peut juger quelle que soit la compétition.
- 3.14. Un juge ne doit pas chercher par tous les moyens d'influencer ou intimider un autre juge.
- 3.15. Un juge qui n'est pas un membre du jury pour une épreuve, ne doit pas discuter avec tout juge qui est un membre du jury pour cette épreuve, des mérites ou de la performance d'un compétiteur, ce jour-là ou de toute précédente performance ou des résultats antérieurs et ceci avant la fin de la manifestation.
- 3.16. Un juge ne doit pas discuter des mérites d'un compétiteur avec le compétiteur avant la fin de la manifestation où il est engagé comme juge.
- 3.17. Un juge ne doit pas chercher à influencer le résultat d'une épreuve, autrement que dans les marques qu'il attribue à chaque couple de la compétition en fonction de leurs mérites.
- 3.18. Un juge lorsqu'il a été nommé pour juger une compétition FFDanse doit juger strictement selon les règles et les politiques de la FFDanse.
- 3.19. Un juge ne doit pas se livrer à une conduite qui tendrait à avantager un quelconque compétiteur.
- 3.20. Un juge ne doit pas faussement déclarer représenter officiellement la FFDanse à un titre quelconque.
- 3.21. Si un juge discute avec d'autres juges, spectateurs, compétiteurs ou des entraîneurs lors d'une manifestation, il ne doit pas discuter de la performance d'un couple qu'il est en train de juger ou, de leurs précédentes performances ou des résultats antérieurs et ceci avant à la fin de la manifestation.
- 3.22. Un juge ne doit pas utiliser de téléphone mobile ou autres appareils portables de n'importe quel type, sur ou près de la piste lorsqu'il juge.
- 3.23. Toutes les questions relatives à cette règle est de l'autorité du Chairperson.
- 3.24. Les juges qui sont présents à une manifestation sans être un juge officiel dans la manifestation elle-même sont soumis eux aussi aux règles 3.14, 3.16, 3.17 et 3.19 du présent Article.

4. COMPORTEMENT GÉNÉRAL DES JUGES

- 4.1. Afin de maintenir un comportement exemplaire, tous les juges doivent se conformer aux règles de conduite suivantes :
 - 4.1.1. Le comportement d'un juge sur et hors de la piste de danse doit être compatible avec les principes de bon esprit sportif. Un juge ne doit pas se comporter d'une manière douteuse ou inconvenante en public ou lors de toute manifestation Danse Sportive où les membres du public (y compris les compétiteurs, spectateurs et les médias) sont présents.
 - 4.1.2. Un juge doit être cohérent, objectif et neutre dans ses décisions. Le jugement biaisé nuit au fondement même de la compétition.
 - 4.1.3. Un juge ne doit pas remettre en question publiquement ses collègues juges sur leur jugement, leur honnêteté ou leur bonne foi.
 - 4.1.4. Lorsqu'un juge est autorisé par le présent code à juger un couple dont il est l'entraîneur ou a été l'entraîneur dans le passé, il ne devra pas permettre que cette relation influence son jugement.
 - 4.1.5. Un juge doit maintenir et développer ses compétences de juge en restant informé sur l'évolution de la technique et du style et de tout changement dans les règles politiques de la FFDanse sur les juges.

- 4.1.6. Lorsque les responsabilités de juger ont été assignées à un juge dans une compétition, quel que soit le statut de cette compétition, le juge ne doit pas consommer d'alcool ou de drogues récréatives avant et pendant toute la manifestation et ce jusqu'à la fin de la dite manifestation.
- 4.1.7. Le juge ne doit pas agir de manière à discréditer l'image de la danse sportive ou de la WDSF.
- 4.1.8. Les juges qui sont présents à une manifestation sans être un juge officiel dans la manifestation elle-même sont soumis eux aussi aux règles 4.1.1 et 4.1.3 du présent Article ainsi qu'à n'importe quelle instruction du Chairperson.
- 4.2. Il s'agit d'une exigence de base de la carte juge que tout juge engagé pour juger une compétition doit :
 - 4.2.1. Arriver à l'heure sur le lieu de la compétition dans des conditions physiques et mentales raisonnables.
 - 4.2.2. Signaler sa présence à l'organisateur et au président des Juges.
 - 4.2.3. S'être informé du planning des compétitions.
 - 4.2.4. Être disponible pour exercer les fonctions de juge que la FFDanse a prévu.
 - 4.2.5. Se comporter, lors de la compétition, de manière à préserver la bonne réputation de la danse sportive et de la FFDanse.
- 4.3. Pendant le déroulement d'une épreuve, le juge d'un panel de juges doit :
 - 4.3.1. S'éloigner des autres juges et en se postant à des emplacements tels qu'il n'interfère pas avec les compétiteurs.
 - 4.3.2. Se déplacer vers n'importe quelle position d'où il pourra voir l'ensemble des couples.
 - 4.3.3. Juger de façon indépendante et ne pas comparer les notes avec celles des autres juges.
 - 4.3.4. Marquer et signer ses feuilles de marque à l'encre en y ajoutant sa lettre de code et parapher chaque rature afin de les valider.
 - 4.3.5. Ne pas se familiariser avec les noms, les numéros et les nationalités des participants en utilisant le programme officiel et les résultats intermédiaires ou les marques des autres juges de la compétition et ceci pendant toute la durée de la manifestation.
 - 4.3.6. Suivre toutes les instructions données par le Chairperson.
 - 4.3.7. Se Concentrer sur le jugement seulement et ne pas avoir de communication avec le public, les autres juges ou les couples et ne rien faire qui pourrait le distraire de sa mission y compris l'utilisation de tout appareil électronique ou appareil photo.

5. TENUES VESTIMENTAIRES DU CORPS ARBITRAL

- 5.1. Pour les Championnats et Coupes de France la tenue des juges doit obligatoirement respecter les règles suivantes :
 - 5.1.1. Pour les messieurs, veste et pantalon sombres (noir, gris foncé ou bleu marine), chemise blanche ou sombre (noir, gris foncé ou bleu marine) avec cravate ou nœud papillon sombre (noir, gris foncé ou bleu marine).
 - 5.1.2. Pour les dames :
 - tailleur sombre (noir, gris foncé ou bleu marine) avec jupe et chemisier blanc ou sombre (noir, gris foncé ou bleu marine)
 - tailleur sombre (noir, gris foncé ou bleu marine) avec pantalon (noir, gris foncé ou bleu marine) avec un chemisier blanc ou sombre (noir, gris foncé ou bleu marine)
 - robe noire ou sombre (gris ou bleu marine) avec ou sans veste.

Chapitre 12 - Dispositions particulières pour les Dom-Tom

1. CHANGEMENT DE SÉRIE

Tout couple ayant participé à trois épreuves importantes (sans disqualification) et étant classé dans les 50% de chaque épreuve, sauf avis contraire du responsable technique de la structure, est admis dans la série supérieure.

2. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Tout couple Champion de région est qualifié pour le championnat de France de la spécialité.

ANNEXE 1

Les figures autorisées

Annexe à l'Article 5

Sommaire

Règles		52
Annexe 1.1 - Danses Latines	Samba	54
	Cha-Cha-Cha	55
	Rumba	56
	Paso-Doble	57
	Jive	58
Annexe 1.2 - Danses Standards	Valse Anglaise (Waltz)	59
	Tango	60
	Slow Foxtrot	61
	Valse Viennoise (Viennese Waltz)	63
	Quick Step	62

Les figures autorisées – Règles

Dans toutes les catégories d'âge, dans les épreuves réservées aux couples des séries F, E et D, les figures sont limitées. Les couples exécutent dans chaque danse un enchaînement librement chorégraphié à partir des listes des figures autorisées et des règles définies ci-après :

Rappel Article 5.2

2.1 Le contrôle est de la compétence du Chairperson. Il a toute autorité pour déclasser, disqualifier ou retirer tout ou partie des points obtenus lors de l'épreuve concernée pour chaque couple en infraction avec ces règles.

5.1. 2.2 Le Chairperson devra indiquer dans son rapport (<http://www.chairperson.fr>) tous les avertissements, déclassements, disqualifications et retraits de points. Si un couple est averti une deuxième fois pour une figure non conforme dans la même danse, le couple est déclassé dans cette danse.

1. TECHNIQUE

Lors des épreuves des séries avec figures limitées, les figures autorisées sont décrites dans la dernière édition des ouvrages suivants qui constituent les guides de référence :

1.1. Ouvrages de références :

- The Laird Technique of Latin Dancing par W. Laird et Supplement
- Technique of Latin Dancing – Supplément par W. LAIRD
- Technique of Ballroom Dancing par Guy Howard - Waltz, Tango, Foxtrot et Quickstep
- Viennese Waltz Technique – ISTD
- The Latin Technique Samba, Cha Cha Cha, Rumba, Paso Doble, et Jive – ISTD
- Samba, Cha Cha Cha, Rumba, Paso Doble et Jive – WDSF
- Waltz, Tango, Viennese Waltz, Slow Fox et Quick Step - WDSF
- Supplément
- The Ballroom Technique par l'ISTD
- The Viennese Waltz by Harry Smith-Hampshire

2. FIGURES AUTORISÉES

2.1. Niveau départemental :

2.1.1. Séries F et E

- seules les figures figurant sur les annexes 1.1 (danses Latines) et 1.2 (danses Standards) sont autorisées
- Les techniques alternatives ne sont pas autorisées sauf si les notes spécifiques à la figure en donnent la possibilité. En Jive le « jumping action » (Mooch y compris) et les kicks arrière ne sont pas autorisés.
- Il n'est pas permis de danser qu'une partie des figures à moins que le livre n'en donne la possibilité.
- En Latines, la durée des figures qui sont permises sans tenue pourra être de quatre mesures compte non tenu des changements de pieds
- Le guapacha timing est autorisé.
- En introduction (6 ou 8 temps maximum), les athlètes peuvent exécuter librement des mouvements ou des pas permettant la prise du rythme de la musique. Toute intro sera considérée abusive dès lors que le Chairperson l'aura apprécié comme tel.

2.2. Niveau régional :

2.2.1. Série D

- seules les figures figurant sur les annexes 1.1 (danses Latines) et 1.2 (danses Standards) sont autorisées
- Les techniques alternatives données dans toutes les notes et généralités sont autorisées. En Jive les kicks arrière ne sont pas autorisés.
- En Latines, la durée des figures qui sont permises sans aucune tenue pourra être de quatre mesures compte non tenu des changements de pieds.
- Les rythmes sont libres
- Il est permis de danser qu'une partie des figures de plus de 3 pas, dès lors qu'elle est identifiable (ex. 1 à 3 du Natural Turn, 4 à 6 du Fan) et précédée ou suivie d'une figure ou partie de figure autorisée

- En introduction (6 ou 8 temps maximum), les athlètes peuvent exécuter librement des mouvements ou des pas permettant la prise du rythme de la musique. Toute intro sera considérée abusive dès lors que le Chairperson l'aura apprécié comme tel.
- En Paso Doble, il est autorisé d'utiliser 4 temps pour mettre en valeur chaque clash ou explosion (highlight). Les deux partenaires doivent toutefois rester debout ce qui exclut toute ligne genou à terre, grand écart et autres positions à l'horizontale. Toute ligne sera considérée abusive dès lors que le Chairperson l'aura apprécié comme tel.

2.2.2.Série C

1. les figures ainsi que les rythmes sont libres

2.3. Niveau national

2.3.1.Série B et A

2. les figures ainsi que les rythmes sont libres

Les figures autorisées – liste en danses Latines

SAMBA

Livres			Liste des figures	Niveaux Rythmes Figures Séries	Départemental		Régional		National	
IDTA	LSTD	WDSF			rythmes imposés		rythmes libres			
					F	E	plus F et E		figures libres	
							D	C	B	A
x	x	x	Circular Voltas "Roundabout" (à D et à G)	-	1 a2 a1 a2	✓				
x	x	x	Close Rocks	-	S QQS QQ	✓				
x	x	x	Corta Jaca	-	S QQQQQQQQQQ	✓				
x	x	x	Cruzados Locks (Lf ou RF)	-	QQS	✓				
x	x	x	Cruzados Walks	-	S S	✓				
x	x	x	Natural Basic Movement	-	1 a2 1 a2	✓				
x		x	Outside Basic Movement	-	1 a2 1 a2	✓				
x	x	x	Plait	-	S S QQS	✓				
x	x	x	Progressive Basic Movement	-	1 a2 1 a2	✓				
	x	x	Promenade to Counter Promenade Botafogos	-	1 a2 1 a2 1 a2	✓				
x			Promenade Botafogos	-	1 a2	✓				
x	x	x	Promenade Samba Walk	-	1 a2	✓				
x	x	x	Reverse Basic Movement	-	1 a2 1 a2	✓				
x	x	x	Reverse Turn	-	1 a2 1 a2	✓				
x	x		Rhythm Bounce	-	&1&a2	✓				
x	x	x	Samba Locks (en CPP ou PP)	-	QQS QQS	✓				
x		x	Samba Side Chassé	-	Q Q Q Q S S	✓				
x	x	x	Samba Whisks (à D ou à G)	-	1 a2	✓				
x		x	Same Position Corta Jaca	-	S QQQQQQQQQQ	✓				
x	x	x	Shadows Bota Fogos (<i>Criss Cross Botafogos</i>)	-	1 a2 1 a2	✓				
	x		Shadows Circular Voltas (à D et à G)	-	1 a2 a1 a2	✓				
	x		Shadows Travelling Voltas (à D et à G)	-	1 a2 a1 a2	✓				
x	x	x	Side Basic Movement	-	1 a2	✓				
x	x	x	Side Samba Walk	-	1 a2	✓				
x	x	x	Stationary Samba Walk	-	1 a2	✓				
x	x	x	Toutes méthodes de changement de pied	-	✓	✓				
x	x	x	Travelling Botafogos (<i>Forward</i>)	-	1 a2 1 a2 1 a2	✓				
	x	x	Travelling Botafogos Backward	-	1 a2 1 a2 1 a2 1 a2	✓				
x	x	x	Travelling Voltas (à D et à G)	-	1 a2	✓				
x	x	x	Travelling Voltas (<i>Criss Cross Voltas</i>) (à D et à G)	-	1 a2 a1 a2	✓				
x	x	x	Volta Spot Turn (<i>Underarm Turning</i>) (à D ou à G)	-	1 a2	✓				
x	x	x	Argentine Crosses	-	-	✓				
x	x	x	Backward Rocks	-	-	✓				
x		x	Carioca Runs	-	-	✓				
x	x	x	Continuous Volta Spot Turn (<i>Maypole</i>) (à D et à G)	-	-	✓				
x	x	x	Contra Botafogos (<i>Same Foot Botafogos</i>)	-	-	✓				
x		x	Drag	-	-	✓				
x		x	Dropped Volta	-	-	✓				
x	x	x	Natural Roll	-	-	✓				
x	x	x	Open Rocks	-	-	✓				
x	x	x	Promenade et Counter Promenade Runs	-	-	✓				
	x	x	Reverse Roll	-	-	✓				
x	x	x	Rolling Off The Arm	-	-	✓				
x	x	x	Solo Volta Spot Turn (à D ou à G)	-	-	✓				
x	x	x	Three Step Turn	-	-	✓				

Les figures autorisées – liste en danses Latines

CHA-CHA-CHA

Livres			Liste des figures	Niveaux Rythmes Figures Séries	Départemental		Régional		National	
IDTA	LSTD	WDSF			rythmes imposés		rythmes libres			
					plus F		plus F et E		figures libres	
					F	E	D	C	B	A
x	x		Basic In Place	2 3 4&1 2 3 4&1	✓	✓				
x	x	x	Check en Open CPP ou PP (<i>New York</i>) (à D ou à G)	2 3 4&1	✓	✓				
x	x	x	Close Basic Mouvement	2 3 4&1 2 3 4&1	✓	✓				
x	x	x	Hand To Hand (à D ou à G)	2 3 4&1	✓	✓				
x	x	x	Open Basic mouvement	2 3 4&1 2 3 4&1	✓	✓				
x	x	x	Shoulder To Shoulder (à droite ou à gauche)	2 3 4&1	✓	✓				
	x		Side Steps (à gauche ou à droite)	2 3 4&1	✓	✓				
x	x	x	Spot Turn ou Switch Turn (à G ou à D)	2 3 4&1	✓	✓				
	x		There And Back	2 3 4&1 2 3 4&1	✓	✓				
x	x	x	Three Cha Cha Chas (toutes méthodes)	4&1 2&3 4&1	✓	✓				
x	x	x	Time Step (à gauche ou à droite)	2 3 4&1	✓	✓				
x	x	x	Underarm Turn (à D ou à G)	2 3 4&1	✓	✓				
	x	x	Aïda	-	2 3 4&1 2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x	x	Alemana (toutes positions de début et de fin)	-	2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x		Chase	-	2 3 4&1 2 3 4&1 2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x	x	Close Hip Twist (toutes fins)	-	2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x	x	Cross Basic	-	2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x	x	Cuban Break (Pd ou PG et toutes positions)	-	2&3&4&1	✓				
x			Cuban Break In Open Position	-	2&3&4&1 2 3 4&1	✓				
x	x	x	Curl	-	2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x	x	Fan	-	2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x	x	Foot Changes (méthodes 1, 2 et 3)	-	2 3 4&1	✓				
x	x	x	Hockey Stick	-	2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x		Natural Opening Out movement	-	2 3 4&1	✓				
x	x	x	Natural Top	-	2 3 4&1 2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x	x	Open Hip Twist	-	2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
	x	x	Rope Spinning	-	2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x	x	Split Cuban Break (Positions : OP, OCPP, Shadow)	-	2&3 4&1	✓				
x	x	x	Turkish Towel	-	2 3 4&1 2 3 4&1 2 3 4&1 2 3 4&1 2 3 4&1 2 3 4&1	✓				
x	x	x	Close Hip Twist Spiral	-	-	✓				
		x	Continuous Overturned Lock	-	-	✓				
x	x	x	Follow My Leader	-	-	✓				
		x	Foot Changes Advanced (méthodes 4 et 5)	-	-	✓				
x		x	Open Hip Twist Spiral	-	-	✓				
		x	Overturned Lock Ending	-	-	✓				
x	x	x	Reverse Top	-	-	✓				
x	x	x	Split Cuban Break to Left (<i>en Open PP</i>)	-	-	✓				
x	x	x	Sweetheart	-	-	✓				
		x	Swivel from Overturned Lock	-	-	✓				
x		x	Syncopated Open Hip Twist	-	-	✓				
		x	Walks and Whisks	-	-	✓				

Les figures autorisées – liste en danses Latines

RUMBA

Livres			Liste des figures	Niveaux Rythmes Figures Séries	Départemental		Régional		National	
IDTA	ISTD	WDSF			rythmes imposés		rythmes libres			
					F	E	plus F et E		figures libres	
							D	C	B	A
x	x	x	Check en Open CPP ou PP (<i>New York</i>) (à D ou à G)	2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Close Basic Movement	2 3 4-1 2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Cucharachas (à gauche ou à droite)	2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Fan	2 3 4-1 2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Hand To Hand (à D ou à G)	2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Hockey Stick (<i>toutes fins</i>)	2 3 4-1 2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Open Basic Movement	2 3 4-1 2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Opening Out (à D ou à G)	2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Shoulder To Shoulder (à D ou à G)	2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Side Steps (à G ou à D)	2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Spot Turn ou Switch Turn (à G ou à D)	2 3 4-1	✓	☐				
x	x	x	Underarm Turn (à D ou à G)	2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Walks (<i>en Av ou Ar</i>)	2 3 4-1	✓	✓				
x	x	x	Alemanas (<i>tous débuts et fins</i>)	-	2 3 4-1 2 3 4-1	✓				
x	x	x	Close Hip Twist (<i>basic ou advanced</i>)	-	2 3 4-1 2 3 4-1	✓				
x	x	x	Cuban Rocks	-	2 3 4-1	✓				
x	x	x	Curl	-	2 3 4-1 2 3 4-1	✓				
x	x	x	Fallaway (<i>Aida</i>)	-	2 3 4-1	✓				
x	x		Natural Opening Out Movement	-	2 3 4-1	✓				
x	x	x	Natural Top	-	2 3 4-1 2 3 4-1 2 3 4-1	✓				
x	x	x	Open Hip Twist	-	2 3 4-1 2 3 4-1	✓				
x	x	x	Progressive Forward Walks (<i>Kiki Walks</i>)	-	2 3 4-1 2 3 4-1 2 3 4-1	✓				
x	x	x	Rope Spinning	-	1 2 3 4-1 2 3 4-1	✓				
x	x	x	Spiral	-	2 3 4-1 2 3 4-1	✓				
x	x	x	Continuous Circular Hip Twist	-	-	✓				
x	x	x	Continuous Hip Twist	-	-	✓				
x	x	x	Fencing	-	-	✓				
	x		Opening Out from Reverse Top	-	-	✓				
		x	Overtuned Basic (Switch Back)	-	-	✓				
x	x	x	Reverse Top	-	-	✓				
x			Runaway Alamana	-	-	✓				
x	x	x	Sliding Doors (<i>basic ou advanced</i>)	-	-	✓				
		x	Swivels	-	-	✓				
x		x	Syncopated Open Hip Twist	-	-	✓				
x	x	x	Three Alemanas	-	-	✓				
x	x	x	Three Threes	-	-	✓				

Les figures autorisées – liste en danses Latines

PASO-DOBLE

Livres			Liste des figures	Niveaux Rythmes Figures Séries	Départemental		Régional		National	
IDTA	ISTD	WDSF			rythmes imposés		rythmes libres			
					plus F		plus F et E		figures libres	
					F	E	D	C	B	A
x	x	x	Attack (<i>Deplacement</i>)	-	-	✓				
x	x	x	Banderillas	-	-	✓				
x	x	x	Basic Movement	-	-	✓				
x	x	x	Chasse (<i>à D ou à G</i>)	-	-	✓				
x		x	Chasse Cape	-	-	✓				
x	x	x	Coup De Pique (<i>toutes méthodes</i>)	-	-	✓				
	x	x	Drag	-	-	✓				
x	x	x	Fallaway Reverse	-	-	✓				
x	x	x	Fallaway Whisk (<i>Ecart</i>)	-	-	✓				
x	x	x	Farol	-	-	✓				
x	x	x	Flamenco Taps	-	-	✓				
x	x	x	Fregolina	-	-	✓				
x	x	x	Grand Circle	-	-	✓				
x	x	x	Huit	-	-	✓				
x	x	x	La Passe	-	-	✓				
x	x	x	Left Foot Variation	-	-	✓				
x	x		Open Telemark	-	-	✓				
x	x	x	Promenade	-	-	✓				
	x	x	Promenade Close	-	-	✓				
	x	x	Promenade Link	-	-	✓				
x	x	x	Promenade to Counter Promenade	-	-	✓				
x	x	x	Separation	-	-	✓				
x	x		Separation with Fallaway Ending	-	-	✓				
x	x	x	Separation with Lady's Caping Walks	-	-	✓				
x	x	x	Sixteen	-	-	✓				
x	x	x	Spanish Line	-	-	✓				
x	x	x	Sur Place	-	-	✓				
x		x	Syncopated Chasse	-	-	✓				
x	x	x	Syncopated Separation	-	-	✓				
x	x	x	Travelling Spins from CPP	-	-	✓				
x	x	x	Travelling Spins from PP	-	-	✓				
x	x	x	Twist Turn (<i>Natural Twist Turn</i>)	-	-	✓				
x	x	x	Twists	-	-	✓				

Les figures autorisées – liste en danses Latines

JIVE

Livres			Liste des figures	Niveaux Rythmes Figures Séries	Départemental		Régional		National	
IDTA	ISTD	WDSF			rythmes imposés		rythmes libres			
					F	E	plus F et E		figures libres	
							D	C	B	A
x	x	x	American Spin	Q Q Q aQ Q aQ	✓	✓				
x	x	x	Basic In Fallaway	Q Q Q aQ Q aQ	✓	✓				
x	x	x	Basic In Place	Q Q Q aQ Q aQ	✓	✓				
x	x	x	Change of Hands Behind Back	Q Q Q aQ Q aQ	✓	✓				
x	x	x	Change of Place Left to Right	Q Q Q aQ Q aQ	✓	✓				
x	x	x	Change of Place Right to Left	Q Q Q aQ Q aQ	✓	✓				
x	x	x	Left Shoulder Shove (<i>Hip Bump</i>)	Q Q Q aQ Q aQ	✓	✓				
x	x	x	Link	Q Q Q aQ	✓	✓				
x	x	x	Promenade Walks	Q Q Q aQ QaQ ou Q Q Q Q Q Q ou Q Q Q aQ Q aQ Q Q	✓	✓				
x	x	x	Stop And Go	Q Q Q aQ Q Q Q aQ	✓	✓				
	x	x	Whip	Q Q Q aQ	✓	✓				
x			Advanced Link (Break)	-	Q aQ	□				
x	x		Ball Change (<i>kick, point ou hesitation</i>)	-	Q aQ	□				
x		x	Change of Place R to L with Double Spin	-	Q Q Q aQ Q aQ	✓				
x	x	x	Chicken Walks	-	S S S S ou S S Q Q puis Q aQ Q aQ Q Q Q Q Q aQ Q a Q	✓				
x	x	x	Curly Whip	-	Q Q Q aQ	✓				
x	x	x	Fallaway Throwaway	-	Q Q Q aQ Q aQ	✓				
	x	x	Miami Special	-	Q Q Q aQ Q aQ	✓				
	x	x	Mooch	-	Q Q Q Q Q Q Q QaQ Q Q Q Q Q Q Q QaQ	✓				
x	x	x	Rolling off The Arm	-	Q Q Q aQ Q Q Q aQ	✓				
	x	x	Shoulder Spin	-	Q Q Q aQ Q aQ Q Q Q aQ Q aQ	✓				
x	x	x	Spanish Arms	-	Q Q Q aQ Q aQ Q Q Q aQ Q aQ	✓				
x	x	x	Windmill	-	Q Q Q aQ Q aQ	✓				
	x	x	Catapult	-	-	✓				
	x	x	Chugging	-	-	✓				
x	x	x	Double Cross Whip	-	-	✓				
x		x	Flicks Into Break	-	-	✓				
x	x	x	Overtured Change of Place L to R	-	-	✓				
x	x	x	Overtured Fallaway Throwaway	-	-	✓				
x	x	x	Reverse Whip	-	-	✓				
x	x	x	Simple Spin	-	-	✓				
	x		Stalking Walks, Flicks and Break	-	-	✓				
	x		Sugar Push	-	-	✓				
x	x	x	Throwaway Whip	-	-	✓				
x	x	x	Toe Heel Swivels	-	-	✓				

Les figures autorisées – liste en danses Standards

VALE ANGLAISE (Waltz)

Livres			Liste des figures	Niveaux Rythmes Figures Séries	Départemental		Régional		National	
IDTA	ISTD	WDSF			rythmes imposés		rythmes libres			
						plus F	plus F et E		figures libres	
					F	E	D	C	B	A
x	x	x	Back Whisk	1 2 3	✓	✓				
x	x	x	Backward Lock	1 2&3	✓	✓				
x	x	x	Chasse from PP	1 2&3	1 23&	✓				
x	x	x	Closed Change on LF	1 2 3	✓	✓				
x	x	x	Closed Change on RF	1 2 3	✓	✓				
x			Forward Lock	1 2&3	1 23&	✓				
x	x	x	Hesitation Change (4-6 Nat. Turn with Hesitation)	1 2 3	✓	✓				
x	x	x	Natural Spin Turn	1 2 3 4 5 6	✓	✓				
x	x	x	Natural Turn	1 2 3 4 5 6	✓	✓				
x	x	x	Outside Change	1 2 3	✓	✓				
x	x	x	Progressive Chasse to Left (cf Quickstep)	1 2&3	✓	✓				
x	x	x	Progressive Chassé to Right	1 2&3	1 2 3&	✓				
x	x	x	Reverse Turn	1 2 3 4 5 6	✓	✓				
x	x	x	Whisk	1 2 3	✓	✓				
x	x	x	Basic Weave (<i>Weave in waltz time</i>)	-	1 2 3 4 5 6	✓				
x	x	x	Cross Hesitation	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Curved Feather (cf Slow Foxtrot)	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Double Reverse Spin	-	1 2&3	✓				
x	x	x	Drag Hesitation	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Impetus (<i>Closed Impetus</i>)	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Impetus to PP (<i>Open Impetus</i>)	-	1 2 3	✓				
x		x	Open Natural Turn (<i>Passing</i>)	-	1 2 3	✓				
x	x		Reverse Corte	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Reverse Pivot	-	&	✓				
x	x	x	Reverse Turning Lock (<i>Turning Lock to Left</i>)	-	1&2 3	✓				
x			Running Finish (cf Quickstep)	-	1 2 3	✓				
	x	x	Telemark (<i>Closed Telemark</i>)	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Telemark to PP (<i>Open Telemark</i>)	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Underturned Outside Spin	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Weave from PP	-	1 2 3 4 5 6	✓				
x	x	x	Wing from PP	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Wing (<i>Closed Wing</i>)	-	1 2 3	✓				
x		x	Fallaway Natural Turn	-	-	✓				
x	x	x	Fallaway Reverse and Slip Pivot	-	-	✓				
x	x		Fallaway Whisk	-	-	✓				
x	x	x	Hover Corte	-	-	✓				
x	x	x	Natural Turning Lock (<i>Turning Lock to Right</i>)	-	-	✓				
x	x	x	Outside Spin	-	-	✓				
x	x	x	Outside Swivel (cf Slow Foxtrot)	-	-	✓				
x			Quick Natural Spin	-	-	✓				
x		x	Running Cross Chassé	-	-	✓				
x		x	Running Spin Turn	-	-	✓				
		x	Running Weave from PP	-	-	✓				

Les figures autorisées – liste en danses Standards

TANGO

Livres			Liste des figures	Niveaux Rythmes Figures Séries	Départemental		Régional		National	
IDTA	ISTD	WDSF			rythmes imposés		rythmes libres			
						plus F	plus F et E		figures libres	
					F	E	D	C	B	A
x	x	x	Back Corte	S Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Basic Reverse Turn	Q Q S Q Q S	Q Q & Q Q S	✓				
x	x	x	Brush Tap	Q Q & S	✓	✓				
x	x	x	Closed Promenade	S Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Mini Five Step	Q Q Q Q S	✓	✓				
x			Natural Promenade to Natural Rock Turn	S Q Q S Q Q S Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Natural Rock Turn	S Q Q S Q Q S	✓	✓				
x		x	Open Promenade	S Q Q S	✓	✓				
x	x		Open Reverse Turn Lady in Line	Q Q S Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Open Reverse Turn Lady Outside	Q Q S Q Q S	✓	✓				
x		x	Progressive Link	Q Q	✓	✓				
x	x	x	Progressive Side Step	Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Rock On Lf	Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Rock On Rf	Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Tango Walk	S	✓	✓				
x		x	Whisk	Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Alternative Entries To PP (tap)	-	✓	✓				
x	x	x	Back Open Promenade	-	S Q Q S	✓				
x		x	Back Whisk	-	Q Q S	✓				
x		x	Fallaway Four Step	-	Q Q Q Q	✓				
x	x	x	Five Step	-	Q Q Q Q S	✓				
x	x	x	Four Step	-	Q Q Q Q	✓				
x	x	x	Four Step Change	-	Q Q Q Q	✓				
x	x	x	Natural Promenade Turn	-	S Q Q S &	✓				
x	x	x	Natural Twist Turn	-	S Q Q S Q Q ou S Q Q Q Q S	✓				
x	x	x	Outside Swivel turning to L	-	S	✓				
x	x	x	Outside Swivel turning to R	-	S	✓				
x	x	x	Progressive Side Step Reverse Turn	-	Q Q S S Q Q S Q Q S	✓				
x	x	x	Promenade Link	-	S Q Q	✓				
x		x	Telemark to PP (<i>Open Telemark</i>)	-	Q Q S	✓				
x	x	x	Chase et Alternatives endings	-	-	✓				
x	x	x	Fallaway Promenade	-	-	✓				
x	x	x	Fallaway Reverse Slip Pivot	-	-	✓				
x		x	Open Natural Turn (<i>Passing</i>)	-	-	✓				
x		x	Outside Spin	-	-	✓				
x		x	Promenade Link to PP	-	-	✓				
x	x	x	Reverse Outside Swivel	-	-	✓				
x		x	Reverse Pivot	-	-	✓				

Les figures autorisées – liste en danses Standards

SLOW FOXTROT

Livres			Niveaux Rythmes Figures Liste des figures Séries	Départemental		Régional		National	
IDTA	ISTD	WDSF		rythmes imposés		rythmes libres			
				plus F		plus F et E		figures libres	
				F	E	D	C	B	A
x	x	x	Back Feather	-	-	✓			
x		x	Back Whisk	-	-	✓			
x	x	x	Basic Weave	-	-	✓			
x	x	x	Bounce Fallaway with Weave Ending	-	-	✓			
x	x	x	Change Of Direction	-	-	✓			
x	x	x	Curved Feather	-	-	✓			
x	x	x	Curved Feather from PP	-	-	✓			
x		x	Curved Three Step	-	-	✓			
x		x	Double Reverse Spin	-	-	✓			
x		x	Extended Reverse Wave	-	-	✓			
x	x	x	Fallaway Reverse Slip Pivot	-	-	✓			
x	x	x	Feather Ending	-	-	✓			
x	x	x	Feather Finish	-	-	✓			
x	x	x	Feather Step	-	-	✓			
		x	Heel Pull Finish (4-6 Natural turn)			✓			
x		x	Hover Corte	-	-	✓			
x	x	x	Hover Cross	-	-	✓			
x	x	x	Hover Feather	-	-	✓			
x	x	x	Hover Telemark	-	-	✓			
x	x	x	Impetus (Closed Impetus)	-	-	✓			
x	x	x	Impetus to PP (Open Impetus)	-	-	✓			
x	x	x	Natural Hover Telemark	-	-	✓			
x	x	x	Natural Telemark	-	-	✓			
x	x	x	Natural Turn	-	-	✓			
x			Natural Turning Lock (Turning Lock to R)	-	-	✓			
x	x	x	Natural Twist Turn (toutes fins)	-	-	✓			
x	x	x	Natural Weave	-	-	✓			
x	x	x	Natural Zig Zag From PP	-	-	✓			
x		x	Open Natural Turn (Passing)	-	-	✓			
x		x	Open Reverse Turn (Quick Open reverse)	-	-	✓			
x			Outside Change	-	-	✓			
x		x	Outside Spin	-	-	✓			
x	x	x	Outside Swivel	-	-	✓			
x		x	Reverse Pivot	-	-	✓			
x	x	x	Reverse Turn	-	-	✓			
x	x	x	Reverse Wave	-	-	✓			
x			Running Finish	-	-	✓			
x		x	Running Weave from PP (Quick Natural Weave)	-	-	✓			
x	x	x	Telemark (Closed Telemark)	-	-	✓			
x	x	x	Telemark to PP (Open Telemark)	-	-	✓			
x	x	x	Three Step	-	-	✓			
x	x	x	Top Spin	-	-	✓			
x	x	x	Weave From PP	-	-	✓			
x		x	Whisk	-	-	✓			

Les figures autorisées – liste en danses Standards

QUICKSTEP

Livres			Liste des figures	Niveaux Rythmes Figures Séries	Départemental		Régional		National	
IDTA	ISTD	WDSF			rythmes imposés		rythmes libres			
					F	E	D	figures libres		
								C	B	A
			plus F		plus F et E					
x	x	x	Forward Lock	S Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Hesitation Change (4-6 Nat. Turn with Hesitation)	S S S	✓	✓				
x	x	x	Natural Pivot (4 of Nat. Pivot Turn)	S	✓	✓				
x	x	x	Natural Spin Turn	S Q Q S S S	✓	✓				
x	x	x	Natural Turn (1-3 Natural Turn)	S Q Q	✓	✓				
x	x		Natural Turn at corner	S Q Q S S S	✓	✓				
x	x	x	Progressive Chasse to Left	S Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Quarter Turn to Right	S Q Q S	✓	✓				
x	x	x	Reverse Turn (Chasse Reverse Turn)	S Q Q	✓	✓				
x	x	x	Back Whisk	-	S Q Q	✓				
x		x	Backward Lock	-	S Q Q S	✓				
x	x		Change Of Direction	-	S S S	✓				
x	x	x	Cross Chasse	-	S Q Q	✓				
x			Curved Feather	-	S Q Q ou S S S	✓				
x	x	x	Double Reverse Spin	-	S S Q Q	✓				
x	x	x	Impetus (Closed Impetus)	-	S S S	✓				
x		x	Impetus to PP (Open Impetus)	-	S S S	✓				
x	x	x	Open Natural Turn (Passing)	-	S Q Q	✓				
x	x	x	Open Reverse Turn (Quick Open Reverse)	-	S Q Q	✓				
x		x	Outside Change	-	S Q Q	✓				
x	x	x	Progressive Chasse to Right	-	S Q Q S	✓				
x	x	x	Quarter Turn to Left	-	S Q Q	✓				
x	x	x	Running Finish	-	S Q Q ou Q Q S	✓				
x	x	x	Tipple Chasse to Left	-	S Q Q S	✓				
x	x	x	Tipple Chasse to Right	-	S Q Q S	✓				
x	x	x	V 6	-	S Q Q S S Q Q S Q Q S	✓				
x		x	Whisk	-	S Q Q	✓				
x	x	x	Zig Zag (1-6 Zig-Zag Back Lock Running Finish)	-	S S S Q Q S puis Q Q S ou S Q Q	✓				
x	x	x	Cross Swivel	-	-	✓				
		x	Drag Hesitation			✓				
x			Fallaway Reverse Slip Pivot	-	-	✓				
x	x	x	Fishtail	-	-	✓				
x	x	x	Four Quick Run	-	-	✓				
x	x	x	Hover Corte	-	-	✓				
x		x	Natural Turning Lock (Turning Lock to Right)	-	-	✓				
x		x	Outside Spin	-	-	✓				
x	x	x	Reverse Pivot	-	-	✓				
x	x	x	Rumba Cross	-	-	✓				
x		x	Running Cross Chasse	-	-	✓				
x	x	x	Running Natural Turn (Running Right Turn)	-	-	✓				
x	x	x	Six Quick Run	-	-	✓				
x	x	x	Telemark (Closed Telemark)	-	-	✓				
x		x	Telemark to PP (Open Telemark)	-	-	✓				
x	x	x	Tipsy to Left	-	-	✓				
x	x	x	Tipsy to Right	-	-	✓				

Les figures autorisées – liste en danses Standards

VALE VIENNOISE (Viennese Waltz)

Livres			Liste des figures	Niveaux Rythmes Figures Séries	Départemental		Régional		National	
HS	H	STD			<i>rythmes imposés</i>		<i>rythmes libres</i>			
					<i>plus F</i>		<i>plus F et E</i>		<i>figures libres</i>	
					F	E	D	C	B	A
x	x	x	Left Foot Backward Change	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Left Foot Forward Change	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Natural Turn	-	1 2 3 4 5 6	✓				
x	x	x	Reverse Turn	-	1 2 3 4 5 6	✓				
x	x	x	Right Foot Backward Change	-	1 2 3	✓				
x	x	x	Right Foot Forward Change	-	1 2 3	✓				

ANNEXE 2

Les Tenues - Liste et règles

Annexe au Chapitre 3 -

Sommaire

Généralités	65
Règles	65
Lexique - définitions et termes	66

Tenues de danse autorisées

Annexe 2.1	Juveniles I et II	séries F, D, E	68
Annexe 2.2	Juniors I	séries F, E, D et C	72
Annexe 2.3	Juniors II	séries F, E et D	75
	Youth		
	Adulte		
	Senior I		
	Senior II		
	Senior III		
Annexe 2.4	Senior IV	séries C, B et A	79
	Juniors II		
	Youth		
	Adulte		
	Senior I		
	Senior II		
	Senior III		
Senior IV			

GÉNÉRALITÉS

1. Les tenues vestimentaires doivent créer une forme caractéristique de chaque spécialité (Latines et Standards).
2. Les danseuses doivent porter une jupe, une robe ou un pantalon long. Elles ne peuvent pas porter de shorts, jupes-culottes ou justaucorps seuls, mais ils peuvent être portés avec une jupe ou un pantalon.
 - 2.1. **En latines**, les danseuses doivent porter une jupe faite de tissus, franges, plumes et perles ou tout autre matériau et, excepté en juvénile I et II, la jupe peut être coupée ou ouverte dès lors qu'elle couvre complètement le devant et l'arrière de la culotte dans la position statique.
 - 2.2. **En standards**, les danseuses doivent porter une jupe longue qui recouvre au minimum les deux genoux. La jupe peut être ouverte excepté en Juvénile I et II. Dans ce cas elle ne doit pas l'être plus haut que le genou.
3. Les tenues doivent recouvrir les parties intimes des danseurs.
4. Les tenues et le maquillage doivent respecter l'âge et le niveau des athlètes et tenir compte, notamment, des engagements de la protection des enfants de la FFD.
5. Pour présenter une image plus moderne et actuelle des danses Standards, il est recommandé que les danseurs portent une veste de costume avec une chemise à col et une cravate pour les catégories d'âge Junior II, Youth, Adulte et Senior I, II, III et IV.
6. Règle du Bon Goût
L'utilisation de tissus, de couleurs, de confection ou de toute autre adaptation particulière donnant l'apparence de ne pas respecter ces règles (même si c'est le cas au sens littéral) sera considérée non conforme à ces règles dès lors que le Chairperson l'aura apprécié comme tel.

RÈGLES

1. Pour les opens internationaux sous l'autorité de la WDSF toutes les règles de la WDSF sont appliquées.
2. Dans toutes les épreuves sous l'autorité de la FFDanse seules les règles définies dans cette annexe sont appliquées.
3. Pour toutes les épreuves nationales, régionales et départementales, seules les règles définies ci-dessous sont appliquées.
 - 3.1. Dans toutes les séries, l'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est prohibé. L'utilisation de chaussures de danse est obligatoire.
 - 3.2. Les tenues sont autorisées en fonction de la catégorie d'âge et de la série des couples.
 - 3.3. Les précisions sur les tenues autorisées sont détaillées dans l'annexe 2 :
 - annexe 2.1 pour les catégories Juvénile I et II
 - annexe 2.2 pour les catégories Junior I
 - annexe 2.3 pour les catégories Junior II, Youth, Adulte, Senior I, II, III et IV séries F, E et D)
 - annexe 2.4 pour toutes les catégories dans les séries C, B et A.
 - 3.4. Pour toutes les épreuves c'est la règle de la catégorie d'âge et de la série la plus élevée qui s'applique. La tenue des danseurs (garçon et fille) est impérativement celle de la série la plus élevée.
Par dérogation :
 - en standards, dans les catégories Junior II et Youth, les danseurs sont autorisés à danser en gilet.
 - dans les autres catégories et uniquement dans les opens nationaux, les championnats départementaux et régionaux, les couples appartenant aux séries D, E et F sont autorisés à danser dans la tenue qui est propre à leur série.
 - 3.5. Si un couple Junior I désire danser le même jour en Junior II, il pourra choisir les règles des tenues Junior I. S'il choisit les règles des tenues Junior II, l'organisateur n'a pas l'obligation de tenir compte dans l'élaboration de son programme des éventuels changements de tenues.
 - 3.6. Hors bijoux personnels, l'utilisation, comme décoration ou bijou de décoration, de toute marque d'appartenance (religieuse, politique...) n'est pas permise.
 - 3.7. Le Chairperson peut demander à un athlète d'ôter un bijou ou une tenue si ces derniers représentent un danger pour l'athlète lui-même ou pour les autres athlètes.
 - 3.8. Le changement de tenue pendant une épreuve est interdit entre les danses d'un même tour excepté en cas d'un incident qui rendrait la tenue inutilisable.
 - 3.9. Un couple qui souhaite changer de tenue pendant la compétition entre deux tours d'une épreuve, devra présenter sa nouvelle tenue au Chairperson afin de la faire valider. Si le couple ne respecte pas cette règle et que la tenue n'est pas conforme, le couple sera immédiatement disqualifié.

- 3.10. Si un athlète n'est pas habillé en accord avec ces règles et qu'il en est averti par le Chairperson, il devra se conformer au règlement ou sera disqualifié
- 3.11. Les règles sur la présence de publicité sur les tenues de compétition et les dossards sont celles définies par la WDSF. Toute modification du règlement WDSF sera publiée sur le site Internet de la FFDanse.
- 3.12. Ces publicités ou marques de fabrique apposées sur les tenues des couples séries D, E et F ne doivent pas avoir d'effets lumineux.

Rappel du règlement WDSF :

La publicité sur les costumes de compétition est limitée à 3 sponsors pour le danseur et 2 sponsors pour la danseuse.

La taille de la publicité peut être au maximum 40 cm² par sponsor. Cette publicité peut être affichée uniquement sur la taille, la poitrine ou les manches.

Chaque reproduction de drapeau affiché sur le costume d'un athlète compte pour un (1) sponsor dans l'application des règles du présent article.

La publicité sur les dossards des couples est limitée à 20% de la taille du dossard.

La taille du dossard d'un couple doit être de format A5 + 20% réservé à la publicité. Le couple doit utiliser et accepter le dossard qui lui sera donné ; il ne sera pas autorisé à altérer ou réduire la taille du dossard.

Les numéros inscrits sur le dossard doivent être d'un minimum de 2 chiffres arabes et ne doit pas excéder 3 chiffres.

LEXIQUE – ABBREVIATIONS, DÉFINITION DES TERMES ET COULEURS

Définitions des termes

1. **NR** : Aucune restriction à ce sujet.
2. **NA** : Non autorisé,
3. **OA** : Seulement autorisé,
4. **Pour les Athlètes Féminines** :
 - 4.1. Les strings et tangas sont **NA**.
 - 4.2. Les culottes couleur de la peau (chair) même avec décoration sont **NA**.
 - 4.3. La poitrine doit être recouverte.
 - 4.4. La distance entre les bonnets de soutien-gorge doit être de moins de 5 cm (mesuré à hauteur du milieu des bonnets).
5. **Tissus de Base créant la forme de la tenue**
 - 5.1. Avec effets lumineux (métallique, scintillant, avec des sequins ou paillettes...)
 - 5.2. Sans effets lumineux
6. **Décoration** = toute chose fixée sur le tissu de base, les cheveux, la peau :
 - 6.1. Avec effets lumineux (strass, sequins, perles...)
 - 6.2. Sans effets lumineux (plumes, fleurs, nœuds, franges, dentelles, rubans, ...)
 - 6.3. Attache-cravates, boutons, boutons de manchettes et boucles de ceinture ne sont pas considérés comme des décorations.
7. **Chaussures** : dans les séries D, E et F, les modèles en série vendus par les distributeurs reconnus sont acceptés sans modification pour toutes les catégories séries D/E/F et Junior I série C/D/E/F
Pour les hommes en séries D, E et F : Les chaussures sont noires uniquement
8. **Maquillage** : comprend le maquillage du visage, auto-bronzant faux-ongles et faux-cils.
9. **Bijoux Décoratifs** : Correspond à un bijou destiné à être une partie de la tenue de danse
10. **TOP** : **(Man's Top Opening Point)** point, au-dessus duquel la chemise peut être ouverte
 - 10.1. Séries C (sauf en Juniors I), B et A = le centre de la boucle de la ceinture ou le centre de la ligne supérieure du pantalon
 - 10.2. Série F, E et D toutes catégories et C en Juniors I = sternum
11. **IA** : Partie intime = zones du corps qui doivent être recouvertes par des tissus non transparents ou des tissus transparents doublés avec des tissus non transparents. Si la couleur de la peau (chair) est utilisée, elle doit être SwD (couleur chair recouverte de décorations).
12. **SA** : Tronc = partie minimum qui doit être recouverte. Les tissus transparents sont autorisés dans cette zone et n'importe quelle couleur est autorisée.
13. **LS** : Manches Longues – Longues jusqu'au poignet, **NA** : manches retroussées.
14. **HL** : **Ligne de Hanches** – Ligne supérieure à la culotte (**jusqu'où elle peut être basse**) = la ligne horizontale juste au-dessus des muscles fessiers ne doit pas être visible.

15. **PL : Ligne de la Culotte** - ligne inférieure de la culotte (**jusqu'ou elle peut être haute**)

15.1. De dos – les fesses doivent être recouvertes entièrement

15.2. De face – doit suivre le pli de l'aine

15.3. La distance entre HL et PL vue de côté doit être supérieure à 5cm.

La photo ci-dessous montre le degré minimum d'échancrure exigé par cette règle.



La photo ci-dessous montre un degré d'échancrure non autorisé selon cette règle.



Définitions des Couleurs :

- **Bo** : Noir uniquement
- **B** : Noir ce qui signifie Noir et Bleu Marine
- **W** : Blanc
- **S** : Couleur de la peau (chair) – la même couleur que la peau de l'athlète pendant la compétition (avec l'auto-bronzant)
- **SwD** : Couleur de la peau (chair) recouverte de décorations.

Pour les séries libres : Si la couleur « chair » est utilisée, elle doit être décorée. Cette décoration ne doit pas se limiter à quelques strass ou sequins, mais doit recouvrir en grande partie les parties intimes (IA).

Pour les séries imposées : Une dentelle peut recouvrir la couleur « chair » mais la dentelle ne doit pas être trop ajourée.

- **C** : N'importe quelle couleur – y compris les couleurs mélangées.
- **CnS** : N'importe quelle couleur à l'exception de la couleur de la peau (chair)
- **C1nS** : Une seule couleur à l'exception de la couleur de la peau (chair).

JUVÉNILE I et II - Séries F, E et D

2.1 – 1. TENUES DE DANSE AUTORISÉES

Standards et Latines

Garçon

Fille



Chemise blanche à manches longues avec cravate ou nœud papillon noir uniquement.

OU

Polo col roulé blanc ou noir en danses latines uniquement
Pantalon noir uniquement

- **Haut :**
- Manches longues - **Seulement autorisé**
- Brillante ou à tissus imprimés - **Non Autorisé.**
- Col cassé - **Non Autorisé.**
- Manches retroussées - **Non Autorisé.**
- La chemise doit être rentrée dans le pantalon



- **Pantalon :**
- Noir - **Seulement autorisé**
- Une bande satin sur le côté - **Autorisé**
- Un tissu brillant ou imprimé- **Non autorisé**

Rappel règles WDSF :

W LS shirt or W/Bo polo neck

Bo trousers/satin side stripe allowed

Bo tie/bow tie

Bo socks

Possibilités de tenues



Chemisier ou justaucorps
ou T-shirt BLANC

+

Jupe noire uniquement

Le chemisier blanc :

- **La matière** peut-être en coton, en polyester, en satin, en lycra, en crêpe, en mousseline...
- **Le tissu** peut avoir des rayures (ex : rayures satinées et mates), des effets satinés, des effets mats mais il doit être uniquement blanc.
- **Le col** du chemisier peut-être de même matière que le chemisier mais il peut aussi être d'une autre matière mais toujours blanche voir même en dentelle blanche.
- **Les manches et les poignets** du chemisier peuvent être de matériaux différents
- **Les boutons** du chemisier peuvent être de n'importe quelle matière dès lors qu'ils sont blancs.

La jupe noire :

- La jupe peut être plissée ou non, différentes matières peuvent être associées à partir du moment où elles sont noires.

Rappel règles WDSF :

W blouse, leotard or Tshirt

Bo skirt

OU



une robe C1ns = une seule couleur (avec culotte de même couleur)

Une robe d'une seule couleur permet l'amalgame de plusieurs tissus sur une même robe mais tous de la même couleur et du même bain.

Le satin peut être utilisé même plissé.

Les boutons de la couleur ou recouverts de tissu sont autorisés s'ils servent à fermer la robe, et non comme décoration.

Rappel règle WDSF :

simple C1nS dress + panties



Un justaucorps et une jupe d'une seule couleur = C1nS

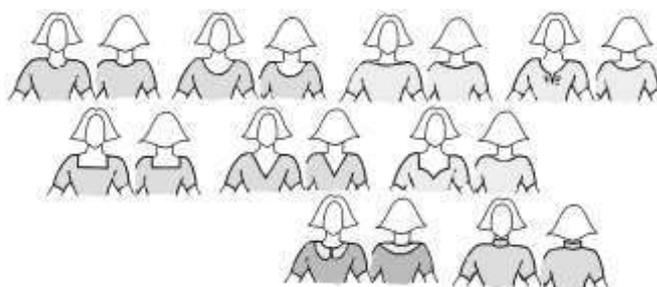
La définition de cette tenue est identique à la 2^{ème} photo à la seule différence que le justaucorps n'est pas cousu avec la jupe et donc cette tenue est en 2 pièces.

Rappel règle WDSF :

| *C1nS leotard with same colour skirt attached*

A - Encolures :

Coupes autorisées



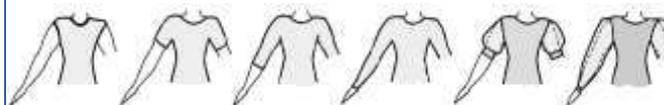
toute autre coupe - **Non Autorisé**

Il est possible d'avoir une petite ouverture dans le haut du dos fermée par un bouton ou un crochet à l'encolure. Cette ouverture ne doit pas dépasser 15 cm de haut et 5 cm de large.

B - Manches :

Coupes autorisées

- Les encolures, les manches (courtes, $\frac{3}{4}$, longues) doivent être respectées

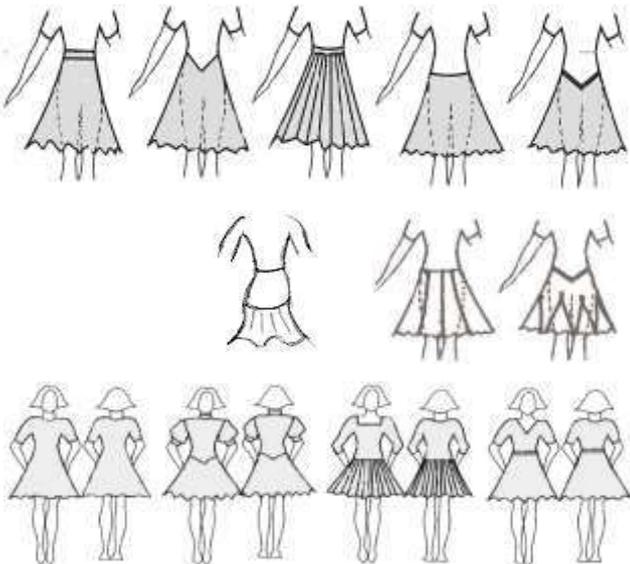


toute autre coupe - **Non Autorisé.**

C - Jupes :

- Simples ou plissées, exécutées d'au minimum 1 à maximum 3 demi-cercles - **Seulement autorisé**
- Un simple jupon est autorisé, jupon volumineux - **Non Autorisé**
- Volants sur la jupe ou le jupon, armature ou armature souple ou fil de pêche utilisé dans l'ourlet de la jupe - **Non autorisé**
- La longueur de la jupe doit être à hauteur du genou (juste au-dessus ou juste au-dessous, en latines comme en standard)

ou

Standards et Latines	
Garçon	Fille
	

2.1 – 2. Informations complémentaires

Standards et Latines	
Garçon	Fille
<ul style="list-style-type: none"> • La chemise doit être blanche avec des manches longues. Elle peut-être en coton, polyester, lycra ou crêpe. Il est conseillé d'avoir une chemise body. • Les poignets et le col de la chemise doivent être de la même matière que le tissu de base. La dentelle n'est pas autorisée. • La cravate doit être uniquement noire. Le tissu peut être uni ou noir sur noir à lignes horizontales ou autres. Il peut être en satin ou en soie. • Le nœud papillon doit être uniquement noir. • Le polo (en danses latines uniquement) doit être blanc ou noir • Le pantalon doit être noir uniquement, la matière doit être unie. Les rayures noires sur noires sont acceptées. <p>Rappel règles WDSF :</p> <p><i>Top :</i> <i>plain long sleeved shirt or polo neck top</i> <i>shiny or patterned materials – NA</i> <i>shirt wing collar – NA</i> <i>rolled up sleeves –NA</i> <i>must be tucked in</i></p> <p><i>Trousers :</i> <i>shiny or patterned materials – NA</i> <i>side satin stripe allowed</i></p>	<p>La combinaison de différents tissus de la même couleur est autorisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des tissus avec transparence : • Si un tissu transparent est utilisé, (pour justaucorps et/ou jupe), il doit être doublé (dentelle, mousseline, résille, tulle) avec un tissu non transparent de même couleur, • La transparence est uniquement autorisée sur les bras. • Si le tulle est utilisé sur la jupe, il ne doit pas y avoir plusieurs épaisseurs. • Les drapés et les plissés sont autorisés • Le tissu peut avoir des effets non brillants / non lumineux (mat, satiné, velour,...) à condition que la couleur des effets et du tissu soit du même bain.

2.1 – 3. DÉCORATIONS, EFFETS LUMINEUX

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Décorations - Non autorisé Tissus de Base avec effets lumineux - Non autorisé	<ul style="list-style-type: none"> Décorations - Non autorisé Tissus de Base avec effets lumineux - Non autorisé

2.1 – 4. CHAUSSURES, CHAUSSETTES, COLLANTS

Standards et Latines	
Garçon	Fille
 <p>Chaussures noires uniquement Talon : doivent être Max. 2,5 cm</p> <p>Chaussettes : noire uniquement</p>	<ol style="list-style-type: none"> Talon : block doivent être Max. 3,5 cm Toutes couleurs de socquettes - C1nS (une seule couleur) - Seulement Autorisé Collants : couleur de la peau - Seulement autorisé, résilles - Non autorisé 

2.1 – 5. COIFFURES

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Si les cheveux sont longs ils doivent être portés en queue de cheval.	<ul style="list-style-type: none"> Décorations et laque-spray colorés - Non autorisé Extensions, postiches, rajouts et ornements en cheveux - Non autorisé

2.1 – 6. MAQUILLAGE

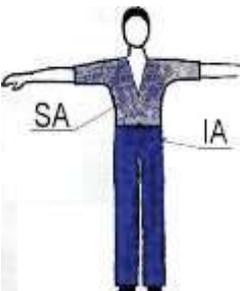
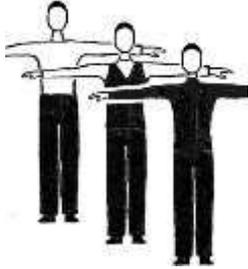
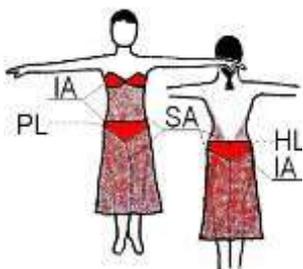
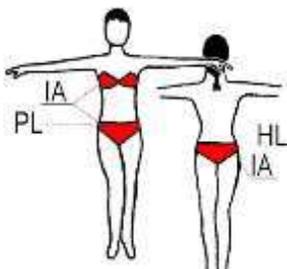
Standards et Latines	
Garçon	Fille
Maquillage - Non autorisé	
<i>WDSF : le vernis est interdit</i>	

2.1 – 7. BIJOUX DECORATIFS (pas les bijoux personnels)

Standards et Latines	
Garçon	Fille
Bijoux décoratifs - Non autorisé	

JUNIORS I - Séries F, E, D et C

2.2 – 1. TENUES DE DANSE AUTORISÉES

Garçon		Fille	
Standards	Latines	Standards	Latines
<p>a) Chemise blanche à manches longues</p> <p>b) Gilet (optionnel) noir uniquement</p> <p>c) Pantalon noir uniquement</p> <p>d) Cravate noire ou nœud papillon blanc</p> <p>e) Chaussettes noir uniquement</p> 	<p>Chemise/top et pantalon :</p> <p>de n'importe quelle couleur unie à l'exception de la couleur de la peau (chair) = (CnS)</p> <p>TOP = sternum</p>  <p><i>Il est toujours possible de porter du noir ou du blanc comme les schémas ci-après.</i></p> 	<p>Robes 2 pièces - Non autorisé</p> 	<p>Robe 2 pièces autorisée</p>  <p>le tronc ne doit pas être couvert seulement d'un soutien-gorge</p>
<p>Rappel règles WDSF:</p> <p><i>W LS shirt or W/Bo LS polo neck top</i></p> <p><i>Bo vest optional</i></p> <p><i>Bo trousers</i></p> <p><i>W bow tie to be worn with wing collared shirt</i></p> <p><i>B tie to be worn with plain shirt</i></p> <p><i>Bo socks</i></p>	<p><i>C shirt/top (tucked in or outside)</i></p> <p><i>TOP breastbone</i></p> <p><i>CnS trousers</i></p>	<p><i>CnS,</i></p> <p><i>two piece dresses NA</i></p>	<p><i>CnS,</i></p> <p><i>Two piece dresses are allowed, but the top must not be a bikini top only</i></p>
<p>IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ...</p> <p>SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe quelle couleur est autorisée</p>		<p>HL = lignes de hanches</p> <p>IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ...</p> <p>PL = ligne de culotte</p> <p>SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe quelle couleur est autorisée</p>	
<p>Rappel règle 3.4:</p> <p><i>en standards, dans les catégories Junior II et Youth, les danseurs sont autorisés à danser en gilet.</i></p> <p><i>dans les autres catégories et uniquement dans les opens nationaux, les championnats départementaux et régionaux, les couples appartenant aux séries D, E et F sont autorisés à danser dans la tenue qui est propre à leur série.</i></p>			

2.2 – 2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Garçon		Fille	
Standards	Latines	Standards	Latines
<p>La chemise est blanche classique avec des manches longues.</p> <ul style="list-style-type: none"> à col classique avec une cravate à col cassé avec un nœud papillon blanc chemise de frac à faux col Non autorisée <p>Le gilet est optionnel mais uniquement de couleur noire et à boutons</p> <ul style="list-style-type: none"> Il peut être en polyester, comme les tissus de costumes, uni, à rayures noires sur noires ou en satin mais toujours de couleur noire. Il peut être court ou long <p>La cravate doit être noire et le nœud papillon doit être blanc.</p> <p>Le pantalon est uniquement noir.</p> <p>Une bande satin noire sur le côté – Autorisé</p> <p>Si une ceinture est portée, elle doit être noire</p>	<p>Le garçon peut porter</p> <ol style="list-style-type: none"> une chemise un top (un haut) un col roulé un ras de cou <p>7. à l'intérieur ou à l'extérieur du pantalon</p> <p>8. possibilité d'ouverture jusqu'au sternum</p> <p>Le garçon est autorisé à porter une cravate</p> <p><i>Il est déconseillé de porter un nœud papillon en latines (cela ne correspond pas au caractère des danses latines)</i></p> <p>Le top + Le pantalon : CnS = N'importe quelle couleur unie à l'exception de la couleur de la peau (chair)</p> <p>Le pantalon</p> <p>Une bande satin sur le côté – Autorisé</p>	<p>CnS = N'importe quelle couleur unie à l'exception de la couleur de la peau (chair)</p> <ol style="list-style-type: none"> Les tissus pour les robes juniors 1 doivent être de couleurs unies. Il est possible de mélanger 2 couleurs ensembles sur une robe voire plus mais il n'est pas possible d'utiliser des tissus imprimés et multicolores. Les décorations sans effets lumineux - Autorisé (Ex : plumes, fleurs, nœuds, franges, dentelles, rubans, ...) Les perles « nacres » - Non autorisé, elles sont considérées comme un effet lumineux. Les perles colorées sont autorisées si elles sont mates <p>Robes 2 pièces Autorisées pour les F, E,D et C (justaucorps et jupe)</p> <p>Rappel : <i>Les danseuses doivent porter une jupe, une robe ou un pantalon long. Elles ne peuvent pas porter de shorts, jupes-culottes ou justaucorps seuls, mais ils peuvent être portés avec une jupe ou un pantalon.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> En latines, les danseuses doivent porter une jupe faite de tissus, franges, plumes et perles ou tout autre matériau et, excepté en juvénile I et II, la jupe peut être coupée ou ouverte sur les côtés dès lors qu'elle couvre complètement le devant et l'arrière de la culotte dans la position statique. En standards, les danseuses doivent porter une jupe longue qui recouvre au minimum les deux genoux. Si, excepté en Juvénile I et II, la jupe est ouverte, elle ne doit pas l'être plus haut que le genou. 	

2.2 – 3. DÉCORATIONS, EFFETS LUMINEUX

Standards et Latines	
Garçon	Fille
<p>Décorations - Non autorisé</p> <p>Tissus de Base avec effets lumineux - Non autorisé</p>	<p>Décorations avec effets lumineux - Non autorisé</p> <p>Décorations sans effets lumineux - Autorisé</p> <p>Tissus de base avec effets lumineux - Non autorisé</p> <p>Sans effets lumineux (plumes, fleurs, nœuds, franges, dentelles, rubans, ...)</p>

2.2 – 4. CHAUSSURES, CHAUSSETTES, COLLANTS

Standards et Latines

Garçon

Fille

Chaussures : **Aucune restriction**Chaussettes : **noire ou bleue marine** uniquement

WDSF :

- *Standard : talons Max. 2,5 cm*
- *Latine : talons Max. 3,5 cm*
- *Chaussettes noires ou bleues marines obligatoires*

Talon : **peuvent être** Max. 5 cm

* Seule la forme du talon change , pas la hauteur.

Les socquettes sont autorisées

Collants : résilles – **Non autorisé**

2.2 – 5. COIFFURES

Standards et Latines

Garçon

Fille

Si les cheveux sont longs ils **doivent être portés** en queue de cheval.Décorations avec effets lumineux couleurs et laque-spray colorés - **Non Autorisé**Décorations sans effets lumineux - **Autorisé**

2.2 – 6. MAQUILLAGE

Standards et Latines

Garçon

Fille

Maquillage - **Non Autorisé**Le maquillage inclut le maquillage, le tan, auto-bronzant, ongles artificiels et faux cils. - **Non Autorisé**

* Seul le bronzage artificiel est toléré pour les Juniors I qui dansent le même jour en Juniors II

Règle WDSF : Make-up

includes face make-up, artificial tan, polish nails, artificial nails, and artificial eye lashes.

2.2 – 7. BIJOUX DÉCORATIFS (pas les bijoux personnels)

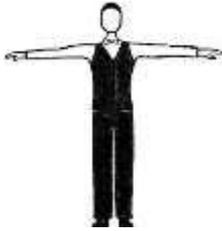
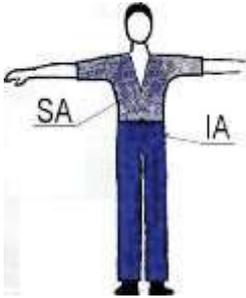
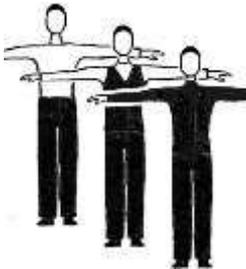
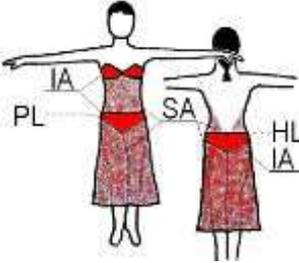
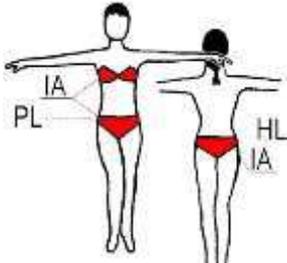
Standards et Latines

Garçon

Fille

Bijoux décoratifs avec effets lumineux - **Non Autorisé**Bijoux décoratifs sans effets lumineux - **Autorisé**

2.3 – 1. TENUES DE DANSE AUTORISÉES

Homme		Femme	
Standards	Latines	Standards	Latines
<p>3. Chemise blanche à manches longues</p> <p>4. Gilet (optionnel) noir uniquement</p> <p>5. Pantalon noir uniquement</p> <p>6. Cravate noire ou nœud papillon blanc</p> <p>7. Chaussettes noir uniquement</p> 	<p>8. Chemise/top et pantalon :</p> <p>de n'importe quelle couleur unie à l'exception de la couleur de la peau (chair) = (CnS)</p> <p>TOP = sternum</p>  <p><i>Il est toujours possible de porter du noir ou du blanc comme les schémas ci-après.</i></p> 	<p>9. Robe de standard</p> <p>ou</p> <p>10. une jupe longue et un haut</p> <p>ou</p> <p>11. robe avec un tissu uni ou imprimé sans effets lumineux</p> 	<p>12. Robe de latine</p> <p>ou</p> <p>13. une jupe et un haut</p> <p>ou</p> <p>14. robe avec un tissu uni ou imprimé sans effets lumineux</p>  <p>le tronc ne doit pas être couvert seulement d'un soutien-gorge</p>
<p>IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ...</p> <p>SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe quelle couleur est autorisée</p>		<p>HL = lignes de hanches</p> <p>IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ...</p> <p>PL = ligne de culotte</p> <p>SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe quelle couleur est autorisée</p> <p>Les culottes couleur de la peau (chair) même avec décoration - Non autorisé</p>	
<p>Rappel règle 3.4:</p> <p><i>en standards, dans les catégories Junior II et Youth, les danseurs sont autorisés à danser en gilet.</i></p> <p><i>- dans les autres catégories et uniquement dans les opens nationaux, les championnats départementaux et régionaux, les couples appartenant aux séries D, E et F sont autorisés à danser dans la tenue qui est propre à leur série.</i></p>			

2.3 – 2. Informations complémentaires

Homme		Femme	
Standards	Latines	Standards	Latines
<p>La chemise est blanche avec des manches longues classique.</p> <p>15. à col classique avec une cravate</p> <p>16. à col cassé avec un nœud papillon blanc</p> <p>Le gilet est optionnel mais uniquement de couleur noire et à boutons</p> <p>17. Il peut être en polyester, comme les tissus de costumes, uni, à rayures noires sur noires ou en satin mais toujours de couleur noire.</p> <p>18. Il peut être court ou long</p> <p>La cravate doit être noire et le nœud papillon doit être blanc.</p> <p>Le pantalon est uniquement noir. Une bande satin noire sur le côté – Autorisé</p> <p>Si une ceinture est portée, elle doit être noire</p>	<p>Le garçon peut porter</p> <p>19. une chemise</p> <p>20. un top (un haut)</p> <p>21. un col roulé</p> <p>22. un ras de cou</p> <p>23. à l'intérieur ou à l'extérieur du pantalon</p> <p>24. possibilité d'ouverture jusqu'au sternum</p> <p>Le garçon est autorisé à porter une cravate</p> <p><i>Il est déconseillé de porter un nœud papillon en latines (cela ne correspond pas au caractère des danses latines)</i></p> <p>Le top + Le pantalon :</p> <p>CnS = N'importe quelle couleur unie à l'exception de la couleur de la peau (chair)</p> <p>Le pantalon</p> <p>Une bande satin sur le côté – Autorisé</p>	<p>Tissus de n'importe quelle couleur y compris les couleurs mélangées à l'exception de la couleur de la peau (chair)</p> <p>25. Tissus avec effets lumineux - Non autorisé</p> <p>26. Les décorations sans effets lumineux - Autorisé (Ex : plumes, fleurs, nœuds, franges, dentelles, rubans, ...)</p> <p>27. Les perles « nacres » - Non autorisé, elles sont considérées comme un effet lumineux.</p> <p>28. Les perles colorées sont autorisées si elles sont mates</p> <p>Le tronc ne doit pas être couvert seulement d'un bikini. Une robe 2 pièces est autorisée, il faut entendre par cela, par exemple en standards, une jupe longue et un chemisier ou body ou top.</p> <p>Rappel :</p> <p><i>Les danseuses doivent porter une jupe, une robe ou un pantalon long. Elles ne peuvent pas porter de shorts, jupes-culottes ou justaucorps seuls, mais ils peuvent être portés avec une jupe ou un pantalon.</i></p> <p>29. En latines, les danseuses doivent porter une jupe faite de tissus, franges, plumes et perles ou tout autre matériau et, excepté en juvénile I et II, la jupe peut être coupée ou ouverte sur les côtés dès lors qu'elle ouvre complètement le devant et l'arrière de la culotte dans la position statique.</p> <p>30. En standards, les danseuses doivent porter une jupe longue qui recouvre au minimum les deux genoux. Si, excepté en Juvénile I et II, la jupe est ouverte, elle ne doit pas l'être plus haut que le genou.</p>	

2.3 – 3. DÉCORATIONS, EFFETS LUMINEUX

Standards et Latines	
Homme	Femme
Décorations - Non autorisé Effets lumineux - Non autorisé	Décorations avec effets lumineux - Non autorisé 31. Les perles « nacrées » ne sont pas autorisées , elles sont considérées comme un effet lumineux Décorations sans effets lumineux - Autorisé 32. Sans effets lumineux (<i>plumes, fleurs, nœuds, franges, dentelles, rubans, ...</i>) 33. Les perles colorées sont autorisées si elles sont mates Effets lumineux - Non autorisé

2.3 – 4. CHAUSSURES, CHAUSSETTES, COLLANTS

Homme		Femme	
Standards	Latines	Standards	Latines
Chaussures : noire uniquement Chaussettes : noire ou bleue marine uniquement	Chaussures : Aucune restriction Chaussettes : Aucune restriction	Aucune restriction	

2.3 – 5. COIFFURES

Standards et Latines	
Homme	Femme
Si les cheveux sont longs ils doivent être portés en queue de cheval.	Décorations avec effets lumineux couleurs et laque-spray colorés - Non Autorisé Décorations sans effets lumineux - Autorisé

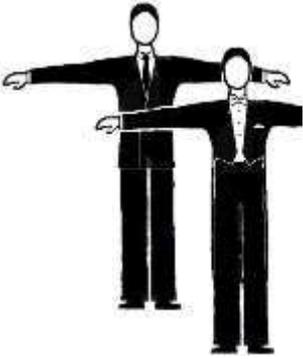
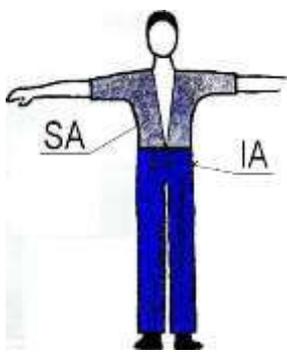
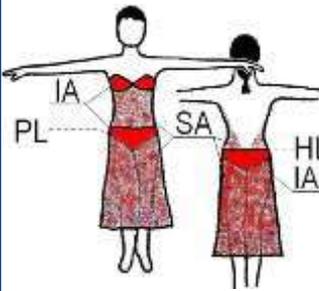
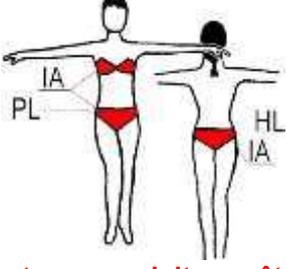
2.3 – 6. MAQUILLAGE

Standards et Latines	
Homme	Femme
Aucune restriction	

2.3 – 7. BIJOUX DÉCORATIFS (pas les bijoux personnels)

Standards et Latines	
Homme	Femme
Bijoux décoratifs avec effets lumineux - Non Autorisé Bijoux décoratifs sans effets lumineux - Autorisé	

2.4 – 1. TENUES DE DANSE AUTORISÉES

Homme		Femme			
Standards	Latines	Standards	Latines		
 <p>Rappel règle Wdsf : <i>B jacket suit (B trousers , B jacket , W shirt, B tie or W tail shirt , W bow tie)</i> Or <i>B Tail suit (B trousers, B tails, W waistcoat, W tail shirt , W bow tie)</i></p>		 <p><i>C shirt/ Top</i> <i>CnS trousers</i></p>			
<p>Rappel : <i>Pour présenter une image plus moderne et actuelle de la Danse Sportive, il est recommandé de porter une veste de costume avec une chemise avec col classique et une cravate pour les Juniors II, Youth, adulte et sénior.</i></p>		<p>Robes 2 pièces – Non autorisé</p>  <p><i>Compétition dress - C</i></p>		<p>Robe 2 pièces autorisée</p>  <p>le tronc ne doit pas être couvert seulement d'un soutien-gorge</p> <p><i>Compétition dress - C</i></p>	
		<p>Rappel : Les danseuses doivent porter une jupe, une robe ou un pantalon long. Elles ne peuvent pas porter de shorts, jupes-culottes ou justaucorps seuls, mais ils peuvent être portés avec une jupe ou un pantalon.</p> <p>34. En latines, les danseuses doivent porter une jupe faite de tissus, franges, plumes et perles ou tout autre matériau et, excepté en juvénile I et II, la jupe peut être coupée ou ouverte sur les côtés dès lors qu'elle couvre complètement le devant et l'arrière de la culotte dans la position statique.</p> <p>35. En standards, les danseuses doivent porter une jupe longue qui recouvre au minimum les deux genoux. Si, excepté en Juvénile I et II, la jupe est ouverte, elle ne doit pas l'être plus haut que le genou.</p>			
<p>IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ...</p> <p>SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe qu'elle couleur est autorisée</p>		<p>HL = lignes de hanches</p> <p>IA = parties intimes doivent être recouvertes par des tissus non transparents ...</p> <p>PL = ligne de culotte</p> <p>SA = tronc, les tissus transparents sont autorisés sur cette zone et n'importe qu'elle couleur est autorisée</p> <p>Les culottes couleur de la peau (chair) même avec décoration - Non autorisé</p>			
<p>Rappel règle 3.4: <i>en standards, dans les catégories Junior II et Youth, les danseurs sont autorisés à danser en gilet.</i> <i>- dans les autres catégories et uniquement dans les opens nationaux, les championnats départementaux et régionaux, les couples appartenant aux séries D, E et F sont autorisés à danser dans la tenue qui est propre à leur série.</i></p>					

2.4 – 2. DÉCORATIONS, EFFETS LUMINEUX

Standards et Latines

Homme

Femme

NR= Aucune restriction**2.4 – 3. CHAUSSURES, CHAUSSETTES, COLLANTS**

Standards et Latines

Homme

Femme

Chaussures : **NR = Aucune restriction****NR= Aucune restriction****2.4 – 4. COIFFURES**

Standards et Latines

Homme

Femme

Si les cheveux sont longs ils **doivent être portés** en queue de cheval.**NR= Aucune restriction****2.4 – 5. MAQUILLAGE**

Standards et Latines

Homme

Femme

NR= Aucune restriction**2.4 – 6. BIJOUX DÉCORATIFS (hors bijoux personnels)**

Standards et Latines

Homme

Femme

NR= Aucune restriction**Rappel :***Hors bijoux personnels, l'utilisation, comme décoration ou bijou de décoration, de toute marque d'appartenance (religieuse, politique...) n'est pas permise.*

ANNEXE - 3

Catégories d'âge

APPLICATION POUR L'ANNÉE CIVILE 2020

Catégorie d'âge	Année de naissance	Âge	Spécialités
Juvenile I	2011 ou après pour le plus âgé	9 ou moins	Latines & Standards
Juvenile II	2009 ou 2010 pour le plus âgé	10-11	
Junior I	2007 ou 2008 pour le plus âgé	12-13	
Junior II	2005 ou 2006 pour le plus âgé	14-15	
Youth	2002 ou 2003 ou 2004 pour le plus âgé	16-17-18	
Espoirs	2000, 2001, 2002, 2003 ou 2004 pour le plus âgé	Moins de 21	
Adulte	2001 ou avant pour le plus âgé	19 ou plus	
Senior I	1985 ou avant pour le plus âgé des partenaires	35 ou plus	
	1990 ou avant pour le plus jeune des partenaires	30 ou plus	
Senior II	1975 ou avant pour le plus âgé des partenaires	45 ou plus	
	1980 ou avant pour le plus jeune des partenaires	40 ou plus	
Senior III	1965 ou avant pour le plus âgé des partenaires	55 ou plus	
	1970 ou avant pour le plus jeune des partenaires	50 ou plus	
Senior IV	1955 ou avant pour le plus âgé des partenaires	65 ou plus	Standards
	1960 ou avant pour le plus jeune des partenaires	60 ou plus	

ANNEXE 4

Attribution des points

Annexe du Chapitre 6 -

Base	Coef Place	finale directe		1/2 F	1/4 F	1/8 F	1/16 F	1/32 F	
		1 à 3	4 à 7	suivant article 27					
		0.7	0.8	1	1.2	1.3	1.4	1.5	
100	1	70	80	100	120	130	140	150	
95	2	67	76	95	114	124	133	143	
90	3	63	72	90	108	117	126	135	
85	4		68	85	102	111	119	128	
80	5		64	80	96	104	112	120	
75	6		60	75	90	98	105	113	
70	7		56	70	84	91	98	105	
65	8			65	78	85	91	98	
60	9			60	72	78	84	90	
55	10			55	66	72	77	83	
45	11			45	54	59	63	68	
35	12			35	42	46	49	53	
30	13			30	36	39	42	45	
25	14			25	30	33	35	38	
23	15				28	30	32	35	
22	16				26	29	31	33	
21	17				25	27	29	32	
20	18				24	26	28	30	
19	19				23	25	27	29	
18	20				22	23	25	27	
17	21				20	22	24	26	
16	22				19	21	22	24	
15	23				18	20	21	23	
14	24				17	18	20	21	
13	25-28				16	17	18	20	
12	29-36					16	17	18	
11	37-58					14	15	17	
10	57-112						14	15	
8	113 et plus							12	

Rappel :

Compléments de points

Lors des critères nationaux, le coefficient d'attribution des points est majoré de 0,50 pour chaque épreuve d'une même spécialité.

Lors des compétitions de proximité, le coefficient d'attribution des points est minoré de 0,50.

ANNEXE 5

Dance Sport Solo Team - Règles

1. Des épreuves de « Dance Sport Solo Team » peuvent être organisées dans toutes les compétitions territoriales. Tous les participants doivent être licenciés de la FFDanse (cf. Article 26 .6)
2. Les épreuves de « Dance Sport Solo Team », doivent être mentionnées dans la circulaire adressée aux structures affiliées.
3. Si un Championnat de France est organisé dans la saison, la participation à la Coupe de France est obligatoire.
4. **ÉQUIPES**
 - 4.1. La composition de chaque équipe reste libre.
 - 4.2. Chaque équipe peut être composée d'un nombre indifférent de danseurs et/ou de danseuse avec un minimum de 6 athlètes.
5. **DANSES**
 - 5.1. Lors des épreuves « Dance Sport Solo Team » Latines et Standards, les équipes peuvent danser de 1 à 5 danses de compétitions Latines ou Standards.
 - 5.2. Le caractère des danses Latines ou Standards ne doit jamais être supprimé.
 - 5.3. Des éléments d'autres formes de danses peuvent être utilisés pour enrichir et compléter la chorégraphie toujours en respectant le caractère des danses Latines ou Standards. Le caractère des danses Latines et Standards doit toujours être clairement visible.
 - 5.4. Les éléments d'autres formes de danses ne doivent pas dépasser 25% maximum de la durée totale de la performance (portés inclus).
 - 5.5. Il n'est pas autorisé de changer de chorégraphie entre les différents tours.
6. **TENUES VESTIMENTAIRES ET ACCESSOIRES**
 - 6.1. Tous styles de tenues et couleurs peuvent être portés, à condition de rester décent (cf sur les tenues – Règle de bon goût).
 - 6.2. Un seul accessoire par danseur est autorisé.
7. **ÉCLAIRAGE ET DÉCORATIONS DE LA PISTE**
 - 7.1. Toutes les équipes doivent danser dans les mêmes conditions d'éclairage.
 - 7.2. La décoration de la piste par chaque équipe n'est pas autorisée et ce, avant, pendant ou après le passage.
8. **FIGURES**
 - 8.1. Les portés (lifts) sont autorisés (voir définition à l'Article 4)
 - 8.2. Un maximum de trois portés est autorisé pour chaque show.
 - 8.3. Chaque porté ne doit dépasser 10 secondes
9. **MUSIQUE**
 - 9.1. Les compétiteurs doivent apporter aux organisateurs :
 - 2 copies de leur musique sur 2 clés USB,
 - une liste complète, exacte et à jour des titres sélectionnés sur la clé USB y compris le titre du Show (s), le nom du compositeur (s), arrangeur (s), éditeur (s) et/ou le nom de l'enregistrement (s).
 - 9.2. Si un problème technique en rapport avec la musique se produit pendant l'exécution d'un Show, l'équipe concerné doit avoir la possibilité de repasser après le passage de la dernière équipe et doit avoir le temps de pouvoir résoudre le problème avant ce passage
 - 9.3. Si le problème ne peut être résolu, l'équipe sera disqualifiée de la compétition.
10. **DURÉE**
 - 10.1. Le show doit durer entre 2 minutes 30 et 3 minutes 30, y compris l'entrée et la sortie, le chrono démarrant lorsque le premier mouvement de danse est exécuté et se terminant lorsque le dernier mouvement de danse est exécuté. Cette durée ne doit jamais être dépassée.
 - 10.2. La musique doit démarrer au plus tard 15 secondes après que le show ne commence.
11. **ORDRE DE PASSAGE DES SHOWS**
 - 11.1. L'ordre de passage des Shows sera décidé par tirage au sort par le Chairperson ou une personne autorisée par lui.

11.2. L'ordre de passage sera le même en cas de répétitions.

12. DOSSARDS

12.1. Les numéros de dossards sont attribués à chaque équipe par tirage au sort. Le dossard de l'équipe doit être présenté et posé au sol avant le début du show de manière visible pour les juges et le public.

13. JURY

13.1. Chaque épreuve doit être jugée par 5 juges appartenant au corps arbitral fédéral.

13.2. Le Chairperson est celui de la compétition.

14. SYSTÈME DE JUGEMENT

14.1. Le système de jugement par notes sera utilisé sur 5 critères. Les performances sont examinées par des juges de Danses Latine et Standards et notées de 1 à 20 sur 5 critères différents.
Chaque juge note deux critères (2 critères par juge)

- Musique
- Technique
- Chorégraphie, occupation de l'espace et nombre de danses.
Un Show composé de plus d'une danse a une valeur technique supérieure par rapport à un Show constitué d'une seule danse, car il est techniquement plus difficile
- Interprétation
- Synchronisation (le juge de ce critère devra être positionné en hauteur dans la salle si elle le permet (obligatoire pour la Coupe de France))

14.2. Chaque critère est noté sur 20 avec des ½ points possibles.

14.3. Ces notes doivent être additionnées et divisées par 10 pour calculer la note finale sur 20.

14.4. Un juge supplémentaire sera désigné pour chronométrer le temps consacré aux éléments d'autres formes de danse (autre que Latines / Standards) pendant chaque performance.

14.5. Le dépouillement des marques sera réalisé par un scrutateur fédéral soit avec un logiciel agréé par la FFDanse soit manuellement.

15. DÉROULEMENT

15.1. Une ½ finale est organisée si il y a plus de 7 équipes.

15.2. Il est conseillé (obligatoire pour la Coupe de France & **Championnat de France**) d'avoir une personne qui filme les prestations

15.3. Il est souhaitable de prévoir la possibilité de faire un calage des teams lors de la Coupe de France.

16. CLASSEMENT

16.1. Le classement est établi suivant la note

16.2. Une copie des notes détaillées sera remise à l'entraîneur ou représentant de l'équipe.

17. SURVEILLANCE DU RÈGLEMENT

17.1. Toute violation de ces règles dans une compétition par un athlète de l'équipe et/ou par l'équipe, entraînera :

17.1.1. Une sanction de 3 points sur la moyenne

17.1.2. La disqualification immédiate de l'équipe si après contrôle de la vidéo, l'infraction est confirmée.

17.2. Dans tous les cas où ces règlements sont muets, incomplets ou incertains, le Chairperson aura la décision finale.

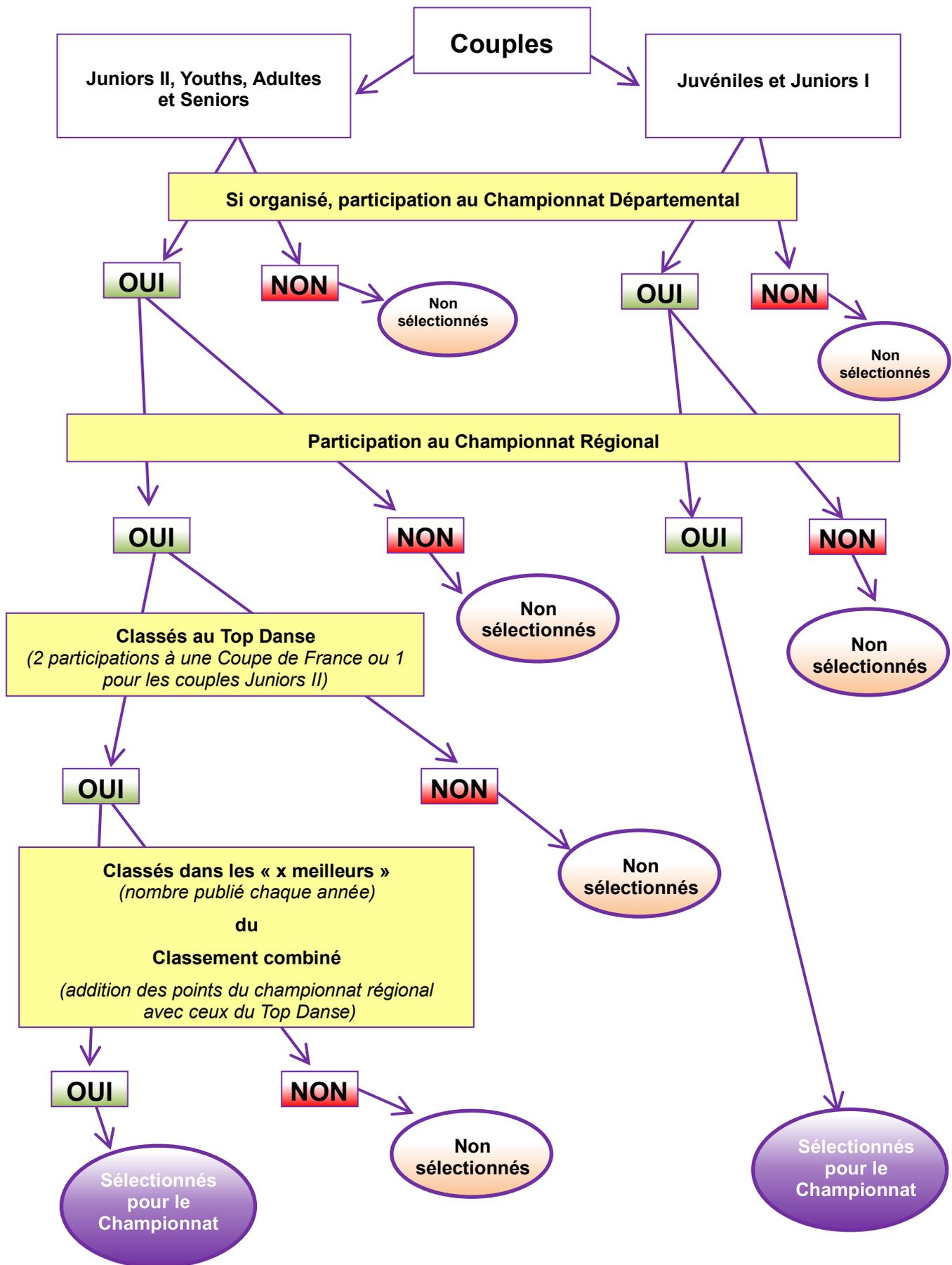
ANNEXE 6

Concours Premiers Pas - Règles

1. Des concours « Premiers Pas » peuvent être organisés dans toutes les compétitions territoriales. Tous les participants doivent être licenciés de la FFDanse (cf. Article 26 .6)
2. Les concours « Premiers Pas » doivent être mentionnés dans la circulaire adressée aux structures affiliées.
3. Peuvent participer aux concours « Premiers Pas » les licenciés n'ayant jamais participé à des compétitions de danses Latines et Standards.
4. **DANSES**
Chaque concours doit être proposé sur une seule danse parmi les danses et spécialités suivantes :
 - 4.1.1.Latines
 - Cha-Cha Cha
 - Rumba
 - Jive/Rock
 - 4.1.2.Standards
 - Valse Lente
 - Tango
 - Quickstep
5. **FIGURES**
Aucune restriction
6. **TENUES VESTIMENTAIRES**
Aucune restriction
7. **CORPS ARBITRAL**
 - Le jury est composé de 3 juges figurant sur la liste du corps arbitral fédéral (départemental, régional ou national)
 - Un scrutateur minimum figurant sur la liste du corps arbitral fédéral

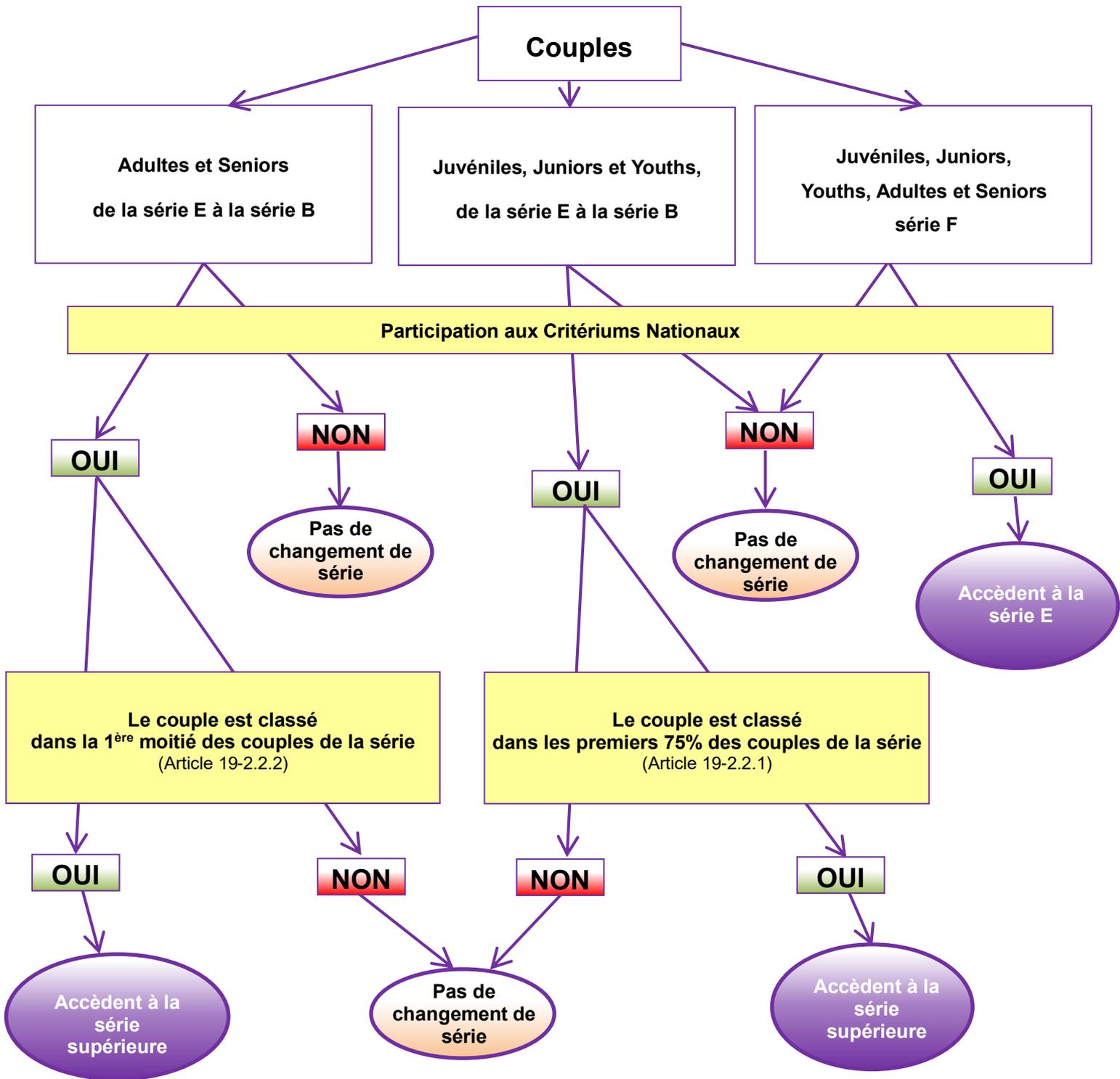
ANNEXE 7

Championnats de France Parcours vers les titres de Champion de France



ANNEXE 8

Classement dans les séries Circuit des épreuves classificatrices



ANNEXE 9

Modèle d'imprimé à utiliser par les organisateurs



ORGANISATEUR
Organisme :
Adresse :
Compétition :

Nom Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél : _____ Portable : _____

Missionné à : le / /

En qualité de : Juge, Président du jury, Scrutateur, (*barrer les mentions inutiles*)

Réservé à la comptabilité

TRANSPORT	
- Avion€
- Train€
- Indemnités kilométriques€
- Taxi€
- Métro, bus, RER, Orlyval€
- Péages autoroutes€
TOTAL TRANSPORT€
HEBERGEMENT	
- Hôtel€
- Restauration€
TOTAL HEBERGEMENT€
INDEMNITE FORFAITAIRE DE JUGEMENT€
MONTANT TOTAL DU REMBOURSEMENT€

Toute demande de remboursement doit être accompagnée de justificatifs originaux.

Je soussigné(e), certifie que toutes les indemnités perçues (hors frais de déplacement) au titre de ma fonction de jury depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours, restent inférieures à 14,5% du plafond annuel de la sécurité sociale.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : le :

Signature :

ANNEXE 10

Liste des enchainements du « Passeport Danse »

Valse anglaise niveau jaune	
Natural turn	123, 123
Right foot closed change (Natural to reverse)	123
Reverse turn	123, 123
Whisk	123
Chasse from PP	12&3

Tango niveau Jaune	
2 walks LF, RF	S S
Progressive link	Q Q
Closed promenade	S Q Q S
LF Walk	S
Natural Rock turn	S Q Q S Q Q S
Back Corte	S Q Q S

Cha-cha-cha niveau Jaune	
Commence in close position	1
Close basic 1 1/2	234et1 x 3
Under arm turn to right	234et1
Close basic	234et1 x2
Under arm turn to left	234et1
Check from open PP and open CPP	234et1 x2
Spot turn to left	234et1
Steps 1-5 Hand to Hand	234et1
Followed by cha-cha-cha lock (RLR) In open PP	2et34et1
Spot turn to left	234et1

Jive niveau Jaune	
Basic in fallaway	123a45a6
Change of place R to L	781a23a4
Change of place L to R finish with R / R hand hold	567a81a2
American spin	345a67a8
Link steps 1-5	123a4
Whip	567a8

Valse Lente niveau orange	
Underturned Natural spin turn	123, 123
4-6 Reverse turn	123
Progressive chasse to right	12&3
Outside Change (fini en PP)	123
Chasse from PP	12&3
Natural turn with hesitation	123, 123
Reverse turn (3 premiers pas)	123
Reverse Corte	123
Back Whisk	123
Chasse from PP	12&3

Tango niveau Orange	
2 walks LF, RF	S S
Open reverse turn lady outside closed finish	Q Q S Q Q S
Back corte	S Q Q S
Progressive link	Q Q
Open promenade	S Q Q S
Rock on LF in CBMP	Q Q S
Rock on RF	Q Q S
Back corte	S Q Q S

Quick Step niveau Orange	
Quarter turn to right	S Q Q S
Progressive chasse	S Q Q S
Forward lock step	S Q Q S
Natural spin turn	S Q Q S S S
Progressive chasse	S Q Q S
Natural turn with hesitation	S Q Q S S S
Chasse reverse turn	S Q Q
Four quick run	S Q Q Q Q S

Cha-cha-cha niveau Orange	
Commence in open position with L / R hand hold	1
Open basic steps 1-5	234et1
Under arm turn to R	234et1
Open basic with 3 cha-cha-cha locks	234et12et34et1 x2
Alemaná using finish B	234et1 x2
Close hip twist to fan position	234et1 x2
Hockey stick	234et1 x2
Close basic	234et1 x2
There and back	234et1 x2
Time step	234et1
Under arm turn to R	234et1
Shoulder to shoulder (right side, left side)	234et1 x2
Spot turn to R	234et1
Spot turn to L	234et1

Rumba niveau Orange	
Commence in close position	4-1
Close basic 1 1/2	234-1 x3
Under arm turn to R	234-1
Under arm turn to L	234-1
Check from open PP	234-1
Check from open CPP	234-1
Spot turn to L	234-1
Spot turn to R	234-1
Shoulder to shoulder (R side, L side)	234-1 x2
Spot turn to L	234-1

Jive niveau Orange	
Commence in open position with L / R hand hold	
Hip bump (2)	123a45a6
	78123a4
Change of hands behind back	567a81a2
Change of place L to R	345a67a8
Stop and go (2)	123a4567a8
	123a4567a8
Link steps 1-5	123a4
Whip	567a8
Promenade slow	123a45a6
Promenade quick	781234
Change of place R to L, steps 3-8	5a67a8
Change of place L to R finish with R / R hand hold	123a45a6
Shoulder spin	781a23a4
	56a81a2
Change of place L to R	345a67a8

Valse Lente niveau Vert	
Natural turn with hesitation	123, 123
Open telemark	123
Chasse from PP	12&3
Natural turn (Pas 1 à 3)	123
Open impetus followed by wing	123, 123
Progressive chasse to right	12&3
Backward lockstep	12&3
Outside change	123

Tango niveau Vert	
Five step	Q Q Q Q S
Open promenade	S Q Q S
Outside swivel to left	S Q Q
Reverse outside swivel	Q Q S Q Q
Brush tap (fini en PP)	Q Q & S
Closed promenade	S Q Q S
2 walks LF, RF	S S
Progressive link	Q Q
Natural twist turn	S Q Q S Q Q
Closed promenade	S Q Q S

Slow Fox niveau Vert	
Feather step	S Q Q
Reverse turn	S Q Q S Q Q
Three step	S Q Q
Natural turn	S Q Q S S S

Quick Step niveau Vert	
Natural Spin turn	S Q Q S S S
V6	Q Q S S Q Q S Q Q S
Natural turn with hesitation	S Q Q S S S
Quick open reverse	S Q Q
Hover Corte	S S S
LF back in CBMP into tipple chasse to right	S Q Q S
Forward lockstep (pas 2 à 4)	Q Q S
Passing natural turn	S Q Q
Running finish	S Q Q

Samba niveau Vert

Commence in close hold, facing wall	
Promenade Botafogo	1a2
Side samba walk (RLR)	3a4
Promenade samba walk (LRL)	5a6
Side samba walk (RLR)	7a8
Shadow Botafogo	1a23a45a67a8
Travelling voltas to R and L	1a2a3a4
	5a6a7a8
Whisk to L and R	1a23a4
Reverse basic turning 1/4 on L, finished LOD	5a67a8
Reverse turn finished backing LOD	1a23a45a6
Backward rocks	78et12et
Plait	345et6
	781et2
Steps 4-6 of reverse turn	3a4
Solo volta spot turn to L	5a6
Wisk to right	7a8

Cha-cha-cha niveau Vert

Commence in open position with L / R hand hold	1
Steps 1-5 of close basic from open position to close hold	234et1
Natural top (ISTD Method) using finish B	234et1 x4
Close hip Twist spiral	234et1 x2
Split cuban break in open CPP	2et34et1
Check from open CPP	234et1
Spot turn to left	234et1
Change of feet method 2 (IDTA)	234et1
Steps 1-5 of close basic on same foot in shadow position using rondé chassé	234et1
Split cuban break in shadow position	2et3 4et1
Cuban break in shadow position, R foot	2et3et4et1
Cuban break in shadow position, L foot	2et3et4et1
Open basic steps 6-10	234et1
Change of feet method 2 (IDTA)	234et1

Rumba niveau Vert	
Commence in open position with L / R hand hold	4-1
Steps 1-3 of basic movement from open position to close position	234-1
Natural Top	234-1 x3
Close hip twist using Advanced opening movement to fan position	234-1 x2
Hockey stick	234-1 x2
Steps 1-3 of close basic in open position, Under arm turn to R	234-1 x2
Hand to hand R side, L side, R side	234-1 x3
Spot turn to L	234-1
Spot turn to R finish in shadow position	234-1
Forward walks in shadow position	234-1 x2
To open position	234-1

Jive niveau Vert	
Basic in fallaway position	123a45a6
Change of place R to L with double spin	781a23a4
Change of hands behind back	567a81a2
Change of place L to R finish with double hand hold	345a67a8
Toe Heel Swivels	12345(6)
	781(2)
	345678
Ball change to Overturned Fallaway throwaway	(1)a23a45a6
Change of place L to R commenced with ball change and finish with R/R hand hold	7a81a23a4
American spin	567a81a2
Link	345a67a8

Valse Lente niveau Violet	
Underturned Natural spin turn	123, 123
Reverse pivot	&
Double reverse spin	12&3
Closed telemark	123
Natural turn (3 premiers pas)	123
Open impetus turn followed by Cross hesitation	123, 123
Back whisk	123
Weave from PP	123, 123
Natural Spin turn	123, 123
Turning lock à gauche	1&23

Tango niveau Violet	
Four step	Q Q Q Q
Fallaway promenade	S Q Q S Q Q
Natural promenade turn to natural rock turn	S Q Q S Q Q S Q Q S
Four step change	Q Q Q Q
Basic reverse turn	Q Q & Q Q S
Contra check	S Q Q
Closed promenade	S Q Q S

Valse Viennoise niveau Violet	
Natural turn	7 mesures
Left foot backward change step	1 mesure
Reverse turn	7 mesures
Left foot forward change step	1 mesure
Reprendre jusqu'à 1 min 15 de musique	

Slow Fox niveau Violet	
Feather Step (commencé DW)	S Q Q
1-4 reverse wave followed by weave	S Q Q S Q Q Q Q Q Q
Reverse Wave (pas 1 à 6)	S Q Q S Q Q
Closed impetus turn	S Q Q
Feather finish	S Q Q
Change of direction	S S Q
Feather step	Q Q Q
Closed telemark	S Q Q
Curved feather	S Q Q
Back feather	S Q Q
Feather finish	S Q Q

Quick Step niveau Violet	
Running right turn	S Q Q S S S S Q Q S
PD en avant OP, tipsy à gauche	S Q & Q
Backward lockstep (pas 2 à 4)	Q Q S
Running finish	Q Q S
Natural spin turn	S Q Q S S S
Reverse pivot	S
Double reverse spin	S S Q Q
Progressive chasse à droite	S Q Q S
Outside change	S Q Q

Samba niveau Violet	
Commence in close hold, facing wall, weight on right foot	
Whisk to L	1a2
Volta spot turn to L	3a4
Samba walk (LRL)	5a6
Side samba walk (RLR)	7a8
Change of feet method 1 (IDTA) (with stabilization, 4 beats)	1a234
Cruzados walks in shadow position (LR)	56
Cruzados locks in shadow position (LRL)	7et8
Repeat Cruzados walks and locks on RF (RL RLR)	123et4
Botafogo in shadow position (LRL)	5a6
Botafogo turning lady to R (RLR)	7a8
Contra Botafogo (LRL RLR)	1a23a4
Circular volta to L	5a6a7a8
Contra Botafogo (RLR LRL)	1a23a4
Circular volta to R	5a6a7a8
Contra Botafogo (LRL)	1a2
Change of feet method 4 , using kick ball change for man	3a4
Side samba walk (RLR)	5a6
Stationary for man, while lady dances 3 steps turn	7a8
Samba locks in CPP	1et23et4
Continuous volta spot to L	5a6a7a8

Cha-cha-cha niveau Violet	
Commence in open position with L / R hand hold	1
Open hip twist	234et1 x2
Hockey stick turn to open CPP	234et1 x2
Split cuban break from open CPP and open PP	2et34et1
Spot turn turn to right	234et1
Time step using guapacha timing	(2)et34et1 x2
Turkish towel	234et1 x5
Change of feet method 2, steps 6-10 (IDTA)	234et1
Steps 1-5 of close basic using rondé chassé	234et1
Steps 6-10 of close basic using hip twist chassé	234et1
Cuban break in shadow position	2et3et4et1
Steps 6-10 of open basic in shadow position	234et1
Change of feet method 3 (IDTA)	et234et1

Rumba niveau Violet	
Commence in open position with L / R hand hold	4-1
Open hip twist	234-1 x2
Alemana	234-1 234
Rope spinning	(1) 234-1 x2
Opening out to R and L and R	234-1 x3
Steps 4-6 of Spiral to fallaway	(1) 234-1
Cuban rocks, turned into shadow position	234 (1)
Forward walks en shadow position to open position	234-1 x3
Steps 1-3 of close basic in open position, Under arm turn to R	234-1x2
Check from open CPP	234-1
Spot turn to L	234-1

Paso Doble niveau Violet	
Commence in Spanish Line in RSP (PP), Facing LOD	
Hold position 4 beats	1234
Spanish Line steps 1-4	5678
Flamenco tapes	12et34
Spanish Line steps 5-8	5678
Flamenco tapes	12et34
Close promenade	5678
Promenade	12345678
Chassé to R (Mini-highlight)	1234
Chassé cape	1234et567
	8et123
	4et5678eta1234
Chassé to R	5678
Fallaway reverse (slip pivot, telemark)	12345678
Travelling spins from PP steps 3 - 6	1234
Close promenade	5678
Promenade to counter promenade down LOD	12345678
Spanish Line (Highlight)	1234

Jive niveau Violet	
Commence in open position with L / R hand hold	
Change of place L to R with simple spin	123a45a678
Link steps 1-5, followed by whip	123a4567a8
Overtured fallaway throwaway	123a45a6
Overtured change of place L to R commence with ball change	(7)a81a23a4
Chicken walks, finish with R / R hand hold	5(6)7(8)1(2)3(4)
	5a67a8
	1234
	5a67a8
Miami spécial	123a45a6
Steps 1-5 of link	781a2
Double cross Whip	34567a8

Valse Lente niveau Bleu	
Natural spin turn overturned	123, 123
Turning lock to right	1&23
Wing	123
Double reverse spin (pris OP)	12&3
Open telemark followed by cross hesitation	123, 123
Outside spin	123
Natural turn (3 premiers pas) Open impetus	123, 123
Weave from PP	123, 123
Running Spin turn	123, 1&23
Outside change fini en PP	123
Chasse from PP	12&3

Tango niveau Bleu	
Fallaway four step	Q Q Q Q
Promenade link	S Q Q
Progressive side step reverse turn	Q Q S S Q Q S Q Q S
Walk on LF, RF walk to PP	S S &
Chase (pas 1 à 5), chasse à droite, whisk	S Q Q Q Q Q & Q S
Pas 2 et 3 de la promenade link fini en PP	Q Q
Back open promenade	S Q Q S
Four step	Q Q Q Q
Closed promenade	S Q Q S

Valse Viennoise niveau Bleu	
Natural turn	14 mesures
Continuous spins	2 mesures (1.2 3 , 1.2, 3)
Natural turn	7 mesures
Left foot backward change step	1 mesure
Reverse turn	7 mesures
Reverse pivot	1 mesure 1.2 3
Left foot forward change step	1 mesure
Natural turn	2 mesures
Continuous spins	1 mesure
Natural turn	3 mesures
Left foot backward change step	1 mesure

Slow Fox niveau Bleu	
Feather step	S Q Q
Fallaway reverse and slip pivot	S & Q Q
Curved three step	S Q Q
Feather finish	S Q Q
Three step	S Q Q
Natural weave	S Q Q Q Q Q Q
Top spin	Q Q Q Q
Open telemark passing natural turn outside swivel and zigzag	S Q Q S Q Q S S Q Q Q Q

Quick Step niveau Bleu	
Natural turn back lock running finish	S Q Q S Q Q S Q Q S
Natural spin turn	S Q Q S S S
Reverse pivot	S
Cross swivel	S S
Fishtail	S Q Q Q Q S
RF forward OP, tipsy to left	S Q&Q
Tipsy to right	Q & Q
Forward lock step (pas 2 à 4)	Q Q S
Natural turn at a corner	S Q Q S S S
Quarter turn to right	S Q Q S
Reverse pivot	S
Quick open reverse turn	S Q Q
Hover corte	S S S
LF back in CBMP, tiple chasse to right	S Q Q S
Forward lock step (pas 2 à 4)	Q Q S

Samba niveau Bleu	
Commence in open position, facing partner w/o hold, approximately 1.5 meters apart Commence on count 7	
Carioca runs (IDTA)	7et8
	12345678
Samba side chassé in double hand hold	1et2et34
Whisk to L	5a6
Drag	78
Promenade to counter promenade runs, steps 1 OP	1et23et45et6
Whisk to L	7a8
Volta spot turn to L, finished LOD with double hand hold	1a2
Rolling off the arm	3et45et67et8
Rolling off the arm overturned to reverse turn	1et23a45a6
Solo volta spot turn to L	7a8
Stationary x2	1a23a4
Natural roll	56et78et12et
Backward rocks steps 4-6, 1-3, 4-6	34et56et78et
Steps 4-5 of reverse turn into Dropped volta	1a2a3(4)
Travelling voltas to L	a5a6a7a8

Cha-cha-cha niveau Bleu	
Commence in open position with L / R Hand hold	(1)
Open basic steps 6-10	234et1
Continuous overturned lock (WDSF)	2(et)3et4et1
Swivel from overturned lock (WDSF) steps 1-2	23
Alemana using finish B steps 3-10	4et1234et1
Close hip Twist steps 1-5	234et1
Swivels (WDSF)	2(et)3(et)4et1
Hockey stick	234et1234et1
Follow my leader	et234et1
	234et1 x2
	et234et12et34et1
Alemana fin A	234et1 x2
Check from open CPP	234et1

Rumba niveau Bleu	
Commence in open position with L / R hand hold	4-1
Alemana from open position	234-1 x2
Continuous hip twist using Advanced opening movement	234-1 x2
Continuons circular hip twist using Advanced opening movement	234-1 x3
Finish without releasing hold	234-1
Reverse top	234-1 x2
Reverse top steps 1-3, Spiral steps 4-6 to fan position	234-1
Sliding doors with spiral ending	234-1 x4 234 (1) 234-1

Paso Doble niveau Bleu	
Commence in close hold, Facing W	
Hold position 4 beats	1234
Coup de pique syncopé	567812et34
Chassé to R	5678
La Passe	12345678 12345678
Attack (Mini-highlight)	1234
Séparation syncopée	12345678a1a23et4 5678
Syncopated chassé to R, commenced OP on L side	12et34
Chassé à droite	5678
Twists	12345et67 8et12 3et4
Coup de pique changing L to R	5678
Close promenade	1234
Promenade to counter promenade down LOD, release hold	56781234

Jive niveau Bleu	
Overtured fallaway throwaway	123a45a6
Change of place L to R, commence with ball change finish with double hand hold	(7)a81a23a4
Windmill	567a81a2
Spanish arm	345a67a8
	123a45a6
Change of place L to R finish with R / R hand hold	781a23a4
	567a81a2
Chugging	3a45a6
	7a81a2
Change of place L to R finish with R / R hand hold	345a67a8
	123a4567a8
Rolling of the arm	123a4567a8
	123a4567a8

Valse Lente niveau Rouge	
Natural turn (trois premiers pas)	123
Closed impetus turn	123
Reverse pivot	&
Fallaway reverse turn and slip pivot	1&23
Contra check	123
Left Whisk, puis détwister à Droite (Dse tourne autour du Dr sur le côté droit)	123, (1)23
Underturned outside spin	123
Reverse turn (456)	123
Drag hesitation	123
Fallaway whisk	123
Weave de PP	123, 123

Tango niveau Rouge	
2 walks LF, RF	S S
Reverse five step	Q Q Q Q S
Natural twist turn	S Q Q Q Q S
Chase	S Q Q Q Q S &
Closed promenade	S Q Q S
Fallaway reverse turn and slip pivot	Q Q Q Q
Four step change	Q Q Q Q
Oversway (pas 1 à 4), remonter PD, tap PG au PD	Q Q S S , Q Q
Contra check	S Q Q
Closed promenade	S Q Q S

Valse Viennoise niveau Rouge	
Attendre une mesure	1 mesure
Reverse turn	4 mesures
Reverse Fleckerl	4 mesures
Check from reverse to natural Fleckerl	1 mesure
Natural fleckerl	6 mesures

Slow Fox niveau Rouge	
Natural telemark	S Q Q Q Q
Quick open reverse	S Q & Q Q Q
Three step	S Q Q
Natural twist turn	S Q & Q S Q Q
Closed telemark	S Q Q
Hover cross	S Q Q Q Q Q Q
Fallaway bounce with weave ending	S & Q Q Q Q Q Q
Reverse wave (6 premiers pas)	S Q Q S Q Q
Open impetus	S Q Q
Quick natural weave from PP	S Q & Q S Q Q

Quick Step niveau Rouge	
Natural spin turn	S Q Q S S S
V 6 (pas 1 à 4)	Q Q S S
Six quick run	Q Q Q Q Q Q
Running cross chasse	S S Q Q
Natural pivot turn, puis RF forward	S Q Q S S
Rumba cross, RF forward Rumba cross	Q Q S , S Q Q S
Natural spin turn (pas 5 et 6)	S S
Reverse pivot	S
Zig zag, back lock running finish	S S S Q Q S Q Q S
Fishtail (sans tour)	S Q Q Q Q S

Samba niveau Rouge	
Commence in shadow position, facing LOD, weight on L foot	
Cruzados walks (RL)	12
Cruzados locks (RLR)	3et4
Cruzados walks (LR)	56
Cruzados locks (LRL)	7et8
Corta Jaca in shadow position	12et3et4et5 6et7et8et
Botafogo in shadow position (RSP) (RLR LRL)	1a23a4
Stationary in shadow position RSP (RLR)	5a6
Stationary (LRL) for man, while lady dances Drag	7a8
Promenade to counter promenade run	1et23et45et6
Reverse turn	7a81a2
Close rocks	34et56et
Open rocks	78et12et
Reverse turn steps 1-3	3a4
Plait	567et8123et4
Reverse turn steps 4-6	5a6
Volta Spot turn to R	7a8

Cha-cha-cha niveau Rouge	
Commence in open position with L / R hand hold	1
Open Basic steps 1-7	234et123
Overtured lock ending(WDSF)	(et)4et1
Swivel from overturned steps 1-2	23
Syncopated open hip twist steps 3-10	4et1(23)4et1
Alemana fin A	234et1 x2
Split Cuban break in open CPP	2et34et1
Walks and whisks (WDSF)	(et)234et1 2et34et1
Time steps using Guapacha timing steps 7-11	(2)et34et1
Method of changing feet n° 5 (WDSF)	234et12et3(4)et1
Method of changing feet n° 4 (WDSF)	2et341 234et1

Rumba niveau Rouge	
Commence in open position with L / R hand hold	4-1
Overtured basic (switch back, WDSF)	2(et)3et4-1 234-1
Alemana from open position, steps 4-6	234-1
Advanced sliding doors (WDSF) with spiral ending	23(et)4-1x2 23(et)4(1) 234-1
Three threes	234(1) x4
Syncopated open hip twist	23et4(1)(2)et34
Three alemanas	234-1 234(1) 234-1 x2
Close hip twist using Advanced opening movement, steps 1-3	234-1
Swivels (WDSF)	2(et)3(et)4(1et) x2
Finish with Habanera rythm	(2)et34-1
Hockey stick	234-1 x2

Paso Dobra niveau Rouge	
Commence facing counter LOD	
Hold position 4 beats	1234 5678
Séparation with lady caping walks to fallaway whisk	1(2)3(4) 56781234
Close promenade	5678 123456
Coup de pique doublet (Mini-highlight)	781234
Travellings spins from CPP	12345678 1234
Close promenade pas 1-2 Fallaway whisk pas 34	5678
Grand cercle	12345678
Fallaway reverse	12345678
Twists à partir du pas 3	123et456et78
Travelling spins à partir du pas 3	1234
Spanish Line	56781234

Jive niveau Rouge	
Commence in double hand hold position	
Stalking walks, Flicks and break	12345678
	12345678
	1(23)a4
Overtured fallaway throwaway steps 3 - 8	5a67a8
Chicken walks steps steps 11 - 14	1234
Sugar push (WDSF) steps 4-8	567a8
Change of place L to R, finish with double hand hold Spanish arm	123a45a6
	781a23a4
	567a81a2
Change of place L to R finish with R / R hand hold	345a67a8
Catapult	123a45a6
	781a23a4
Link steps 1-5	567a8
Whip	123a4
Mooch	567812
	345a6
	781234
	567a8

ANNEXE 11

Critères d'évaluation « Passeport Danse »

Tableau d'évaluation pour les danses Latines

Niveaux	Technique 60%	Chorégraphie et Présentation 10%	Partnering Skills 10%	Musicalité 15%	Présentation / Esthétique 5%
Jaune	POSTURE : posture générale du danseur	Être capable de présenter une chorégraphie combinant toutes les figures du niveau jaune	SYNCHRONISATION : Désigne le timing et la synchronisation des pas faits en miroir, dansés côte à côte ou qui ont le même timing	TIMING : Être capable de commencer et de rester en rythme sur une musique connue à l'avance	Danser avec des chaussures de danse
Orange	TRAVAIL DE PIED : manière dont les pieds sont à la fois placés et déplacés sur le parquet, conformité au travail de pied tel qu'il est défini dans les ouvrages techniques de référence	Être capable de présenter une chorégraphie combinant toutes les figures du niveau orange	SYNCHRONISATION : Désigne le timing et la synchronisation des pas faits en miroir, dansés côte à côte ou qui ont le même timing	TIMING : Être capable de suivre une chorégraphie en couple sur une musique préparée à l'avance parmi un choix multiple	Danser avec des chaussures de danse
Vert	POSITIONS : les points de contact, la position des mains et la manière dont elles bougent en relation avec le couple	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau vert POSITION / FLOOR CRAFT : désigne le choix de la position pour exécuter sa chorégraphie et l'utilisation de l'espace disponible pour exécuter sa chorégraphie	COMMUNICATION PHYSIQUE : utilisation des actions du corps pour indiquer ses intentions à travers le contact physique	TIMING : Être capable de commencer et de rester en rythme sur une musique inconnue TIMING : Être capable de présenter une chorégraphie préparée à l'avance et de façon autonome, c'est à dire pendant que les autres couples dansent une autre chorégraphie ou la même mais en décalé	Montrer un soucis esthétique quant à son apparence : danser avec des vêtements spéciaux pour la danse sportive

Niveaux	Technique 60%	Chorégraphie et Présentation 10%	Partnering Skills 10%	Musicalité 15%	Présentation / Esthétique 5%
Violet	ACTIONS LATINES : exécution correcte des actions spécifiques à chaque danse, telles qu'elles sont définies dans les livres techniques de référence	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau violet	UTILISATION DE L'ESPACE (CONDUITE D'ATTITUDE) : gestion de l'espace entre les partenaires pour permettre une efficacité maximale dans l'exécution du mouvement	TIMING : Être capable de commencer rapidement sur une musique inconnue, y compris si elle comporte une introduction longue, et à garder le tempo sur tous les types de musiques, y compris celles où les percussions ne sont pas perceptibles de manière évidente	Présenter une tenue une coiffure et un maquillage adapté et adéquat selon la discipline présentée
Bleu	ACTIONS GÉNÉRALES: capacité à créer les actions communes à toutes les danses: étirement, flexion, tour, immobilité, équilibre, se pencher, se déplacer, sauter, gestuel, transfert du poids du corps	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau bleu CARACTÉRISATION : capacité des danseurs à démontrer les caractéristiques de chaque danse à travers l'exécution de leurs mouvements dansés et de leurs expressions	UTILISATION DE L'ESPACE (CONDUITE D'ATTITUDE) : gestion de l'espace entre les partenaires pour permettre une efficacité maximale dans l'exécution du mouvement	RYTHME : Danser en suivant la phrase musicale et en calant sa chorégraphie sur celle-ci	Présenter une tenue une coiffure et un maquillage adapté et adéquat selon la discipline présentée
Rouge	TOURS ET PIVOTS: capacité à exécuter des déboulés, des 3 pas tournants, et d'autres actions tournantes avec un montant de tour augmenté, comme par exemple les swivel ISOLATION ET COORDINATION : capacité pour chaque danseur de produire des actions isolées dans différentes parties du corps, c'est à dire à produire des actions dans certaines parties du corps qui ne créent pas de distorsions dans les autres parties du corps, et à les combiner dans un mouvement coordonné	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau rouge GESTION DE L'ÉNERGIE : capacité des danseurs à produire et maintenir leur effort pendant leur performance	UTILISATIONS DES DÉSÉQUILIBRES, DES CONTRE-POIDS ET DES CHUTES : utilisation de la coordination et de la connexion dans les mouvements, les figures, et les lignes, dans lesquels un des partenaires n'est pas sur son propre équilibre, et afin de maintenir l'équilibre du couple	RYTHME : capacité pour les danseurs à faire correspondre leurs pas avec les caractéristiques musicale d'une musique (temps forts, faibles, médiums, accents percussifs) RYTHME : Être capable de produire les caractéristiques musicales propres à chaque danse (Legato et staccato, caractérisation des différents types de syncopes, 3/4 1/4 1, 1/2 1/2 1)	Montrer un effort de personnalisation et de recherche pour adapter sa coiffure, sa tenue et son maquillage en fonction de ses spécificités physiques

Tableau d'évaluation pour les danses Standards

Niveaux	Technique 60%	Chorégraphie et Présentation 10%	Partnering Skills 10%	Musicalité 15%	Présentation / Esthétique 5%
Jaune	POSTURE : posture générale du danseur	Être capable de présenter une chorégraphie combinant toutes les figures du niveau jaune	SYNCHRONISATION : Désigne le timing et la synchronisation des pas faits en miroir, ou qui ont le même timing	TIMING : Être capable de commencer et de rester en rythme sur une musique connue à l'avance	Danser avec des chaussures de danse
Orange	TRAVAIL DE PIED : manière dont les pieds sont à la fois placés et déplacés sur le parquet, conformité au travail de pied tel qu'il est défini dans les ouvrages techniques de référence	Être capable de présenter une chorégraphie combinant toutes les figures du niveau orange	SYNCHRONISATION : Désigne le timing et la synchronisation des pas faits en miroir, ou qui ont le même timing	TIMING : Être capable de suivre une chorégraphie en couple sur une musique préparée à l'avance parmi un choix multiple	Danser avec des chaussures de danse
Vert	ÉQUILIBRE : désigne les conditions permettant la stabilité des deux danseurs, aussi bien en situation statique que dynamique CENTRE: contact entre le centre de la danseuse (pelvis, abdomen), avec le centre du danseur POSITIONS: les points de contact, la position des mains et la manière dont elles bougent en relation avec le couple	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau vert POSITION / FLOOR CRAFT: désigne le choix de la position pour exécuter sa chorégraphie et l'utilisation de l'espace disponible pour exécuter sa chorégraphie	COMMUNICATION PHYSIQUE : utilisation des actions du corps pour indiquer ses intentions à travers le contact physique	TIMING : Être capable de commencer et de rester en rythme sur une musique inconnue TIMING : Être capable de présenter une chorégraphie préparée à l'avance et de façon autonome, c'est à dire pendant que les autres couples dansent une autre chorégraphie ou la même mais en décalé	Montrer un soucis esthétique quant à son apparence : danser avec des vêtements spéciaux pour la danse sportive
Violet	MONTÉE ET DESCENTE : Capacité à créer les montées et les descentes en utilisant les actions techniques appropriées	Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau violet	UTILISATION DE L'ESPACE (CONDUITE D'ATTITUDE) : gestion de l'espace entre les partenaires pour permettre une efficacité maximale dans l'exécution du mouvement	TIMING : Être capable de commencer rapidement sur une musique inconnue, y compris si elle comporte une introduction longue, et à garder le tempo sur tous les types de musiques, y compris celles où les percussions ne sont pas perceptibles de manière évidente	Présenter une tenue, une coiffure et un maquillage adapté et adéquat selon la discipline présentée

Niveaux	Technique 60%	Chorégraphie et Présentation 10%	Partnering Skills 10%	Musicalité 15%	Présentation / Esthétique 5%
Bleu	<p>DRIVE ACTION : capacité à coordonner l'activation du déséquilibre du corps, le relâchement des genoux, et le mouvement des jambes</p> <p>PRÉPARATION DU MOUVEMENT : Capacité à utiliser de manière effective le plan coronal, le plan sagittal et le plan transversal, dans le mouvement</p>	<p>Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau bleu</p> <p>CARACTÉRISATION : capacité des danseurs à démontrer les caractéristiques de chaque dance à travers l'exécution de leurs mouvements dansés et de leurs expressions</p>	<p>UTILISATION DE L'ESPACE (CONDUITE D'ATTITUDE) : gestion de l'espace entre les partenaires pour permettre une efficacité maximale dans l'exécution du mouvement</p>	<p>RYTHME : Danser en suivant la phrase musicale et en calant sa chorégraphie sur celle-ci</p>	<p>Présenter une tenue, une coiffure et un maquillage adapté et adéquat selon la discipline présentée</p>
Rouge	<p>ACTIONS DU CORPS : désigne les mouvements exécutés par les hanches et les parties supérieures du corps, pendant les actions et de manière isolée</p> <p>SWING : capacité à générer les actions de swing grâce à l'utilisation du poids du corps et en combinant l'action de préparation du mouvement et le drive action</p>	<p>Être capable de présenter une chorégraphie combinant des figures du niveau rouge</p> <p>GESTION DE L'ÉNERGIE: capacité des danseurs à produire et maintenir leur effort pendant leur performance</p>	<p>UTILISATIONS DES DÉSÉQUILIBRES, DES CONTRE-POIDS ET DES CHUTES : utilisation de la coordination et de la connexion dans les mouvements, les figures, et les lignes, dans lesquels un des partenaires n'est pas sur son propre équilibre, et afin de maintenir l'équilibre du couple</p>	<p>RYTHME : capacité pour les danseurs à faire correspondre leurs pas avec les caractéristiques musicale d'une musique (temps forts, faibles, médiums, accents percussifs)</p> <p>RYTHME : Être capable de produire les caractéristiques musicales propres à chaque danse (Legato et staccato, caractérisation des différents types de syncopes, 3/4 1/4 1, 1/2 1/2 1)</p>	<p>Montrer un effort de personnalisation et de recherche pour adapter sa coiffure, sa tenue et son maquillage en fonction de ses spécificités physiques</p>

Tableau d'évaluation simplifié

Technique 60%	Chorégraphie et Présentation 10%	Connexion 10%	Musicalité 15%	Présentation / Esthétique 5%
---------------	-------------------------------------	---------------	----------------	------------------------------

À l'intérieur de chaque item, les critères d'évaluation se cumulent pour chaque niveau. Ainsi, pour le niveau jaune, un seul critère est pris en compte pour l'évaluation de chacune des items, deux pour le niveau orange, trois pour le niveau vert etc... Chaque critère doit revêtir une importance équivalente. Ainsi, pour l'exemple de la technique d'après le référentiel des danses latines:

Pour le niveau jaune, la posture donnera un maximum de 60 points.

Pour le niveau orange, la posture donnera au maximum 30 points et le travail de pied 30 points.

Pour le niveau vert, la posture donnera 20 points, le travail de pied 20 points et le travail de positions 20 points.

Pour le niveau violet la posture donnera au maximum 15 points, le travail de pied 15 points, le travail de position 15 points, et l'utilisation des actions latines 15 points.

Pour le niveau bleu, la posture donnera au maximum 12 points, le travail de pied 12 points, le travail de position 12 points, l'utilisation des actions latines 12 points, l'utilisation des actions générales 12 points.

Pour le niveau rouge, la posture donnera au maximum 10 points, le travail de pied 10 points, le travail de position 10 points, l'utilisation des actions latines 10 points, l'utilisation des actions générales 10 points, l'utilisation des tours et le travail d'isolation et de coordination 10 points.

